

## Le baril de pétrole passe à \$32

ALGER (d'après Reuter et AFP) — Les ministres du Pétrole de l'OPEP n'ont pu s'entendre à Alger sur un prix de référence unique du baril de pétrole de qualité Arabian Light.

À titre de compromis, ils sont convenus d'un prix-plancher de \$32 et d'un plafond de \$37, a-t-on appris hier soir de source proche de la conférence.

M. Tayeb Abdul-Karim, ministre irakien du pétrole, à l'origine de la

proposition visant à fixer le prix de référence à \$32, a déclaré à la presse que l'Arabie saoudite, qui s'y opposait, portera son baril à ce prix en deux étapes d'ici à septembre. Le Light Arabian Crude coûte actuellement \$28.

Cheik Ahmed Zaki Yamani a déclaré que l'Arabie saoudite ne relèvera pas immédiatement le prix de son baril, compte tenu des conditions du marché. On ajoute de source saoudienne, que Ryad préfère s'en tenir à

considérer le nouveau prix-plancher comme le maximum acceptable pour le brut produit dans le Golfe.

M. Karim a précisé que les autres producteurs de la région du Golfe, dont l'Irak, relèveraient de \$2 le prix de leur baril tandis que la Libye, l'Algérie et le Nigeria, qui produisent un pétrole de qualité supérieure, se limiteront à des hausses allant de 28 cents à \$1, afin de ne pas dépasser le plafond des \$37.

Selon le ministre irakien, le nouveau plancher ne se situe qu'à peine \$1 au-dessus de la moyenne actuelle des prix de l'OPEP.

Les Emirats arabes unis ont également adopté hier soir la même attitude réservée que l'Arabie saoudite quant au compromis au sujet des prix du pétrole rapporté par plusieurs ministres.

«Il n'y a pas de compromis» a affirmé le ministre des Emirats, le

Cheikh Mana Said Al-Otaiba, «je n'augmenterai pas mes prix» a-t-il ajouté.

Le baril coûtait moins de \$13 en janvier 1979.

Cheik Ali Khalifa El Sabah, le ministre koweïtien, avait annoncé son côté que le nouveau plafond revenait à supprimer toute forme de primes ou de surcharges.

On déclare toutefois de source algérienne

Voir page 10: Pétrole

## Avant la rencontre de Winnipeg

# Lévesque va tenter en commission d'obtenir l'appui de l'opposition

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Le gouvernement de M. René Lévesque entend associer les partis d'opposition à l'Assemblée nationale au processus de révision de la constitution.

A l'occasion d'une commission parlementaire cet été, il tentera même de rallier l'appui de ces partis avant de retourner à Ottawa défendre ce qui pourra être alors une position commune.

De retour de la capitale fédérale où se

tenait lundi la première rencontre d'une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, le premier ministre, M. René Lévesque, a apporté cette précision sur sa démarche constitutionnelle. Il était alors interrogé à l'Assemblée nationale par le chef de l'opposition officielle, M. Claude Ryan.

Le moment où se réunira cette commission n'a pas encore été déterminé. Il ressort toutefois des explications données en chambre ou en dehors de la chambre hier que cette commission ne se réunira qu'après que les fonctionnaires et les ministres des divers gouvernements auront terminé les travaux préliminaires prévus à l'échéancier des négociations du 7 au 25 juillet. Elle devra avoir eu lieu toutefois avant que M. Lévesque n'aille assister à Winnipeg à la conférence annuelle des premiers ministres des provinces.

La commission parlementaire, pourra tout d'abord servir de lieu privilégié au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, pour faire rapport des échanges qui auront eu lieu au niveau des fonctionnaires et des ministres durant la première partie de juillet. M. Morin aura été le porte-parole principal du Québec à ces travaux, en compagnie tout probablement du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et de plusieurs autres ministres selon la nature des dossiers discutés.

Le gouvernement ayant ainsi fait rapport, il pourra alors être question d'entendre les groupes et les citoyens intéressés à s'associer aussi à l'élaboration d'une position québécoise pour ces nouvelles négociations.

Le but ultime de cette commission parlementaire sera toutefois de rechercher un consensus parmi les parlementaires de l'Assemblée nationale afin de donner, le cas échéant, au premier ministre Lévesque un appui unanime avant de retourner discuter avec les autres premiers ministres.

L'Union nationale avait la première suggérée la convocation d'une telle commission parlementaire dans le but de chercher à former «un bloc québécois» face à Ottawa. Hier le premier ministre a indiqué qu'il s'agirait de chercher à établir des positions communes à l'Assemblée nationale. Dans son entourage on précisait toutefois qu'il s'agirait de chercher à s'entendre au moins sur les principes qui devront guider le gouvernement dans la défense des intérêts du Québec, et si possible de s'entendre ensuite sur un document de base réunissant les principales revendications du Québec.

Le gouvernement tiendrait particulièrement à l'élaboration d'une telle position commune, d'autant plus que l'une des principales conclusions que l'on tire de la rencontre de lundi à Ottawa est que le premier ministre Trudeau «se prépare à passer le rouleau-compresseur sur le Québec et ses revendications fondamentales».

Cette idée d'une commission parlementaire n'avait pas plus jusqu'ici au Parti libéral, M. Claude Ryan rejetant même catégoriquement tel projet la semaine dernière. Curieusement c'est lui qui a interrogé hier le premier ministre Lévesque lui demandant à deux reprises comment il entendait associer l'opposition à la définition des positions que dé-

fendra le gouvernement aux conférences constitutionnelles.

Contrairement à l'attitude qu'il avait eue au lendemain des rencontres constitutionnelles de 1978 et de 1979, M. Ryan n'a d'aucune manière attaqué la position du gouvernement hier ni reproché à M. Lévesque son attitude ou certaines des

Voir page 10: Lévesque

## Un blâme injuste, dit l'OAQ

par Alain Duhamel

Le rapport de la Commission d'enquête sur les coûts de la XXIe Olympiade a décerné à l'Ordre des architectes du Québec un blâme injuste et injustifié, selon son président, M. Patrick Blouin.

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Blouin, documents à l'appui, a indiqué que l'Association des architectes de la province de Québec (prédécesseur de l'Ordre) avait dès 1971 dénoncé le comportement du maire de Montréal, M. Jean Drapéau, et de son architecte français, M. Roger Taillibert, «L'OAQ», a dit M. Blouin, a toujours refusé les façons cavalières du maire et de son architecte et en averti tous les intéressés à plusieurs reprises.

Le rapport de la Commission d'enquête reproche à l'Association une attitude complaisante à l'égard du compromis par lequel M. Taillibert a pu diriger le chantier du parc olympique sans que les architectes canadiens et québécois aient eu l'occasion, par un concours, de proposer des projets conçus ici.

Or, c'est précisément ce que l'Association a tenté de faire en 1971 et en 1972 dans plusieurs démarches auprès du maire de Montréal. «L'AAPQ (OAQ) a demandé avec insistance, à plusieurs reprises, que le choix du projet olympique se fasse par concours. L'AAPQ ne s'est inclinée que lorsque le combat a été perdu. En effet, les commissions parlementaires et les médias nous ont envoyés

Voir page 10: Blâme

## Pêches: non aux amendements du Sénat US

par Elyette Curvalle

OTTAWA (PC) — Comment le Canada peut-il en arriver à des ententes négociées avec le gouvernement américain si celui-ci n'est pas capable de faire ratifier ces ententes par le Sénat?

C'est la question que l'on peut se poser, selon le ministre des Affaires étrangères, M. Mark MacGuigan, si l'on considère les difficultés qu'il éprouve le gouvernement américain à faire ratifier par le Sénat un accord qu'il a conclu voici plus d'un an avec le gouvernement canadien.

M. MacGuigan assistait hier à une réunion du comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires étrangères et la Défense nationale, réunion au cours de laquelle il a abordé les principaux points de la politique étrangère avant de répondre aux questions de membres du comité.

«Nous n'irons pas renégocier un traité avec le Sénat après l'avoir négocié avec le gouvernement», a déclaré le ministre, en évoquant les accords sur les pêches signés avec le gouvernement de Washington en mars 1979 et qui n'ont toujours pas été ratifiés par le Sénat américain, ce qui retarderait d'autant leur application.

Les accords prévoient un régime de coopération pour la gestion des pêches de la côte Est ainsi qu'une délimitation des frontières maritimes dans le golfe du Maine.

Le sénateur Kennedy, appuyé par d'autres sénateurs de la Nouvelle-Angleterre, a suggéré des amendements à ces accords, amendements que M. MacGuigan a qualifiés d'inacceptables autant pour les pêcheurs canadiens et les provinces concernées que pour le gouvernement fédéral.

Les amendements proposés auraient pour effet de détruire l'équilibre des deux accords, a déclaré le ministre en ajoutant qu'ils étaient radicaux et de longue portée.

«Si les pêcheurs américains continuent à pratiquer la surpêche dans le golfe du Maine, nous devrons prendre les mesures appropriées pour protéger notre proposition concurrentielle», a averti M. MacGuigan, en faisant valoir l'urgence de la ratification de tels accords si l'on veut éviter le risque de confrontations entre pêcheurs américains et pêcheurs canadiens sur la côte Est.

L'impassé dans laquelle se trouvent ces accords tient plus au système gouvernemental américain qu'au gouvernement lui-même, a précisé M. MacGuigan. «Nous comprenons et respectons le mode de fonctionnement du système gouvernemental américain. Toutefois, le problème des retards dans la ratification soulève des questions quant à la façon dont le Canada et les États-Unis peuvent au mieux en arriver à des ententes négociées», a dit le ministre.

«En effet, a-t-il déclaré plus tard, comment pouvons-nous négocier des ententes

Voir page 10: Pêches



En vue de l'ouverture prochaine de Terre des Hommes où ils auront à égayer les foules sur différents endroits des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, ces clowns ont fait une répétition générale, hier, à l'occasion d'une avant-première pour les journalistes. Nos informations, page 3.

(Photo Jacques Grenier)

## Le Parlement devra prendre ses responsabilités, en cas d'échec

# Trudeau évoque la possibilité d'un «plan d'action»

par Claude Turcotte

OTTAWA — En cas d'un échec des négociations constitutionnelles en septembre, le premier ministre Trudeau recommandera au Parlement «un plan d'action» qui lui permettrait de remplir ses responsabilités envers les citoyens du Canada».

A plusieurs reprises dans le passé relativement lointain et surtout dans le passé récent, M. Trudeau a fait allusion à la possibilité de la tenue d'un référendum fédéral dans le but d'aller chercher

l'appui des citoyens à l'égard de la réforme constitutionnelle de la partie provinciale à la suite d'une déclaration à l'intention des députés sur la conférence de lundi, le premier ministre a piqué la curiosité d'un peu tout le monde en parlant de ce plan d'action, sans fournir de détails cependant.

Répondant à une question de M. Clark, le premier ministre a ajouté à cette ambiance de mystère en lancant cette invitation: «Peut-être le chef de l'opposition ne

tiendra pas à exprimer maintenant comment le Parlement devrait prendre ses responsabilités, mais je serais heureux de discuter avec lui, privivement, s'il le désire.»

M. Trudeau a montré encore une fois hier qu'il attache une très grande importance à l'appui que les deux partis d'opposition peuvent fournir au gouvernement dans cette nouvelle démarche pour régler le problème constitutionnel.

Le chef du gouvernement canadien a tenu en outre à rendre hommage aux premiers ministres provinciaux sans aucune exception «pour leur ouverture et générosité

s'agit d'esprit» qui a rendu possible l'engagement de «travailler ensemble pour donner au Canada une nouvelle constitution entièrement apte à répondre aux besoins présents et futurs du pays et de ses habitants». M. Trudeau voit en cela «un engagement fédéral-provincial».

Quant à savoir si le défi sera relevé et que l'on assistera à un déblocage authentique entre les 8 et 12 septembre prochain, il y a une inconnue que M. Trudeau respecte beaucoup. Peut-être un peu moins pessimiste ou un peu plus optimiste que lundi soir, le premier ministre n'en reconnaît pas moins que l'opération

est fort risquée. Il se dit néanmoins confiant.

Toutefois, M. Trudeau n'est pas homme à mettre tous ses atouts dans une confiance relative et c'est pourquoi il envisage déjà «un plan d'action» en cas d'échec ou de «désastre» comme il disait lundi et même encore hier.

Entre-temps, le ministre (M. Jean Chrétien pour la partie fédérale) et les fonctionnaires consacreront au problème constitutionnel dans les trois prochains mois deux fois plus de temps que ne lui ont consacré ensemble les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des dernières années.

Les chefs de parti et quelques autres députés ont posé plusieurs questions au premier ministre. M. Clark en particulier a beaucoup insisté sur le sens exact de l'heure de tombée (celle de septembre) fixée pour passer à travers le premier bloc de 12 priorités.

M. Trudeau s'est défendu d'avoir voulu imposer cette heure de tombée à qui que ce soit; il a dit même avoir eu lundi la très nette impression que la majorité de ses collègues provinciaux parlaient eux aussi d'une situation d'extrême urgence.

Quoiqu'il en soit, le premier ministre fédéral s'attend qu'en septembre on aura traité des 12 sujets «d'une manière finale».

«Il est possible, a expliqué M. Trudeau, que nous ne soyons pas capables de s'accorder sur les 12. Si c'est le cas, je pense que chacun de nous devra prendre ses responsabilités pour juger s'il y a ou pas un degré satisfaisant de progrès.»

En d'autres mots, quand M. Trudeau dit «d'une manière finale», il veut signifier vider la question avec un accord ou pas.

Il s'agira par la suite de faire le bilan sur les 12 points débattus, et peut-être quelques autres, puisqu'il n'est pas impossible qu'en cours de route, cet été,

Voir page 10: Trudeau

## L'attitude de Lévesque est dépourvue de logique et de bon sens (Davis)

TORONTO (PC) — L'attitude attendue par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque à l'égard de la réforme constitutionnelle manque d'équité, de logique et de bon sens, a déclaré hier M. William Davis, premier ministre de l'Ontario.

M. Lévesque, a-t-il dit, «semble se croiser les bras et dire que nous (le Québec) attendrons voir ce qu'il va en sortir», avant d'indiquer quelle réforme serait acceptée par le Québec.

Ce n'est pas assez, a dit M. Davis, qui commentait la réunion des premiers ministres tenue lundi au 24, Sussex à Ottawa.

«J'ai dit au premier ministre du Québec qu'à mon avis il lui incombat

— s'il entend prendre part à l'élaboration de la réforme — de dire ce qui, à son avis, serait nécessaire» pour satisfaire les Québécois.

Pour M. Davis, si M. Lévesque désire, comme il l'affirme, prendre part à la réforme constitutionnelle, «il devra y participer activement».

Jusqu'à mardi, M. Davis s'était gardé de critiquer ses homologues des autres provinces, dont certains ont pourtant accusé l'Ontario de s'aligner sur Ottawa. M.M. Davis et Trudeau s'entendent parfaitement sur certains points, notamment sur la nécessité d'avoir un gouvernement central fort.

M. Davis n'a pas jugé bon de prendre au sérieux la pointe que lui

avait lancé lundi M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta. Ce dernier, en effet, avait parié que le chef du gouvernement ontarien s'installerait sur les genoux de M. Trudeau au cours des négociations constitutionnelles. M. Davis a tourné M. Lougheed en dérision, en répondant, lundi, qu'après vérification des genoux de M. Trudeau, il avait découvert que les siens étaient plus gros.

Bien avant le référendum sur la souveraineté-association au Québec, M. Davis avait

# L'opposition invite Trudeau à plus de coopération avec les provinces

par Michel Vastel

OTTAWA — Conservateurs et néo-démocrates ont demandé hier au chef du gouvernement de mettre de côté son idée de référendum national et de montrer un peu plus d'esprit de coopération avec les provinces.

«Le premier ministre doit montrer qu'il est prêt à composer avec les provinces sur les sujets qui sont importants pour elles, s'il veut en retour espérer leur collaboration», a déclaré hier aux Communes M. Clark.

Qu'au chef néo-démocrate, il se montre plus près des positions de M. Trudeau, l'approuvant même d'exiger qu'en septembre «on prenne enfin certaines décisions». Mais les néo-démocrates ne sont pas non plus prêts à appuyer M. Trudeau à n'importe quelles conditions. Le responsable des relations fédérales-provinciales, M. Lorne Nystrom, estime qu'il est important de chercher honnêtement le con-

sensus, avant même de penser à quelque action unilatérale.

Le chef conservateur s'est beaucoup inquiété hier de voir M. Trudeau menacer plus ou moins ouvertement les provinces. Selon M. Clark, il ne faut pas leur imposer à tout prix la date du début septembre comme l'ultime limite pour en arriver à des décisions concrètes. «Il ne faut pas menacer le succès des discussions par des ultimatums artificiels.»

M. Clark estime que M. Pierre Trudeau devrait davantage faire preuve de souplesse et même afficher ouvertement sa volonté de faire des compromis. Or, a commenté hier le chef conservateur, les déclarations de certains ministres n'augurent rien de bon. M. Clark faisait alors référence à certains propos de MM. Lalonde, Johnston et MacEachen qui risquent de heurter les provinces.

M. Clark a également conjuré M. Trudeau de ne pas créer d'espous inutiles en laissant croire que la réunion de

septembre verra le succès des

négociations sur bon nombre des douze sujets de discussions mis à l'agenda lundi dernier.

M. Broadbent au contraire semble plus impatient et on sait qu'il a déjà proposé, comme objectif, juillet 1981 pour conclure ces négociations constitutionnelles. «Les Canadiens ont le droit d'espérer des changements constitutionnels profonds et rapides. Les Québécois et les Canadiens d'autres régions ont attendu assez longtemps, a encore déclaré le chef du NPD et il faut en arriver à certaines décisions.»

Le NPD a décidé d'activer les travaux de son comité sur la Constitution et M. Broadbent a annoncé hier que son parti sera prêt à faire des suggestions précises en septembre, avant la réunion des onze premiers ministres. Mais d'ores et déjà, on laisse entendre que le parti rejetera l'idée d'une action unilatérale du Parlement fédéral ou de

l'appel au peuple dans un référendum national. Même si les onze premiers ministres ne réussissent pas à s'entendre, précise-t-on dans l'entourage de M. Broadbent, il faudra songer à élargir le cadre des discussions, notamment en intégrant les représentants des autochtones — une revendication importante pour le NPD — et d'autres groupes représentatifs du pays.

M. Clark est d'ailleurs sceptique sur la marge de manœuvre de M. Trudeau au Parlement. Il a rappelé hier que la Cour suprême a décidé, il y a deux ans, que le Parlement fédéral n'avait pas le droit de procéder unilatéralement à une réforme du Sénat.

On a enfin appris que les réunions de l'été, présidées par le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, M. Jean Chrétien, se tiendront à huis clos.

Mais les conservateurs ont indiqué leur intention d'exiger régulièrement aux Communautés des rapports sur l'état des pourparlers.

**■ Les questions prioritaires à l'étude au cours de l'été**

**Voici le texte fédéral énonçant les questions prioritaires que les gouvernements s'engagent à étudier au cours de l'été. Malgré de nombreuses réserves, tous les participants à la réunion du 9 juin sont tombés d'accord sur cette proposition de travail.**

**SÉRIE POUR LE PEUPLE**

- Une déclaration de principes
- Une charte des droits, incluant les droits linguistiques
- Un engagement au partage ou à la péréquation
- Le rapatriement de la Constitution
- Les pêcheries. Le gouvernement propose en outre que les leaders des peuples autochtones continuent à être impliqués dans les discussions des changements constitutionnels qui touchent directement les peuples autochtones, dans le contexte du travail conjoint sur «Les peuples autochtones du Canada et la Constitution». En plus, les gouvernements accorderont une attention spéciale aux représentations des leaders sur les sujets énumérés dans les séries ci-dessus.

## SÉRIE SUR LES POUVOIR GOVERNEMENTAUX ET LES INSTITUTIONS

- La propriété des ressources et le commerce interprovincial
- Les ressources au large des côtes
- Les pouvoirs qui touchent l'économie
- Les communications, incluant la radiodiffusion
- Le droit de la famille
- Une nouvelle Chambre haute, impliquant les provinces
- La Cour suprême, pour le peuple et pour les gouvernements.

## ■ Calendrier de travail recommandé et accepté à la réunion du 9 juin

**Voici le texte du calendrier proposé par le gouvernement du Canada et, à quelques détails près, accepté par les provinces. Il prévoit le programme de travail des premiers ministres et des ministres responsables de la constitution de mi-juin au 12 septembre.**

**■ du 17 juin au 6 juillet:** tenue possible à Ottawa, ou en tout autre endroit commode, d'une réunion organisationnelle des ministres. À cette occasion un horaire pour l'examen de différentes questions au cours de l'été serait établi et adopté.

**■ du 17 juillet au 6 juillet:** les gouvernements se préparent à des discussions intensives.

**■ du 7 au 25 juillet:** il y aurait session de travail d'une durée de 3 semaines (fins de semaines exclues) entre ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux, avec possibilité de prolongation d'une semaine.

**■ du 26 juillet au 24 août:** arrêt momentané des négociations pour permettre aux gouvernements de considérer ou de reconsidérer leurs positions et de se préparer à d'autres discussions intensives. Réunion des premiers ministres provinciaux à Winnipeg les 21 et 22 août.

**■ du 25 au 29 août:** nouvelle session de travail ininterrompu des ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

**■ du 30 août au 7 septembre:** étude des positions par les gouvernements et préparation de la conférence des premiers ministres.

**■ du 8 au 12 septembre:** conférence des premiers ministres à Ottawa pour finaliser une entente. Cette conférence sera publique, soit télévisée.

## ■ Projet mort-né d'une déclaration de principes sur la Constitution

**Voici le texte de l'avant-projet fédéral d'une Déclaration de principes en faveur d'une nouvelle constitution canadienne, texte que le gouvernement fédéral avait adressé à chacune des délégations provinciales 48 heures avant la réunion de lundi. Pour diverses raisons, les premiers ministres provinciaux ont rejeté cet avant-projet, mais consentent à y travailler au cours de l'été.**

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu un peuple libre et responsable de sa destinée.

Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones, et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Nous avons choisi de vivre ensemble dans un même pays souverain, au sein

d'une véritable fédération, conçue comme une monarchie constitutionnelle et fondée sur les principes de la démocratie.

Fidèles à notre passé et unis par une même volonté de redonner force et vitalité à notre fédération canadienne, nous sommes convenus de nous doter d'une nouvelle constitution qui sera conçue et adoptée au Canada qui réaffirmera le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada et le pluralisme culturel de la société canadienne qui enrichira nos libertés fondamentales, nos droits civils, humains et linguistiques, y compris le droit d'être éduqué dans sa propre langue française ou anglaise, là où le nombre le justifie, de même que les droits de nos populations autochtones et qui délimitera les compétences des Parlement et des Législatures des diverses provinces.

Nous déclarons en outre que notre Parlement et nos Législatures provinciales, nos divers gouvernements et leurs agences n'auront d'autres objectifs que de travailler au bonheur et à l'épanouissement de tous et chacun d'entre nous.

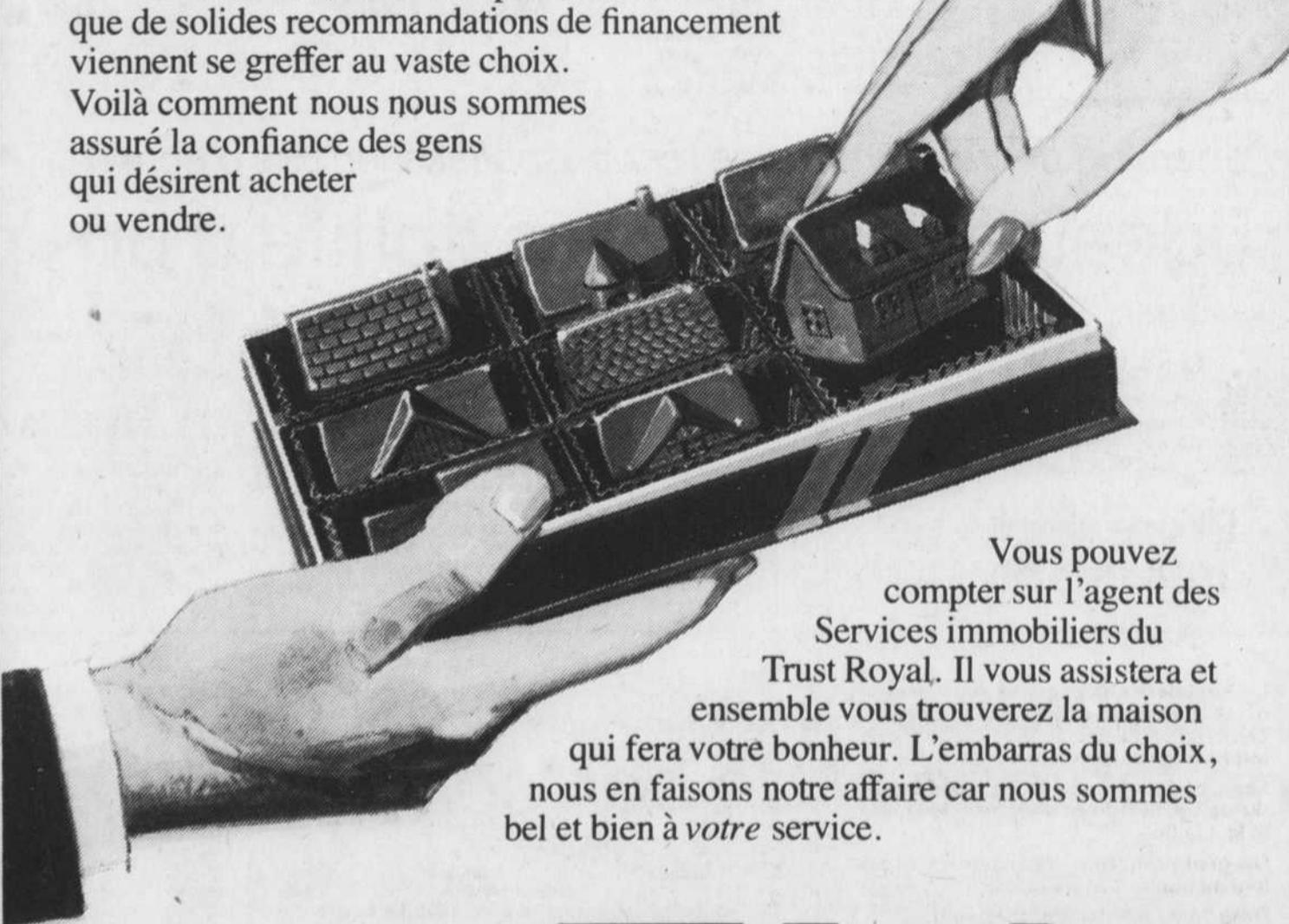
# L'embarras du choix

Si vous vous adressez à nous lors de l'achat d'une maison, vous aurez l'embarras du choix. En définitive, vous choisirez en tenant compte de l'architecture, du nombre de pièces, du quartier, du prix.

Quelle que soit l'importance que vous accordiez à ces divers éléments, il est fort probable que nous vous dénicherons la propriété qui vous plaira.

Chez nous, le service personnalisé ainsi que de solides recommandations de financement viennent se greffer au vaste choix.

Voilà comment nous nous sommes assuré la confiance des gens qui désirent acheter ou vendre.



Vous pouvez compter sur l'agent des Services immobiliers du Trust Royal. Il vous assistera et ensemble vous trouverez la maison qui fera votre bonheur. L'embarras du choix, nous en faisons notre affaire car nous sommes bel et bien à votre service.



**Trust Royal**  
SERVICES IMMOBILIERS  
...à votre service

**YOGA**  
Formation de Professeur de Yoga  
29 juin — 26 juillet  
Sivananda Ashram - Camp de Yoga  
8ième avenue, Val-Morin  
Tél: 279-3545 ou 861-6002  
Swami Vishnu Devananda

PLACEMENTS EN  
**OBLIGATIONS**  
AVEC RENDEMENT  
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**12%**  
5 à 10 ans

LÉVESQUE BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations,  
veuillez communiquer avec nous

Montréal 879-2222

Ottawa 232-9681  
Sherbrooke 569-5583  
Trois-Rivières 379-0000  
Moncton 855-9926  
Rouyn-Noranda 762-4347  
Québec 529-1771  
Chicoutimi 549-8888  
Ste-Adèle 228-4000  
Drummondville 477-5024

St-Hyacinthe 774-3534  
Victoriaville 758-3131  
Joliette 869-0160  
Rivière-du-Loup 348-9341  
St-Jean 348-4720  
Valleyfield 371-0368  
Granby 372-3177  
Bedford 248-2531  
Val D'Or 824-3687

# Depuis la publication du rapport Malouf, Drapeau se fait remplacer

par Alain Duhamel

Depuis la parution du rapport de la Commission d'enquête sur le coût de la 21e olympiade, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a évité de le commenter ou même de se présenter en des lieux où la presse montréalaise n'aurait pas manqué de l'interroger au passage.

Attendu hier à l'inauguration officielle du chantier d'un nouvel immeuble, au-dessus de la bouche de métro de la station Peel, le maire de Montréal a préféré se faire remplacer par le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarré.

M. Lamarre a lu une brève communication attribuée au maire de Montréal en omet-

tant un paragraphe qui donne une indication des sentiments qui peuvent animer M. Jean Drapeau au moment où le rapport d'une commission d'enquête tient à son égard des propos sévères.

«Certains sont prompts à critiquer ceux qui portent en eux de grands rêves, peut-on lire dans les notes préparées à l'intention du maire de Montréal. Ils ont le droit de critiquer. Si la médiocrité est leur norme, ils y ont droit également. Je préfère personnellement, et je pense qu'une grande majorité des Montréalais sont d'accord avec moi, ce qui est innovateur et audacieux.»

De tels propos, attribués au maire de Montréal, n'ont évidemment aucune commune mesure avec le nouveau siège

mondial de l'Association du transport aérien international (ATAI) que les sociétés Canardel Limitée et Corporation Première Québec mettent en chantier.

Il s'agit d'un immeuble de huit étages, relativement petit pour un centre-ville comme celui de Montréal, d'une valeur de \$10 millions. Il offrira environ 150 000 pieds carrés d'espaces de bureaux. L'immeuble se distingue dans son environnement par une peau de verre faisant front sur les rues Peel, Stanley et de Maisonneuve. Bien que plas-

sant à l'oeil, l'immeuble n'a rien qui puisse lui mériter les épithètes d'innovateur et d'audacieux.

Les promoteurs ne tarissent pas d'éloges à l'égard de la Commission d'initiatives et de développement économique de Montréal (CIDEIM) qui leur a permis de mettre en chantier ce projet sans douleur et en des délais courts.

«Dans le temps de dire, CIDEIM a fait disparaître toutes les barrières à la réalisation du projet avec une efficacité peu commune», a dit M.

Eugene Riseman, président de la Corporation Première Québec, en soulignant aussi au passage la collaboration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM). La direction du chantier s'est installé, pour l'instant, dans la bouche de métro de la station Peel, désormais fermée au public.

L'immeuble, déjà loué dans une proportion de 40 pour cent, devrait accueillir ses premiers locataires vers la fin du mois d'avril 1981. On estime à 800 le nombre de personnes qui y travailleront tous les jours.

Son plus important locataire, l'Association du transport aérien international (ATAI), qui a signé un bail de dix ans, représente, aux yeux de l'administration municipale, l'affirmation de la vocation de Montréal comme centre international du transport. «Des ses débuts, Montréal a toujours été marqué par son importance comme centre de transport. Le transport, c'est aussi son avenir et tous les moyens nécessaires seront mis en oeuvre par l'administration de Montréal pour assurer que notre ville soit le centre névralgique du transport en Amérique», a dit M. Yvon Drapeau.

Parmi les autres pavillons internationaux, on retrouve ceux de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

L'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des étoiles. Une nouvelle attraction portera le nombre des manèges à 46, et les lac des Dauphins, privé cette année de son bateau-passeur accidenté l'an dernier, accueillera à nouveau une troupe de skieurs nautiques.

Plusieurs fêtes seront célébrées à TdH au cours de l'été, à commencer par celle du Québec le mardi 24 juillet, suivie de celle de la France le 12 juillet. On y présentera également des spectacles spéciaux tels qu'un concours hippique international, un spectacle de montgolfières et un festival international de jazz.

La tenue des Floralies aura forcé les responsables de l'AMARC à hausser les prix d'admission. Ainsi, il en coûte \$18 pour adulte pour un passeport combiné donnant accès à TdH, La Ronde et le parc floral et \$10 pour les jeunes de 13 à 18 ans. Par jour, ces prix sont de \$6 et \$4 respectivement. Le visa de TdH-La Ronde coûte \$10 et \$6 et quotidiennement, \$4 et \$2.

L'entrée sur tout le site est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ainsi que pour les bénéficiaires de l'Aide sociale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les handicapés sont admis gratuitement à TdH. Il y a également des prix forfaitaires pour des groupes. Et afin de faciliter leur déplacement, les visiteurs pourront emprunter quatre trajets de balades et deux trajets de minirails, pour \$0.50 et \$0.60 respectivement.

Le nombre de visiteurs sera de nouveau nombreux partout dans les îles, grâce aux 1 001 spectacles commandités par Labatt sur sept scènes différentes, en plus de l'animation qui aura lieu dans plusieurs restaurants et bars.

Le nouveau pavillon égyptien illustrera surtout, à l'aide de pièces artistiques et archéologiques, l'époque des Pharaons. Celui du Mexique sera l'illustration d'un pays d'hier et d'aujourd'hui, avec tous les contrastes que cela peut comporter. Enfin, le pavillon de la Roumanie traînera des légendes et des hommes.

Le pavillon de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

Le pavillon de l'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des étoiles. Une nouvelle attraction portera le nombre des manèges à 46, et les lac des Dauphins, privé cette année de son bateau-passeur accidenté l'an dernier, accueillera à nouveau une troupe de skieurs nautiques.

Plusieurs fêtes seront célébrées à TdH au cours de l'été, à commencer par celle du Québec le mardi 24 juillet, suivie de celle de la France le 12 juillet. On y présentera également des spectacles spéciaux tels qu'un concours hippique international, un spectacle de montgolfières et un festival international de jazz.

La tenue des Floralies aura forcé les responsables de l'AMARC à hausser les prix d'admission. Ainsi, il en coûte \$18 pour adulte pour un passeport combiné donnant accès à TdH, La Ronde et le parc floral et \$10 pour les jeunes de 13 à 18 ans. Par jour, ces prix sont de \$6 et \$4 respectivement. Le visa de TdH-La Ronde coûte \$10 et \$6 et quotidien, \$4 et \$2.

L'entrée sur tout le site est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ainsi que pour les bénéficiaires de l'Aide sociale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les handicapés sont admis gratuitement à TdH. Il y a également des prix forfaitaires pour des groupes. Et afin de faciliter leur déplacement, les visiteurs pourront emprunter quatre trajets de balades et deux trajets de minirails, pour \$0.50 et \$0.60 respectivement.

Le nombre de visiteurs sera de nouveau nombreux partout dans les îles, grâce aux 1 001 spectacles commandités par Labatt sur sept scènes différentes, en plus de l'animation qui aura lieu dans plusieurs restaurants et bars.

Le nouveau pavillon égyptien illustrera surtout, à l'aide de pièces artistiques et archéologiques, l'époque des Pharaons. Celui du Mexique sera l'illustration d'un pays d'hier et d'aujourd'hui, avec tous les contrastes que cela peut comporter. Enfin, le pavillon de la Roumanie traînera des légendes et des hommes.

Le pavillon de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

Le pavillon de l'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des étoiles. Une nouvelle attraction portera le nombre des manèges à 46, et les lac des Dauphins, privé cette année de son bateau-passeur accidenté l'an dernier, accueillera à nouveau une troupe de skieurs nautiques.

Plusieurs fêtes seront célébrées à TdH au cours de l'été, à commencer par celle du Québec le mardi 24 juillet, suivie de celle de la France le 12 juillet. On y présentera également des spectacles spéciaux tels qu'un concours hippique international, un spectacle de montgolfières et un festival international de jazz.

La tenue des Floralies aura forcé les responsables de l'AMARC à hausser les prix d'admission. Ainsi, il en coûte \$18 pour adulte pour un passeport combiné donnant accès à TdH, La Ronde et le parc floral et \$10 pour les jeunes de 13 à 18 ans. Par jour, ces prix sont de \$6 et \$4 respectivement. Le visa de TdH-La Ronde coûte \$10 et \$6 et quotidien, \$4 et \$2.

L'entrée sur tout le site est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ainsi que pour les bénéficiaires de l'Aide sociale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les handicapés sont admis gratuitement à TdH. Il y a également des prix forfaitaires pour des groupes. Et afin de faciliter leur déplacement, les visiteurs pourront emprunter quatre trajets de balades et deux trajets de minirails, pour \$0.50 et \$0.60 respectivement.

Le nombre de visiteurs sera de nouveau nombreux partout dans les îles, grâce aux 1 001 spectacles commandités par Labatt sur sept scènes différentes, en plus de l'animation qui aura lieu dans plusieurs restaurants et bars.

Le nouveau pavillon égyptien illustrera surtout, à l'aide de pièces artistiques et archéologiques, l'époque des Pharaons. Celui du Mexique sera l'illustration d'un pays d'hier et d'aujourd'hui, avec tous les contrastes que cela peut comporter. Enfin, le pavillon de la Roumanie traînera des légendes et des hommes.

Le pavillon de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

Le pavillon de l'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des étoiles. Une nouvelle attraction portera le nombre des manèges à 46, et les lac des Dauphins, privé cette année de son bateau-passeur accidenté l'an dernier, accueillera à nouveau une troupe de skieurs nautiques.

Plusieurs fêtes seront célébrées à TdH au cours de l'été, à commencer par celle du Québec le mardi 24 juillet, suivie de celle de la France le 12 juillet. On y présentera également des spectacles spéciaux tels qu'un concours hippique international, un spectacle de montgolfières et un festival international de jazz.

La tenue des Floralies aura forcé les responsables de l'AMARC à hausser les prix d'admission. Ainsi, il en coûte \$18 pour adulte pour un passeport combiné donnant accès à TdH, La Ronde et le parc floral et \$10 pour les jeunes de 13 à 18 ans. Par jour, ces prix sont de \$6 et \$4 respectivement. Le visa de TdH-La Ronde coûte \$10 et \$6 et quotidien, \$4 et \$2.

L'entrée sur tout le site est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ainsi que pour les bénéficiaires de l'Aide sociale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les handicapés sont admis gratuitement à TdH. Il y a également des prix forfaitaires pour des groupes. Et afin de faciliter leur déplacement, les visiteurs pourront emprunter quatre trajets de balades et deux trajets de minirails, pour \$0.50 et \$0.60 respectivement.

Le nombre de visiteurs sera de nouveau nombreux partout dans les îles, grâce aux 1 001 spectacles commandités par Labatt sur sept scènes différentes, en plus de l'animation qui aura lieu dans plusieurs restaurants et bars.

Le nouveau pavillon égyptien illustrera surtout, à l'aide de pièces artistiques et archéologiques, l'époque des Pharaons. Celui du Mexique sera l'illustration d'un pays d'hier et d'aujourd'hui, avec tous les contrastes que cela peut comporter. Enfin, le pavillon de la Roumanie traînera des légendes et des hommes.

Le pavillon de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

Le pavillon de l'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des étoiles. Une nouvelle attraction portera le nombre des manèges à 46, et les lac des Dauphins, privé cette année de son bateau-passeur accidenté l'an dernier, accueillera à nouveau une troupe de skieurs nautiques.

Plusieurs fêtes seront célébrées à TdH au cours de l'été, à commencer par celle du Québec le mardi 24 juillet, suivie de celle de la France le 12 juillet. On y présentera également des spectacles spéciaux tels qu'un concours hippique international, un spectacle de montgolfières et un festival international de jazz.

La tenue des Floralies aura forcé les responsables de l'AMARC à hausser les prix d'admission. Ainsi, il en coûte \$18 pour adulte pour un passeport combiné donnant accès à TdH, La Ronde et le parc floral et \$10 pour les jeunes de 13 à 18 ans. Par jour, ces prix sont de \$6 et \$4 respectivement. Le visa de TdH-La Ronde coûte \$10 et \$6 et quotidien, \$4 et \$2.

L'entrée sur tout le site est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ainsi que pour les bénéficiaires de l'Aide sociale. Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les handicapés sont admis gratuitement à TdH. Il y a également des prix forfaitaires pour des groupes. Et afin de faciliter leur déplacement, les visiteurs pourront emprunter quatre trajets de balades et deux trajets de minirails, pour \$0.50 et \$0.60 respectivement.

Le nombre de visiteurs sera de nouveau nombreux partout dans les îles, grâce aux 1 001 spectacles commandités par Labatt sur sept scènes différentes, en plus de l'animation qui aura lieu dans plusieurs restaurants et bars.

Le nouveau pavillon égyptien illustrera surtout, à l'aide de pièces artistiques et archéologiques, l'époque des Pharaons. Celui du Mexique sera l'illustration d'un pays d'hier et d'aujourd'hui, avec tous les contrastes que cela peut comporter. Enfin, le pavillon de la Roumanie traînera des légendes et des hommes.

Le pavillon de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Chine populaire, de Cuba, de Haïti, de l'Inde, de l'Italie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie, ce dernier abritant le Jardin des enfants. L'Unicef et l'Unesco sont également de la partie, tout comme la métropole.

Le pavillon de l'Art lyrique, avec Yolande LeCavalier, soprano, Claude Corbeil, basse, Georges Coulombe, basse, et Robert Savoie, baryton, est en tête de liste des pavillons thématiques. Il y aura également le centre philatélique du ministère des Postes, Chasse et nature, le Cinéma 360° qui présentera «Light Men», un nouveau film, Enfilm 80 pour jeunes cinéastes. Exploration consacrée aux pavillons, le Forum des arts, l'Humour, le Monde insolite avec une reproduction de 65 pieds de la fusée spatiale Saturne 5, l'Office national du film, les Premiers Occupants et le Village d'autrefois.

À La Ronde, où le public est admis sur fin de semaine depuis le 3 mai dernier et où l'on accuse déjà une augmentation de 15 % sur l'assistance de 300 000 visiteurs enregistrée à la même date l'an dernier, on accueillera en grande première le Cirque national d'Egypte, qui se produira au Jardin des éto

## RFA: le SPD prône la détente

**ESSEN** (Reuter) — Le Parti social-démocrate ouest-allemand (SPD), réuni en congrès à Essen, a approuvé hier un programme électoral, dans lequel il réaffirme sa volonté de préserver la détente et lance un appel à Moscou pour que soient reprises les négociations sur la limitation des armes nucléaires de moyenne portée en Europe.

Le vote des délégués sociaux-démocrates, survenu à la fin de leur conférence de deux jours, constitue une approbation effective de l'attitude prudente adoptée par le gouvernement du chancelier Helmut Schmidt, depuis le commencement des crises iranienne et afghane.

À l'instar de leurs partenaires libéraux (FDP), les sociaux-démocrates estiment que la détente doit être préservée, et leur programme pour les élections du 5 octobre prochain insiste sur la nécessité pour l'Est et l'Ouest «de dialoguer davantage, et non pas moins», en cette période de crises.

Le manifeste ajoute que l'Europe occidentale ne peut se passer de la protection militaire des États-Unis, et presse l'URSS de revenir sur son refus de prendre en considération l'offre qui lui a été faite, en décembre dernier, par l'OTAN, de rouvrir les négociations sur la limitation de l'armement nucléaire de moyenne portée en Europe.

À cette époque, l'OTAN avait envisagé de déployer 574 missiles de croisière et «Pershing» en Europe occidentale pour contrer les missiles soviétiques «SS-20».

mais le manifeste du SPD suggère que les négociations avec Moscou pourraient rendre inutile une telle opération.

Le chancelier Helmut Schmidt a déclaré hier, à la conférence de son parti, qu'il n'avait pas abandonné son idée, et a laissé entendre qu'il espérait y rallier les dirigeants soviétiques, lors de sa visite à Moscou à la fin du mois.

On s'attendait à ce que la question des missiles provoque une vive polémique, à la suite du dépôt par la gauche du parti d'une motion en faveur de l'annulation du projet de l'Alliance Atlantique. En fait, la conférence s'est contentée de suivre les recommandations d'une commission du parti et de renouveler son approbation de la position.

D'autre part, le manifeste se prononce pour une plus grande unité au sein de l'Europe occidentale et en faveur de l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans la CEE.

Le SPD demande également une réforme de la politique agricole commune, afin de stopper la croissance des excédents agricoles.

M. Schmidt a évité de se prononcer personnellement sur les propos de M. Giscard d'Estaing, relatifs à un éventuel ralentissement de l'élargissement de la communauté européenne. Le chancelier a toutefois souhaité une réforme des politiques agricole et budgétaire de la CEE, avant l'entrée de l'Espagne et du Portugal en 1983.

## Nouveaux attentats en Israël

**JÉRUSALEM** (AFP) — Le treizième anniversaire de la fin de la «guerre des six jours», troisième guerre israélo-arabe de juin 1967, a été marqué hier par un double attentat à la bombe à Petah-Tikvah, importante agglomération à l'est de Tel Aviv, et par une attaque à l'arme automatique contre une patrouille de l'armée israélienne à Jérusalem-Est, secteur arabe de la Ville Sainte.

Le double attentat de Petah-Tikvah n'a fait ni victime ni dégâts. Une charge avait été déposée dans la cage d'escalier d'un immeuble, et une autre au croisement de deux rues passantes de la ville. Les explosions se sont produites à deux heures d'intervalle, dans la matinée, et la police a procédé à l'arrestation de dizaines de suspects.

Hier après-midi, une patrouille de quatre gardes-frontière israéliens a été prise sous le feu d'armes automatiques, ouvert du haut des remparts de la vieille ville de Jérusalem.

L'attaque a eu lieu au moment où la patrouille venait relever la garde dans ce secteur. «Sept ou huit rafales ont été tirées en quelques secondes par un ou plusieurs assaillants», raconte l'un des soldats. Un jeune militaire, atteint à la poitrine et à la jambe, a été rapidement hospitalisé. Son état est jugé sans gravité. Les assaillants ont réussi à prendre la fuite et à se fondre dans la foule.

D'importantes forces de sécurité ont été dépêchées sur les lieux. Erigéant des barrières, elles ont procédé au contrôle d'identité de très nombreux passants. Des dizaines de suspects et témoins ont été emmenés pour interroger.

Les commerçants arabes du voisinage, qui avaient fermé leurs boutiques précipitamment, ont pu rouvrir leurs portes. La police a mis en garde le public contre une éventuelle vague d'attaques.

Lundi matin à Seattle, le président Carter a prononcé un grand discours économique devant l'association des maires des États-Unis. En majorité démocrates et favorables au président Carter, les maires des grandes villes américaines n'en ont pas moins fait preuve, depuis quelques mois, d'un esprit critique prononcé envers la Maison-Blanche.

Entre-temps, les autorités israéliennes ont imposé un black-out sévère sur le déroulement de l'enquête, tandis que l'avocat du maire de Ramallah a fait des révélations.

Les porte-parole du gouvernement militaire et de la police affirment ne rien savoir et renvoient aux services de la

sécurité intérieure (le «Chabak»), qui dépendent du premier ministre. Mais, au bureau de M. Menahem Begin, c'est toujours la même réponse laconique: «L'enquête suit son cours». «Dans quelle direction? Tous azimuts». Un seul détail est mis en relief: «Les attentats sont l'œuvre de vrais professionnels».

Dans les milieux officiels, on cherche toujours à faire accroire qu'un groupe terroriste arabe, en l'occurrence le Fatah, est derrière les attentats. Hier encore, le ministre de la Justice, M. Shmouel Tamir, a insisté, dans une interview à la radio israélienne, sur l'éventualité que «des assassins arabes aient commis les attentats contre les maires de

Cisjordanie». En revanche, du côté des Palestiniens, on multipliait hier les accusations de complots contre certains milieux officiels. Me Felicia Langer, l'avocate israélienne de la famille du maire de Naplouse, M. Bassam Chakaa, a déclaré, dans une conférence de presse à Jérusalem, que «les autorités s'emploient à brouiller les pistes».

Jusqu'à présent, aucun membre de la famille Chakaa n'a été interrogé. L'avocate a énuméré une série de soupçons qui, selon elle, pèsent sur les autorités militaires.

La veille des attentats, a-t-elle indiqué, l'armée avait

établi un large dispositif inhabituel à Ramallah et El-Bireh, ainsi que dans le quartier de Naplouse où habite M. Chakaa. La veille aussi, le maire a reçu plusieurs appels téléphoniques d'amis et connaissances faisant état de rumeurs concernant un attentat qui aurait été perpétré contre sa personne. À la radio israélienne, ces rumeurs ont été interprétées comme la marque éventuelle d'un attentat arabe typique.

D'autre part, toujours selon M. Langer, les téléphones de M. Chakaa et de ses proches ont été coupés une demi-heure avant l'attentat de Naplouse. Pour l'avocate, pas de doute: «On a voulu empêcher que quelqu'un pre-

vienne M. Chakaa de ne pas utiliser sa voiture piégée dans le cas où ses collègues de Ramallah et El-Bireh auraient été touchés avant lui».

Dans un communiqué, lu au cours de la même conférence de presse, le maire de Ramallah, M. Karim Khalaf, blessé aussi le 2 juin et amputé du pied gauche (M. Chakaa a été amputé des deux jambes), a souligné qu'il resterait toujours à la tête de la municipalité «pour servir la ville et ses habitants».

Il a démenti les rumeurs selon lesquelles il entendait, comme M. Chakaa, aller se faire soigner en Jordanie. Son état de santé est qualifié de satisfaisant.

## Échappé à la colère de Miami, Carter défend son administration

**SEATTLE** (AFP) — Le président Carter, parti lundi soir de Miami (Floride) sous une pluie de bouteilles vides, a continué hier matin à Seattle de défendre son bilan à la Maison-Blanche et ses objectifs économiques.

L'incident de lundi, à Liberty City, le ghetto noir de Miami, est passé complètement inaperçu aux yeux du président. La limousine a cependant été atteinte par l'une des bouteilles de bière vides lancées par les manifestants noirs en colère.

C'est la première fois depuis que M. Carter est à la Maison-Blanche qu'un tel accident lui est réservé au cours de l'une de ses sorties. Liberty City avait été le théâtre d'émeutes violentes à la fin du mois de mai dernier. Il y avait eu à Miami 16 morts et des dégâts estimés à 100 millions de dollars.

Lundi matin à Seattle, le président Carter a prononcé un grand discours économique devant l'association des maires des États-Unis. En majorité démocrates et favorables au président Carter, les maires des grandes villes américaines n'en ont pas moins fait preuve, depuis quelques mois, d'un esprit critique prononcé envers la Maison-Blanche.

Les effets de la récession économique frappent en effet directement les villes américaines, pour lesquelles le sénateur Edward Kennedy a demandé récemment la mise en place d'un «Plan Marshall» à l'image de celui qui a aidé à reconstruire l'Europe au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

**Groupe terroriste dissois en RFA?**

**BERLIN** (AFP) — L'extrémiste ouest-allemand Gabriele Rollnick a quelque peu surpris en affirmant hier à Berlin-Ouest, devant le tribunal qui la juge, que l'organisation terroriste locale dite «Mouvement du 2 juin», à laquelle elle a appartenu, s'est dissoute. Elle a en outre critiqué l'action de ce groupe qu'elle a qualifiée de «pervers».

Le Mouvement du 2 juin ou Commando d'action berlinois s'était donné pour nom la date de la mort, en 1967, de l'étudiant Benno Ohnesorg, abattu par un policier durant une manifestation de protestation contre la visite du shah d'Iran à Berlin-Ouest. Gabriele Rollnick, 30 ans, répond de sa participation à l'assassinat d'un magistrat berlinois (novembre 1974) et à l'enlèvement de M. Peter Lorenz, président de la CDU locale — opposition — (février 1975), actions qui ont été revendiquées par le mouvement. Impliquée dans l'enlèvement de l'industriel autrichien Walter Palmers à Vienne (novembre 1977), elle a été appréhendée en Bulgarie en juin 1978, en compagnie de deux autres «amazonnes» extrémistes et de Till Meyer.

Ce dernier figure parmi les six chefs du «Mouvement» jugés à Berlin-Ouest depuis avril 1978. Il s'est évadé quelques semaines après l'ouverture du procès.

Le procès de Meyer et de cinq coaccusés, contre lesquels le procureur a requis uniformément 15 ans de prison, plus une peine à vie contre Ralf Reinhard, principale «tête» du groupe, devrait se terminer prochainement.

Un retard a été entraîné par l'examen d'un alibi présenté en dernière minute par Fritz Teufel, qui affirme avoir été absent de Berlin lors de l'assassinat du magistrat. Les autres accusés sont Andreas Vogel, Ronald Fritzsch et Gerald Kloppen.

Le «noyau dur» du terrorisme ouest-allemand compte encore 17 personnes recherchées par la police et qui sont en mesure de commettre des actes de violence, a d'autre part déclaré le procureur général fédéral de la RFA, M. Kurt Rebmann, dans une interview publiée dans l'édition d'aujourd'hui du quotidien ouest-berlinois Berliner Morgenpost (groupe Springer).

Selon le magistrat, ces personnes disposent de moyens «logistiques et financiers» leur permettant de monter des opérations «allant jusqu'à l'assassinat de personnalités (...) de l'Etat fédéral». Le procureur a notamment estimé que de récentes attaques de banques perpétrées à Darmstadt, à Nuremberg et à Zurich ont rapporté quelque 500.000 DM (environ 1,15 million de francs français) au «trésor de guerre» des terroristes.

d'entre vous ont exprimé leurs inquiétudes personnelles devant cette augmentation des dépenses militaires, mais je suis décidée à tenir bon en raison de notre immense besoin de sécurité nationale».

Par ailleurs, vingt-trois représentants républicains qui avaient soutenu l'ancien ambassadeur aux Nations unies George Bush, ayant qu'il se retire de la course à l'investiture en vue de l'élection présidentielle, se sont ralliés hier au seul candidat républicain restant en course, M. Ronald Reagan, en espérant qu'il choisisse, M. Bush comme co-listier.

Bien que M. Reagan n'ait fait aucune promesse, les anciens partisans de M. Bush espèrent en général qu'il sera choisi par M. Reagan comme candidat à la vice-présidence. Selon un proche conseiller de M. Reagan, ce dernier hésite actuellement entre M. Bush et le sénateur de l'Indiana, M. Richard Lugar. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

d'entre vous ont exprimé leurs inquiétudes personnelles devant cette augmentation des dépenses militaires, mais je suis décidée à tenir bon en raison de notre immense besoin de sécurité nationale».

«J'ai l'intention de rétablir notre autorité économique sans tourner le dos aux pauvres, aux personnes âgées et aux faibles, a déclaré le président devant les maires. Je rejette les promesses faciles de réduction massive d'impôt et de suppression arbitraire de projets gouvernementaux, a-t-il ajouté, de tels expédients ne sont que des faux tuyaux et un non-sens idéologique», a-t-il déclaré, faisant allusion aux propositions économiques de M. Reagan.

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a également défendu une augmentation importante des crédits militaires des États-Unis qui, a-t-il dit, «est essentielle pour renforcer notre défense collective avec l'OTAN, et pour répondre à l'agression soviétique en Afghanistan. Beaucoup

«Nous ne pouvons pas construire la prospérité sans justice et sans compassion», a-t-il dit. Le président Carter a

## Khomeiny tire la sonnette d'alarme

TEHERAN (AFP) — Pour la première fois en seize mois de révolution iranienne, l'imam Khomeiny a affirmé hier que la République islamique était en danger.

«Jamas je n'ai autant craint de voir la République islamique aboutir à un échec», a déclaré le leader religieux à Teheran, devant les gouverneurs des provinces de l'Iran. Cet avertissement solennel s'adressait aussi à l'ensemble des fractions politiques, plus divisées que jamais, au Parlement face à la perspective de l'élection d'un premier ministre, après huit mois de vacance du pouvoir.

«Partout où se porte le regard, il n'y a que discorde et conflits dans le pays», a poursuivi l'imam. «Si ces luttes intestines continuent, elles détruiront à coup sûr le pays, qui sombrera dans le néant. Et ce sera l'étranger, l'ennemi, qui prendra la direction de l'Iran».

L'imam a mentionné tous les conflits qui paralysent l'Etat: les querelles entre l'armée régulière et celle des gardiens de la révolution, entre la gendarmerie et les communautés islamiques, les luttes de groupes rivaux dans les ministères et tous les organismes de l'Etat.

Pour l'imam, la lutte contre le chah est terminée, les fondements de la République islamique sont maintenant posés en dépôt

des oppositions étrangères. Désormais, il reconnaît, «le danger est à l'intérieur, plus difficile à combattre que l'ennemi extérieur».

La journée d'hier a donné l'exemple des divisions dénoncées par l'imam: le président de la République, M. Bani-Sadr, a multiplié ses attaques contre ceux qui se permettent de faire la loi dans le pays, tandis que le Parti de la république islamique, celui des religieux, attaquait brutalement le directeur de la radio-télévision, un partisan de M. Bani-Sadr.

En contrôlant le passé politique de 194 mandats, le Parlement a atteint hier le quota des 180 mandats nécessaires pour légiférer. Reste à élire un conseil de surveillance, qui vérifiera la constitutionnalité des lois. Mais aucun compromis n'est encore en vue pour l'élection d'un premier ministre, qui pourrait ne survenir que dans plusieurs semaines.

Enfin, l'appel de l'ayatollah Khomeiny pour lutter désormais contre l'ennemi intérieur rejoint, selon les observateurs les plus optimistes, les dernières prises de position en faveur de la libération des otages américains de MM. Bani-Sadr, Sadegh Ghotbzadeh, ministre des Affaires étrangères, et Ahmed Madani, ancien ministre de la Défense.

## Une coalition se prépare à démettre le premier ministre Ohira au Japon

TOKYO (AFP) — La santé vacillante du premier ministre Masayoshi Ohira a précipité, en ce début de semaine, les discussions et les manœuvres en faveur d'un changement à la tête du parti au pouvoir, et par là même, du gouvernement du Japon.

Déjà une «société pour un nouveau leader» a été créée hier pour lui choisir un successeur parmi des hommes politiques plus jeunes.

Les médecins de M. Ohira, hospitalisé depuis dix jours à la suite d'un malaise cardiaque, ont déconseillé au premier ministre d'aller représenter son pays au sommet des sept nations industrialisées, qui doit se tenir à Venise les 22 et 23 juin. Selon la presse japonaise, l'entourage de M. Ohira, incapable de représenter le Japon aux instances internationales les plus élevées, ne serait plus capable non plus de diriger le pays à un moment crucial.

Les Japonais se rendront aux urnes, également le 22 juin, pour élire une nouvelle Chambre des représentants et la moitié des membres de la Chambre des conseillers. Le Parti libéral démocrate (PLD) est sérieusement menacé de perdre la majorité absolue qu'il détient depuis 1955, auquel cas il sera contraint de former un gouvernement de coalition avec un ou plusieurs partis de tendance modérée.

Une démission de M. Ohira pour raisons de santé mettrait fin aux critiques de ceux de ses adversaires, au sein même de son parti, qui lui reprochent de ne pas avoir quitté ses fonctions après la mise en minorité du gouvernement, le 16 mai. M. Ohira avait immédiatement décidé de dissoudre la chambre.

À Moscou, on continue d'évoquer la possibilité d'un règlement politique du conflit. La Pravda estimait hier que c'est même «tout à fait possible», tout en accusant les États-Unis de vouloir ignorer cette possibilité. La Pravda invite les interlocuteurs de l'URSS à engager des «négociations actives», nécessaires, selon le journal, pour parvenir à «une normalisation de la situation dans la région.»

À ce propos, a-t-on appris dans la capitale indienne, la proposition (qui aurait été faite par Cuba) d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des non-alignés au sujet de la crise afghane sera le thème principal de l'entretenir qui doit avoir le chef de la diplomatie yougoslave, M. Josip Vrhovec, avec son homologue indien, M. Narasimha Rao, aujourd'hui à New-Delhi.

Le résultat des combats se dérouleraient également dans Kaboul même, à la suite de l'infiltration de groupes de déserteurs. Pour un ancien haut fonctionnaire afghan, chef d'un important réseau de résistance fonctionnant à Kaboul, les récents renforts soviétiques arrivés dans la capitale sont moins destinés à écraser la rébellion qu'à maintenir à tout prix le contrôle de l'Armée rouge sur la ville.

Selon cet ancien haut fonctionnaire, réfugié au Pakistan depuis cinq mois, l'esprit de résistance a décuplé à Kaboul depuis que l'armée rouge a ouvert le feu sur les étudiants et les lycéens. «Quoi qu'il arrive maintenant, nous sommes sûrs qu'un soulèvement populaire est inévitable à Kaboul, quelles qu'en soient les conséquences pour la population civile. En fait, ce soulèvement national a commencé. Les Soviétiques ne pourront pas l'arrêter», a assuré hier à l'AFP, à Islamabad, ce chef rebelle, qui a précisé que son réseau fonctionnait toujours à Kaboul.

À Moscou, on continue d'évoquer la possibilité d'un règlement politique du conflit. La Pravda estimait hier que c'est même «tout à fait possible», tout en accusant les États-Unis de vouloir ignorer cette possibilité. La Pravda invite les interlocuteurs de l'URSS à engager des «négociations actives», nécessaires, selon le journal, pour parvenir à «une normalisation de la situation dans la région.»

À ce propos, a-t-on appris dans la capitale indienne, la proposition (qui aurait été faite par Cuba) d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des non-alignés au sujet de la crise afghane sera le thème principal de l'entretenir qui doit avoir le chef de la diplomatie yougoslave, M. Josip Vrhovec, avec son homologue indien, M. Narasimha Rao, aujourd'hui à New-Delhi.

## Le spectre de Soweto hante l'Afrique du Sud

JOHANNESBOURG (AFP) — Les autorités sud-africaines ont multiplié les arrestations et les mesures de sécurité à l'approche du quarantième anniversaire, le 16 juin, des sanglantes émeutes anti-apartheid de Soweto.

Le ministre de la Police, M. Louis Le Grange, a lancé hier une ferme mise en garde, déclarant que la police n'hésitera pas à agir contre ceux qui souhaiteraient provoquer des troubles lundi prochain.

«Nous en avons assez», a ajouté le ministre, en parlant de la vague continue de protestations contre le système de discrimination raciale qui balaye le pays depuis deux mois.

Agissant sur plusieurs «fronts», la police et l'armée ont arrêté 1.270 personnes au cours des trois derniers jours à travers le pays, et de nouvelles détenues de dirigeants noirs sont signalées. De plus, le gouvernement a pris une sévère mesure de restriction contre le principal regroupement de syndicats indépendants noirs.

La police a confirmé hier le nombre d'arrestations et a précisé que 1.670 personnes avaient été convoquées devant les tribunaux, à la suite d'une vaste opération de contrôle (dite officiellement de «routine») dans tout le pays. Des barrages de police et de l'armée ont été mis en place devant les cités noires et sur les grandes routes.

Il y a peu de doutes cependant, que cette opération ait été provoquée par la proximité du 16 juin et à la suite de la réussite de l'attaque de guérilla, il y a huit jours, contre des installations pétrolières.

Les appels à faire du Cap une «ville morte» les 16 et 17 juin pour commémorer le début des émeutes de 1976, qui firent plus de 600 morts, ont, d'autre part, reçu hier le soutien de 120 commerçants de la cité métisse d'Athlone, près du Cap, qui ont annoncé qu'ils resteraient fermés ces deux jours.

D'autre part, la séance du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique du Sud, qui devait avoir lieu hier à 20h00 GMT, a été remise à ce soir, annonce-t-on officiellement à l'ONU.

Selon les milieux diplomatiques, les négociations engagées en vue de l'élaboration d'un projet de résolution, susceptible d'être adopté par le Conseil de sécurité, se poursuivent et pourraient même, indique-t-on, retarder de plusieurs jours la réunion du conseil.

autres. M. Tamaoki a annoncé que le futur premier ministre serait choisi parmi ces huit personnes, et que celles-ci avaient promis d'abandonner les factions auxquelles elles appartiennent.

Cette nouvelle initiative a été interprétée par les commentateurs politiques comme une alliance pour réduire, au sein du parti, l'influence qu'y exerce encore l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka, actuellement poursuivi dans le cadre du scandale Lockheed.

La «faction Tanaka», 82 membres, et la «faction Ohira», 69 membres, étaient jusqu'à présent les deux plus importantes au Parlement.

La nouvelle société semble également conçue pour isoler un autre candidat au poste de premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, qui a aussi dirigé son temps.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique, appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

appartient à la faction de l'ancien premier ministre Takeo Fukuda.

M. Komoto, 68 ans, homme d'affaires venu à la politique,

# Québec songe à des mesures pour favoriser les naissances

QUEBEC (PC) — Il existe toujours un problème de dénatalité au Québec et le gouvernement envisage des mesures susceptibles de favoriser les naissances.

Parmi celles-là, se trouve une allocation de \$240 que verserait le gouvernement à la femme au foyer qui accouche, au même titre que la femme qui occupe un emploi à l'extérieur de la maison.

Il ne serait pas impossible que cette politique soit mise en application au cours de 1980-81, tout dépendant des ressources financières du gouvernement.

C'est ce qu'a indiqué, hier,

le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazare, en réponse à des questions de l'Opposition lors de l'étude des crédits de son ministère.

À la demande de Mme Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie) et de M. Serge Fontaine (UN-Nicolet-Yamaska), le ministre a fourni plusieurs statistiques qui tendent à démontrer qu'on est bien loin de l'époque de la revanche des beaux-parents.

Ainsi, en 1977-78 on dénombre 1.9 million de bénéficiaires d'allocations familiales et ce chiffre est tombé à 1.7 million pour 1980-81.

En 1979-80, 17,531 enfants

ont quitté le Québec pour toutes sortes de raisons mais, en retour, il en est arrivé environ 20,000 d'autres, pour un gain net de quelque 3,000.

Le nombre des naissances s'est maintenu dans les 90,000 en 1979, soit exactement 96,455.

Aujourd'hui, les «grosses familles» ce n'est plus 10 enfants et plus mais plutôt quatre enfants et plus et seulement 5,7% des familles québécoises entrent dans cette catégorie.

Par contre, la plus grande proportion de familles, 41,7%, ne comptent qu'un enfant; 38% en ont deux et 14,5% sont

composées de trois enfants.

De fait, le nombre d'enfants par famille est en-dessous de deux, c'est-à-dire 1,87, ce qui est insuffisant pour maintenir le niveau de population dans une famille de deux parents.

«Il est certain qu'il y a un danger de diminution de la population québécoise si la tendance se maintient à la baisse», a dit le ministre. Ce problème nous préoccupe beaucoup et c'est pourquoi nous avons accentué un programme mis de l'avant par le gouvernement précédent de modular les allocations familiales en accordant davantage aux familles de plus d'un enfant.»

«Devant la preuve faite devant moi à l'enquête préliminaire, je n'ai pas le choix et je dois vous citer à procès», a déclaré hier le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions, qui s'adressait alors à l'agent Robert Lessard, de la Sûreté du Québec.

Le policier, qui a choisi un procès devant juge et jury, connaît la date de celui-ci lors de l'appel du rôle des prochaines assises criminelles, au début de l'automne prochain.

L'agent Lessard, dont l'enquête préliminaire avait pris fin le 2 juillet dernier, est accusé d'homicide involontaire, relativement à la mort de l'Amérindien David Cross, survenu le 20 octobre dernier dans la réserve de Caughnawaga.

Cross avait été mortellement atteint d'un projectile, à la suite d'une chasse à l'homme qui avait commencé sur une route voisine la réserve indienne.

Selon les faits mis en preuve lors de l'enquête du coroner, au terme de laquelle le policier avait été déclaré coupable de négligence criminelle, Cross avait été abattu au moment où il menaçait de faire un mauvais partie à l'agent Lessard et à son frère, à l'aide d'une pièce de bois affilée, alors que ceux-ci voulaient procéder à son arrestation.

Enfin, lors de l'enquête préliminaire, le procureur de l'accusé, Me Michel Proulx, avait obtenu qu'une ordonnance de non-publication soit décrétée lors de cette procédure.

## ■ Demande d'injonction contre un hebdomadaire

L'animatrice de radio et de télévision Louise Cliche vient de s'adresser à la Cour supérieure afin d'obtenir une injonction pour les Messageries Dynamique et le groupe Québecor de cesser d'imprimer, de distribuer et de retirer de la circulation l'hebdo *Nouveau Samedi*, portant la date du 8 au 14 juin.

Dans un premier temps, Mme Cliche, dont la photo a été publiée à de nombreuses reprises, rappelle que, plus particulièrement, sa photo avait paru dans le *Nouveau Samedi*, dans la semaine du 4 au 10 juillet 1974, alors qu'elle était mannequin, afin d'illustrer une mode vestimentaire, connue à l'époque sous le nom de «mode rétro».

D'autre part, dans la récente édition du *Nouveau Samedi*, contre laquelle elle veut sevrir, elle soutient que ce journal a reproduit en première page la même photographie que celle parue en 1974, en voilant cependant ses yeux, avec le titre: «Montréal en guerre contre la prostitution», et, plus loin, «Comment Montréal va-t-elle se débarrasser des prostituées?»

Tout en disant qu'elle n'a jamais permis l'usage de sa photo aux fins mentionnées, Mme Cliche estime être victime de diffamation et être atteinte dans sa bonne réputation et son honneur, affirmant en plus que la publication de sa photo expose au mépris et au ridicule de ses auditeurs, de son public en général et de ses amis.

Outre les faits mentionnés plus tôt pour obtenir l'injonction, Mme Cliche, qui est l'épouse de l'avocat Louis Cliche, voudrait que le directeur du *Nouveau Samedi*, M. Guy Tougas, soit enjoint de préparer une liste détaillée de tous les exemplaires vendus et distribués et de faire l'inventaire du nombre d'exemplaires qui seront cueillis.

— Bernard MORRIER

# Parizeau pourrait porter à \$6 le prix des repas exempts de taxe

QUEBEC (PC) — Si le gouvernement poursuit sa politique d'abolir la taxe de vente sur les biens essentiels, la taxe sur les repas pris au restaurant pourrait bien être la prochaine qui sera visée, a indiqué hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Le ministre commentait ainsi une suggestion du député de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, pendant la commission parlementaire qui étudiait les crédits annuels du ministère des Finances.

Selon M. Parizeau, l'abolition de la taxe de 10%, sur les repas qui coûtent de \$2,49 à \$6,00 se traduirait par une perte de \$30 à \$40 millions en revenus pour le gouvernement, mais il s'agirait d'une mesure sociale progressiste compte tenu que de plus en plus de travailleurs sont obligés de prendre au moins un repas par jour hors du foyer.

Actuellement, les repas au restaurant qui coûtent moins de \$3,25 ne sont pas l'objet de taxation, mais la taxe de 10% s'applique sur le prix de tout repas supérieur à \$3,25.

M. Goulet avait signalé que différentes possibilités s'offraient

au gouvernement concernant la taxe sur les repas. On peut, comme en Ontario, l'abolir jusqu'au prix de \$6,00 ou encore l'appliquer à tous les repas mais à un taux moindre de 5% ou 6%, a suggéré le député de Bellechasse.

M. Parizeau a expliqué que le gouvernement du Parti québécois avait déjà pris un certain nombre de mesures pour aider l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie. Il a cité l'abolition en 1977 de la taxe sur le prix des chambres d'hôtels.

Le ministre a expliqué qu'il ne pouvait pas révéler avant son prochain discours sur le budget si la mesure allait s'appliquer à compter de l'an prochain, mais il n'a pas écarté la possibilité de modifications à cette taxe.

M. Parizeau a également fait valoir que si le plafond de \$3,15 du prix des repas taxables était haussé, il le serait au moins jusqu'à \$5,00 ou \$6,00 et non pas seulement de quelques sous.

Si on hausse l'exemption de la taxe jusqu'à \$3,75 ou \$4,00 a dit M. Parizeau, le seul effet sera de faire grimper le prix minimum des repas à ce niveau.

# Un cri de ralliement pour lutter contre la pollution de la Yamaska

Le Front de dépollution de la Yamaska, face à l'interdit pour la population de Farnham de boire de l'eau du robinet polluée par du purin, lance un cri de ralliement à toutes les associations et organismes du bassin de la Yamaska, et également du Québec, afin de l'aider à combattre ce fléau.

Le Front s'en prend particulièrement à quelques éleveurs de porcs qui déverseraient leur purin à proximité de la rivière, et il demande qu'on se plaigne de la situation par écrit aux ministres de l'Environnement et de l'Agriculture.

«Le problème de la Ya-

maska pourrait bien se renouveler sur n'importe quel cours d'eau du Québec», écrit dans un communiqué Mlle Jacques Chabot, vice-présidente du Front.

«Nous tenons à préciser que nous n'attaquons pas tous les éleveurs par cette demande,

car seulement un petit nombre polluent en ayant leurs tas de purin trop près de la rive, ou en faisant l'épandage trop près. Mais lorsqu'on sait que le purin d'un porc équivaut au rejet de 20 personnes, on comprend qu'un éleveur qui possède 1,000 porcs a sur sa ferme d'élevage l'équivalent de 20,000 personnes.»

Le Front rappelle que toutes les villes riveraines de la Yamaska ont déjà signé des protocoles d'entente pour l'assainissement de leurs réseaux d'égouts, que des usines d'épuration seront construites à grands frais d'ici quelques années, et qu'on négocie actuellement avec les industries pour qu'elles fassent traiter leurs eaux usées par ces usines. «Mais les meilleures usines d'épuration ne pourront faire mieux que les usines actuelles face à la présence du purin», ajoute le Front.

## Les administrateurs de la santé en congrès

La Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec tiendra son congrès au Manoir Richelieu du 15 au 18 juin. Il aura pour thème: «Proposition 13 ou la légitimité de l'entreprise publique».

Plus de 400 administrateurs, cadres supérieurs du réseau des affaires sociales sont inscrits à ce congrès dont le thème suscite un vif intérêt.

Il y a plus d'un an les élec-

teurs californiens approuvaient par une imposante majorité une réduction de 57% des impôts fonciers et immobiliers et exigeaient une réduction de 2% de la croissance annuelle des impôts locaux. Connue sous le nom de «La proposition 13», cette mesure fut approuvée par plus de 65% des électeurs même si l'acceptation d'un tel projet semblait menacer la survie des services publics.

A la lumière de cette propo-

# les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

**A & P:** côtelettes de porc, mélange de longe (2 côtelettes de bout de côtes, 2 côtelettes de bout de longe, 4 côtelettes du milieu), \$1,29; longe de porc dans les côtes, désosée, \$1,99; côtes de longe de porc du milieu, \$1,79; côtes levées, \$1,49; bifteck de surlonge, \$2,99; bifteck d'aloyau ou côtes d'aloyau avec filet, \$3,59; foie de boeuf frais, 99 cents. Poisson: filets de sole surgelés, \$2,49. Fruits et légumes: cerises de Cal., gros, 12, 98 cents; prunes Red Beauty de Cal., 98 cents; cantaloupes du Tex., 59 cents chacun; laitue en feuilles du Qué., 2 pcts pour 49 cents; tomates des E.-U., \$1,59 le cello de 2 lbs.; radis en feuilles du Qué., 4 pcts pour 68 cents; champignons frais du Qué., \$1,89.

**Cooptix:** poulets à bouillir surgelés, cat. A. Coquet, de 5 à 7 lbs, 59 cents; lapins surgelés, sans tête, \$1,89; longe de porc frais, bout du filet, environ 3 lbs, \$1,07; côtelettes de porc frais, \$1,47; bacon tranché, sans couenne, La Dijonnaise, 99 cents; foie de boeuf tranché, frais, \$1,19. Poisson: homard frais, cuist, d'une lb à 1 1/2 lb, \$2,99; filet de turbot frais, \$1,79. Fromage: Emmenthal du Qué., \$2,99. Fruits et légumes: rhubarbe du Qué., 12 cents la botte de 3 ou 4 ou \$1,44 pour 12 bottes; cantaloupes de Cal., gros, 23, 68 cents chacun; radis en feuilles du Qué., 12 cents le pqt; échalotes du Qué., 18 cents le pqt.

**Dominion:** jambon prêt-à-manger, dans le jarret ou la coupe, 87 cents; bacon Lazy Maple de Swift, \$1,18 le 500 g; dindes Golden de luxe, surgelées, de 6 à 12 lbs; \$1,18; rôti de côtes, \$2,78; gigot d'agneau surgelé de N.-Z., complet, de 5 à 6 lbs, \$1,58; rôti d'épaule d'agneau surgelé de N.-Z., \$1,18; tranche d'épaule d'agneau surgelé de N.-Z., \$1,38; rôti de longe d'agneau surgelé, \$2,78. Fruits et légumes: pêches fraîches de Cal., 58 cents; courgettes Zucchini des E.-U., 44 cents; oranges Outspan Navel de l'Afr. du Sud, \$1,68 la douz.; tomates de serre roses de l'Ont., 99 cents; radis en bouteilles du Qué., 4 pour 99 cents; mangues fraîches du Mex., gros, 20, 2 pour 99 cents; laitue frisée du Qué., 4 pour 99 cents.

**Économix:** poulets surgelés, cat. Utilité, de 2 à 4 lbs, 58 cents; poulets à bouillir, surgelés, dépecés, Cabaret,

ananas du Mex., gros, 12, 88 cents chacun; rhubarbe du Qué., 3 pcts pour 39 cents; pommes jaunes Délicieuse, 59 cents; melon d'eau de Flo., environ 13 lbs, \$1,98 chacun; cantaloupes du Mex., gros, 30, 2 pour \$1; laitue iceberg de Cal., gros, 24, 2 pour \$1; choux verts de Flo., 29 cents.

**Hypermarché:** cuisses de poulet, fraîches, sans dos, 98 cents; poitrines de poulet, fraîches, sans dos, \$1,18; filets de poulet, produit décongelé, 39 cents; côtelettes d'agneau surgelées de N.-Z., \$2,19. Poisson: homard bouilli, \$2,98; filets de morue fraîche, \$1,68; doré de mer frais, \$1,48. Fruits et légumes: pêches des E.-U., 59 cents; laitue iceberg des E.-U., 59 cents chacune, tomates de l'Ont., 98 cents; champignons du Can. ou des E.-U., 98 cents le 8 on.; radis du Qué., 39 cents le cello d'un lb.

**IGA/Boniprix:** rôti de pointe de surlonge, \$2,65; bifteck de ronde, déossé, tranche complète ou rôti extérieur de cuisse, \$1,95; bifteck ou rôti d'aloyau, \$3,45; soc de porc fumé, déossé, Taillefer, \$1,38; bacon Maple Leaf, sans couenne, \$1,48. Fruits et légumes: pommes vertes Granny Smith de l'Afr. du Sud., 69 cents; melon d'eau de Flo., 19 cents; cerises Bing de Cal., 97 cents; pêches fraîches des E.-U., 45 cents; rhubarbe du Qué., 3 pcts pour 39 cents; laitue en feuilles du Qué., 2 pour 35 cents; épinards lavés de culture canadienne, 68 cents le 10 on.

**Provigain:** poulets surgelés, cat. Utilité, moins de 5 lbs, 69 cents; jambon dans la fesse, Toulip-Laval, un bout ou l'autre, \$1,29. Fruits et légumes: cantaloupes des E.-U., gros, 56, 2 pour 89 cents; oranges Sunburst Valencia de Cal., gros, 88, \$1,48 la douz.; pommes vertes Granny Smith de l'Afr. du Sud, gros, 125-138, 68 cents; concombres anglais de l'Ont., gros, moyenne, 58 cents chacun; mais en épis de la Flo., 5 pour 99 cents; choux vertes des E.-U., 28 cents.

**Richelieu:** jambon mignon déossé, prêt-à-servir, \$1,88; rôti de palette, \$1,08; rôti de côtes croisées, \$1,56; bifteck de palette, \$1,28; rôti de côtes, \$2,98; boeuf haché mi-maigre, \$1,98; jambon dans l'épaule, genre diners, Provigo, \$1,48. Fruits et légumes: cerises Bing de Cal., 97 cents; pêches fraîches des E.-U., 45 cents; rhubarbe du Qué., 3 pcts pour 39 cents; laitue en feuilles du Qué., 2 pour 35 cents; épinards lavés de culture canadienne, 68 cents le 10 on.

**Steinberg:** jambon déossé Sugar Plum de Swift, en quarts, \$2,18; jambon déossé Old Fashion de Schneider, \$3,48; bacon en tranches sans couenne, Lazy Maple de Swift, \$1,18 le 500 g; gigot d'agneau surgelé de N.-Z., entier ou en demies, \$1,58. Fruits et légumes: cerises Bing de Cal., 99 cents; melon d'eau de Flo., 19 cents; laitue frisée du Qué., 3 pcts pour 69 cents; radis du Qué., 39 cents le cello d'une lb; champignons des E.-U. ou du Can., 99 cents le 8 on.; tomates de serre de l'Ont., 98 cents.

**GRILLADIN:** une véritable aventure gastronomique. Table d'hôte à partir de 9,75. **Le Diner-Théâtre:** offre-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre **TERASSE L'AFFICHE** où vos dessert et café vous attendent, **sans supplément à payer.**

**Le Piccolo:** Table d'hôte à partir de 5,75. **CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE:** COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR 25 AVRIL 1979 CHINESE DINNERS CLUB 7,95 KISAN-FU

\* Licence complète \* Principales cartes de crédit acceptées 284-1104  
RESERVATIONS: COMPLEXE DESJARDINS

**gibby's**  
GRILLADES ET FRUITS DE MER  
298 Place d'Youville,  
Montréal  
Tél.: 282-1837  
St-Sauveur  
des Monts, P.Q.  
Tél.: 277-5275  
Fort Lauderdale

heures d'ouverture:  
du lun. au sam. de

## DES QUATRE COINS DU PAYS

### ■ Une consultation étrange

Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est étonné hier aux Communes que le premier ministre, M. Trudeau, et les premiers ministres des provinces, n'avaient pas trouvé de façon efficace d'impliquer le plus grand nombre de Canadiens possible dans le processus de réforme constitutionnelle. Aucune autre nation démocratique, a fait remarquer M. Broadbent hier, ne laisse l'importante tâche de diriger l'avenir d'un pays aux mains d'un si petit groupe de personnes. M. Trudeau, interrogé à ce sujet par les membres de l'opposition, a répondu qu'il en avait parlé aux premiers ministres des provinces et que ces derniers avaient manifesté leur intention de continuer à procéder comme dans le passé et de ne pas élargir les délégations des gouvernements.

### ■ Les dangers du travail

Plus de 1.200 ouvriers sont tués chaque année parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits et les dangers inhérents à leur travail. C'est ce qu'a soutenu hier un haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Santé, M. Franklin Hicks, qui a affirmé devant les membres du Chemical Institute of Canada réunis en conférence annuelle qu'il appartenait aux syndicats et surtout aux patrons de faire l'éducation des salariés afin de dissiper cette ignorance. Un programme de sécurité, selon M. Hicks, serait sûrement profitable à l'industrie, car les accidents de travail coûtent chaque année très cher. Le gouvernement doit verser annuellement un milliard de dollars environ en compensation à la suite d'accidents de travail.

### ■ Avenir gris

L'avenir est gris sur la scène syndicale manitobaine, où la liste des grèves potentielles pour l'année en cours s'allonge à chaque jour, à tel point qu'on craint maintenant que 1980 soit encore pire au point de vue débrayages que 1919, année de la grève générale. Déjà, quelque 3.500 employés para-médicaux sont en grève. Dans d'autres secteurs, les négociations ont atteint le point critique, et on calcule que si les choses ne vont pas en s'améliorant, 10,000 autres travailleurs pourraient se retrouver dans la rue sous peu. De ce nombre, on compte 6,000 fonctionnaires de la ville de Winnipeg, 1,200 chauffeurs d'autobus de la ville ainsi que leurs confrères de l'entretenir, 2,100 membres du personnel de l'Hydro-Alberta, 450 employés de brasseries, 225 membres du personnel non-médical de l'hôpital Grace de Winnipeg et 800 employés de deux usines de Canada Packers.

### ■ Les francophones sont là

Seize municipalités du comté de Simcoe, en Ontario, ont appuyé une résolution préparée par le conseil du canton de Fay et condamnant la décision de Toronto de construire une école francophone à Penetanguishene. Cette résolution a été adressée à 35 municipalités dont 16 ont répondu immédiatement en faisant connaître leur appui. Une dix-septième n'a donné que son appui partiel à cette résolution.

### ■ Plainte non fondée

La Commission de la fonction publique a rejeté officiellement hier une plainte formulée par le député libéral de Gatineau, M. René Cousineau, qui en voulait à ces fonctionnaires qui s'étaient déclarés malades le 20 juin pour travailler pour le camp du OUI au référendum. M. Cousineau a soulevé la question hier devant les membres d'une commission parlementaire, et s'est fait répondre que s'il voulait punir ces fonctionnaires, il n'avait qu'à inciter le Parlement à amender la loi de la fonction publique.

### ■ Encore des administrateurs

La Commission de la fonction publique vient de proposer au gouvernement d'établir une nouvelle catégorie d'administrateurs, les administrateurs séniors. C'est la suggestion qui a été faite hier devant la commission parlementaire qui étudie le budget de \$76.1 millions de la Commission pour l'exercice financier en cours. Le cabinet devra prendre une décision sur le sujet au cours du mois. Il existe de fait des administrateurs séniors, mais ils portent des titres divers, sont dispersés dans 57 groupes différents, n'ont pas la même formation et ne touchent pas le même salaire. En les plaçant tous dans la même catégorie, le gouvernement pourrait mieux spécifier ce qu'il attend d'eux.

### ■ Briques dangereuses

Le député conservateur de Halton, en Ontario, M. Otto Jelmek, a proposé hier qu'une enquête soit faite sur les dangers que représentent les briques jetables au gaz butane. Ces briques, de dire M. Jelmek, sont une menace à la vie humaine. Il a cité en exemple plusieurs cas de personnes qui avaient perdu la vie à la suite de l'explosion de ces briques. Sa demande n'a pas obtenu l'assentiment unanime de la Chambre.

### ■ Visite officielle

Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, et trois membres de son cabinet se rendront en visite officielle dans quatre capitales européennes après le sommet économique de Venise qui doit se tenir les 22 et 23 juin. M. Trudeau sera reçu en audience par le pape Jean-Paul II le 24 juin, puis se rendra en Angleterre les 25 et 26, en Suède les 26 et 27 et en Norvège les 28, 29 et 30. Le premier ministre du Canada sera accompagné par le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde et le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

## Commentant le balayage du Mouvement scolaire confessionnel

# Il faut refaire la loi et susciter l'intérêt des citoyens et du gouvernement (le RSIM)

par Paule des Rivières

Le Regroupement scolaire de l'île de Montréal (RSIM) attribue le balayage du Mouvement scolaire confessionnel (MSC) à la CECM aux lacunes de la loi des élections scolaires et au manque d'intérêt généralisé des citoyens et du gouvernement.

Ce mouvement, qui regroupe une centaine de personnes, a vu le jour récemment et il avait, parce qu'il ne voulait pas «se casser la figure», décidé dès le début qu'il ne participerait pas à l'élection scolaire de lundi. Maintenant que les élections sont passées, qu'elles ont été mises non surpris ses membres, le RSIM annonce qu'il fera pression pour promouvoir divers dossier.

Mais, pour l'heure, la réalité c'est que sur l'île de Montréal et à la CECM, le pouvoir sera exercé par des gens partageant la même tendance idéologique, laquelle, nous en sommes convaincus, ne reflète pas les aspirations de la majorité des citoyens», déclarait hier, Mme Raymonde Savard, au nom du Regroupement.

Les électeurs de Montréal, 13,4% des citoyens, ont envoyé au sein du conseil des commissaires de la CECM 18 des 19 candidats du Mouvement scolaire confessionnel, qui entend conserver les structures confessionnelles actuelles et refuser tout projet d'école pluraliste. Le MSC préconise plutôt la mise sur pied d'un autre réseau scolaire neutre.

Le gouvernement n'a certes pas favorisé la participation des citoyens, estime d'autre, le RSIM. Il aurait dû — et devrait aujourd'hui — réviser la carte électorale scolaire qui

comprend actuellement d'immenses quartiers de plus de 40,000 électeurs et d'autres de moins de 4,000, à Montréal.

De plus, la mise sur pied d'une caisse électorale publique ou d'un système plus près de celui prévalant pour les élections à d'autres paliers de gouvernement découragerait peut-être le financement occulte par des groupes organisés — le RSIM pense au MSC — et rétablirait un certain équilibre.

C'est M. Jacques Constantine qui préside le RSIM. On y retrouve quelques-uns des candidats défait lors des élections scolaires de 1977 qui s'étaient battus en vain contre les candidats du MSC ainsi que des parents actifs au sein de comités d'écoles dont plusieurs ont essayé de combattre la fermeture de leur école de quartier.

Ses membres déduisent que «face à l'absence d'enjeux véritables, on aura préféré rester chez soi».

A Montréal, c'est le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) qui a attiré le moins d'électeurs, soit 9,1%. C'est à Verdun que le plus haut taux de participation a été enregistré, 23,6%.

Vient ensuite la commission du Lakeshore avec 20,28%, celle de Jérôme-Le Royer avec 19,6% puis celles de Sault-Saint-Louis, de Sainte-Croix et de Baldwin-Cartier avec un peu plus de 17%. C'est la CECM — avec 12,12% — qui fait baisser la moyenne vu qu'elle est de loin la plus populaire.

La moyenne pour les huit commissions de l'île en 1977 était de 23%. Ailleurs au Québec, ou, contrairement à Montréal, un tiers des commissaires sont annuellement

élus, c'est un taux moyen de 25% qui a été enregistré, ceci pour 20% des postes ouverts puisque 80% avaient été comblés une semaine avant le scrutin, à défaut d'apparition.

Dans l'ensemble, il appert que la participation des citoyens s'accroît avec l'éloignement des grands centres urbains. Par exemple, dans la péninsule gaspésienne, c'est

un taux de 40% qui a été enregistré. Lors de l'élection de deux postes de commissaires disputés aux commissaires des Anses et de La Tourelle, les huit autres commissions locales de la région ayant comblé leurs sièges par acclamation.

A Sherbrooke, le taux de participation a atteint 62%, mais à la Manic il s'est limité à 4,8%.

La Commission des écoles catholiques de Québec a fait pleine figure avec un taux de participation de moins de 10%; dans la région de la Matapedia, 20% des électeurs ont été comblés le seul poste contesté dans les trois commissions locales du territoire et dans celle de Rivière-du-Loup-Montagny 40% des citoyens ayant droit de vote ont comblé

les sept postes contestés dans les 10 commissions de la région.

À Sherbrooke, la participation a été très faible, soit 10%; huit postes y étaient contestés pour sept commissions scolaires. À Saint-Hyacinthe, un taux de participation de 28% a été enregistré, à Valleyfield, 40% et dans les commissions en bordure de Montréal, 25%.



Quelque 400 citoyens d'une banlieue de London auront vécu une nuit mouvementée, de lundi à mardi. A la suite de ce déraillement impliquant 34 des 102 wagons d'un convoi de CP Rail à proximité de leurs demeures, ils ont été évacués d'urgence pendant qu'on étudiait la toxicité du contenu de deux wagons-citernes impliqués dans l'accident. Hier midi, tout était rentré dans l'ordre et les citoyens réintégraient leur domicile. Il s'agit de la seconde évacuation massive en sept mois à survenir en Ontario à la suite d'un accident ferroviaire.

(Photolaser CP)

## Le concept d'industries culturelles est compris et vécu de diverses façons selon les sociétés

par Angèle Dagenais

Le concept même d'«industries culturelles» n'est pas monolithique mais très diversifié et vécu par différentes sociétés à des stades de maturité économique et politique, aura-t-on compris hier au cours de la deuxième journée de réflexion d'une vingtaine d'experts réunis à Montréal par l'Unesco et qui analysent la place et le rôle des industries culturelles dans le développement des sociétés.

En étudiant le secteur particulier du livre grâce à des études soumises par M. E. Kaungamo, de Tanzanie, et M. Ari Avnerne, d'Israël, les participants ont pu saisir l'ampleur de la différence qui sépare par exemple des pays à tradition orale et écrite, des pays où règne un fort analphabétisme, qui ne possèdent pas les infrastructures technologiques pour produire leurs propres livres, des pays qui n'ont pas attendu une révolution industrielle pour développer une tradition littéraire, d'autres qui ne s'appuient pas sur une culture littéraire pour la transmission d'un héritage culturel, etc. La discussion qui suivit les exposés des experts tanzanien et israélien a toutefois fait ressortir que le prix du papier devient de plus en plus élevé pour tout le monde et qu'il faudra développer au plus tôt des substituts à la pulpe de bois (des recherches sont déjà très avancées dans ce domaine); de plus, de nouvelles techniques de commercialisation et de diffusion devront être trouvées également pour permettre l'accès à l'instrument par excellence de transmission du savoir et de stockage de l'information. La libre circulation des livres dans le monde et une répartition plus équitable des collections et inventaires devra être trouvée au plus tôt chez certaines populations menacées de retomber dans l'analphabétisme, faute d'écrits et chez d'autres qui connaissent une

«Livre» qui continue d'être l'instrument par excellence de transmission du savoir et de stockage de l'information. La libre circulation des livres dans le monde et une répartition plus équitable des collections et inventaires devra être trouvée au plus tôt chez certaines populations menacées de retomber dans l'analphabétisme, faute d'écrits et chez d'autres qui connaissent une

désaffection croissante vis-à-vis du livre.

L'Unesco souhaite à la discussion de ses Etats-membres importantes propositions à cet effet à l'assemblée générale biennale qui se tiendra à Belgrade en Yougoslavie à l'automne et a déjà annoncé une conférence mondiale pour 1982 pour faire le bilan de 12 années de recherches intensives dans le domaine des industries et poli-

tiques culturelles.

Le sociologue Armand Matelart, de Bruxelles, a pour sa part jeté à la réflexion des ses collègues les interrogations que lui pose l'internationalisation de la production et de la consommation des produits culturels à travers le monde. Il a proposé une approche politique au problème et non seulement une approche économique car les problèmes que

## Les Ouvriers unis du caoutchouc lancent un appel au boycott des produits Michelin

par Louis-Gilles Francoeur

L'Union internationale des ouvriers unis du caoutchouc a invité hier tous les syndiqués canadiens à boycotter les produits Michelin à la suite de l'octroi d'une subvention fédérale de \$42 millions à cette multinationale française destinée à l'agrandissement de ses deux usines en Nouvelle-Ecosse et la construction d'une troisième.

Tous les ouvriers unis du caoutchouc ainsi que la compagnie Firestone, un concurrent de Michelin, ont tous deux soutenu hier que l'aide accordée à la multinationale française se traduirait par de nombreuses pertes d'emplois dans les usines québécoises et ontariennes de pneus.

Selon le directeur canadien des Ouvriers unis du caoutchouc, M. William Pun-

net, l'octroi de cette subvention est «scandaleux». «Je savais que cela s'en venait mais ça m'a fait un choc malgré tout», a-t-il dit.

«Si le marché s'avérait en pleine expansion, je comprendrais. Ils (Michelin) devraient financer eux-mêmes leur développement, c'est pas l'affaire des contribuables».

M. Punnet a précisé à l'AFL-CIO ainsi qu'au Congrès du travail du Canada d'inscrire les produits Michelin sur la liste noire des produits à boycotter par les millions de membres de ces deux organisations.

Le gouvernement fédéral versera lui-même \$42 millions à Michelin et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, \$14 millions.

Du côté de la compagnie Firestone, le porte-parole Joe Barbera, a déclaré hier que cette compagnie avait fait sa-

voir au gouvernement fédéral, il y a dix ans, quels seraient les effets des subventions à la multinationale française et que cela engendrerait de nombreuses mises à pied aux Pays-Bas.

«La création d'emplois en Nouvelle-Ecosse se fait réellement aux frais des emplois existants au Québec et en Ontario», a-t-il dit.

Firestone fermera son usine de Whitby le 18 juillet, mettant ainsi à pied quelque 650 personnes, a précisé le porte-parole de cette compagnie. Il y a deux ans, une autre usine située à Calgary fermait aussi ses portes.

Firestone doit aussi réduire de 55 personnes le nombre de ses employés à Hamilton, ce qui portera à 126 le nombre de

mises à pied à cet endroit.

Au Québec, le porte-parole de Firestone n'a pas précisé le nombre d'emplois qui pourraient être menacés. La principale usine de la compagnie se trouve à Joliette.

«Nous n'avons pas d'objection à ce que Michelin vienne nous faire concurrence à condition qu'il y parvienne par ses propres moyens», a conclu M. Barbera.

### Le RAIF et les pensions

QUEBEC (PC) — Le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) a

réclamé un service obligatoire et universel de perception des pensions alimentaires indépendant du coût de la vie et réalisées.

Le RAIF a transmis à cet effet une pétition de 1.000 femmes au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

Selon le RAIF, les femmes

qui touchent des mesures compensatoires ou des pensions alimentaires ne profitent pas de l'indexation des montants alors que les revenus des débiteurs suivent la hausse du coût de la vie.

Cette mesure viendrait en aide, selon le RAIF, à des femmes qui ont presque toujours charge d'enfants, qui sont les plus vulnérables et les plus démunies.

### LESAGE LAMOTHE COSSETTE OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D MARC COSSETTE B.A.O.D

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL • 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)

• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)

• 5000 boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL • POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE 845-4221

## AVIS IMPORTANT:

Nos bureaux seront fermés les mardis 24 juin et 1er ju

## Espoirs et déceptions

Il est possible que cette journée du 9 juin à la résidence du premier ministre du Canada ait marqué le coup d'envoi du renouvellement de la fédération. Ou le début du commencement de la fin d'un grand rêve. On ne sait trop: l'histoire jugera plus tard. Pour l'instant, il faut plutôt reconnaître ce que l'on voit et ce qui est dit. Cette réunion est un curieux mélange d'espoirs, de bonne volonté, de déceptions et d'incertitudes. Aux partisans d'une rénovation profonde, cette première rencontre n'apporte pas les preuves tangibles d'un changement de cap à Ottawa. A vrai dire, on distingue mal encore les intentions réelles et le dessein véritable de M. Trudeau. S'il veut édifier un nouveau pays dans l'esprit qui préside à la déclaration liminaire qu'il a déposée lundi matin, il convient alors d'entretenir des doutes lancinants quant aux chances de succès de l'entreprise ainsi relancée. Il serait prématûr de prédire un échec, mais il n'est pas trop tôt pour prévoir de sérieuses difficultés. La grande majorité des Québécois attendaient du premier ministre fédéral une déclaration indiquant au moins un assouplissement de ses positions envers le Québec, un désir de prendre en compte désormais la dualité canadienne.

Cela viendra peut-être plus tard à la faveur des discussions de l'été. En revanche, M. René Lévesque a observé loyalement les règles du jeu: il s'est comporté comme le chef du gouvernement du Québec, non comme le président du Parti québécois, ainsi qu'en témoigne fort bien dans l'ensemble la déclaration qu'il a rendue publique et dont on trouve le texte à la page voisine.

Il importe cependant d'enregistrer des progrès réels. Les premiers ministres ont en effet réussi à se mettre d'accord, sans trop de mal, semble-t-il, sur la nécessité de rédiger une nouvelle constitution, sur l'importance de mettre en œuvre dès maintenant un processus de révision, sur l'utilité de fixer des échéances rapprochées. Ces dispositions expriment un sentiment d'urgence qui est au moins salutaire. Les chefs de gouvernements sont en outre convenus d'une liste de sujets prioritaires qu'ils acceptent de mettre à l'étude dès à présent en vue d'en venir à des conclusions en septembre. On remarquera que ces points inscrits au programme comportent des questions touchant les principes et les droits fondamentaux, les institutions et le partage des pouvoirs. Il est vrai que la liste n'est pas complète, comme le soulignait hier M. Claude Ryan à l'Assemblée nationale, mais elle répond quand même, et dans une bonne mesure, aux exigences des provinces. Les premiers ministres sont aussi parvenus à un accord au sujet de l'organisation et des méthodes de travail: comités de fonctionnaires, réu-

nions ministérielles, séances intensives de discussions et, pour finir, conférence publique. Les sujets retenus ont déjà fait l'objet dans le passé de nombreuses discussions. Sur la charte des droits, l'hypothèse d'un consensus est très plausible, sauf sur les droits linguistiques que ni le Québec ni d'autres provinces n'accepteraient d'inscrire dans la constitution. Ici, on peut s'interroger sur la cohérence de l'attitude du gouvernement québécois: s'il est aussi vital de reconnaître dans la fédération l'existence de deux peuples, deux communautés, deux nations, pourquoi les droits linguistiques reconnus aux citoyens d'une des sociétés ne seraient-ils pas étendus à ceux de l'autre société?

On peut penser que des progrès sont également vraisemblables au chapitre de la propriété des ressources et de la compétence sur les ressources au large des côtes. Quant aux pouvoirs touchant l'économie, on pense plutôt ici à des secteurs sur lesquels le gouvernement fédéral voudrait clarifier ou affirmer sa compétence. C'est donc Ottawa qui est demandé dans ce cas. Les provinces pourraient consentir à cette clarification si, en retour, le gouvernement central se montre plus réaliste en matière de communications et de radiodiffusion. Ni le droit de la famille (que le gouvernement central est disposé à céder aux provinces), ni l'engagement touchant la réduction des disparités régionales ne suscitent des problèmes insurmontables. C'est pourquoi la plupart des premiers ministres des provinces anglophones manifestaient, sinon leur enthousiasme, du moins un certain optimisme lundi soir à la pensée que les questions les plus concrètes, celles qui les touchent de plus près, peuvent recevoir des réponses satisfaisantes au cours de l'été.

Mais les réactions du Québec sont d'un autre ordre parce que la situation du Québec est d'une autre nature dans ce débat. Avec raison, commentant l'avant-projet de déclaration liminaire de M. Trudeau, le premier ministre, M. Lévesque, pose le problème de la dualité, qui reste fondamental comme l'ont reconnu toutes les commissions d'enquête, comme le souligne le Parti libéral du Québec dans son livre beige. C'est dire que le Québec, pour assurer son rôle social et culturel dans la fédération, a besoin de pouvoirs dont la somme pourrait constituer un statut particulier. Il n'est pas nécessaire, toutefois, de réclamer des faveurs ou un régime d'exception à cette fin, ce qui serait inacceptable aux yeux des autres provinces. Il suffit d'examiner les diverses propositions déjà formulées et qui prévoient des mécanismes de délégations grâce auxquels l'égalité juridique entre les provinces n'est pas compromise.

M. Lévesque insiste pesamment dans sa

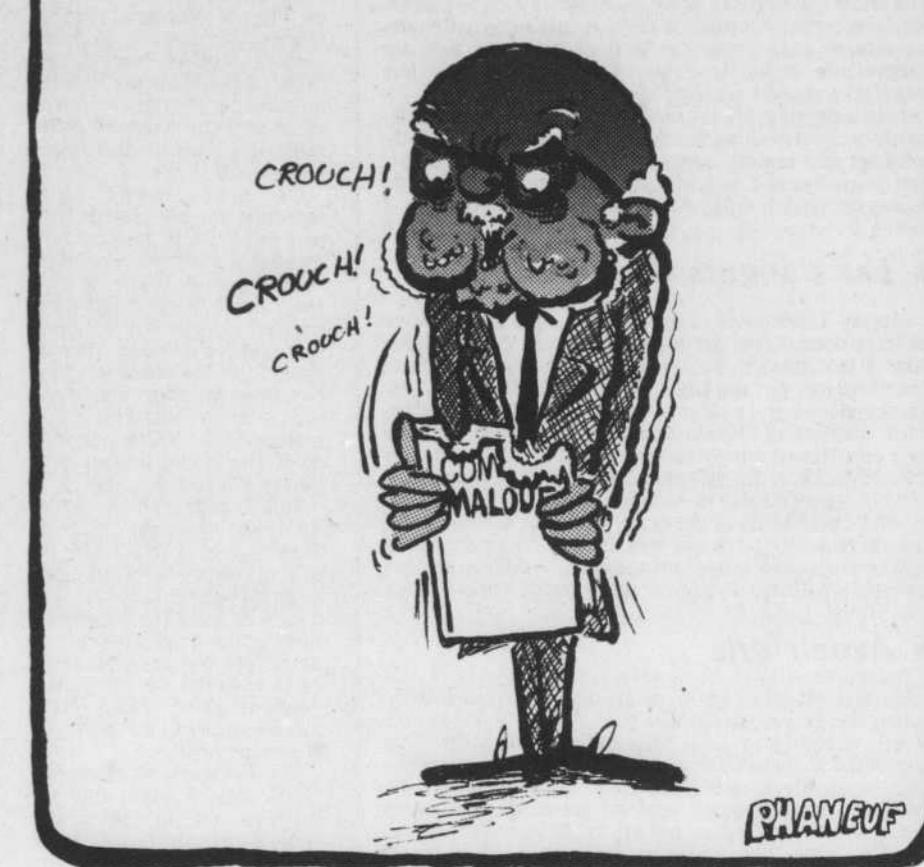
déclaration sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple francophone. Ce droit n'est-il pas déjà acquis de facto? Et si l'on veut l'inscrire formellement dans la constitution, ne faudrait-il pas l'étendre aussi à d'autres peuples, à d'autres communautés qui ont aussi de valables prétentions à la distinction, depuis les Amérindiens jusqu'aux Terre Neuviens?

Mais il n'est pas indispensable de proclamer la dualité dans une déclaration liminaire. Celle-ci peut et doit s'exprimer autrement. D'abord dans les institutions: à la Cour suprême, la moitié (ou presque) des juges seront du Québec. Voilà un exemple de dualisme et d'égalité, fondés non sur le nombre mais sur la notion de peuple fondateur. À la Chambre haute, cette même égalité des peuples peut trouver des formes diverses; les propositions sont nombreuses sur ce point et le Québec pourrait, au cours de l'été, faire prevaloir son point de vue. La dualité recherchée s'exprime ensuite par l'octroi au Québec de pouvoirs au moyen desquels s'affirme sa personnalité distincte. On songe ici aux politiques sociales, à l'immigration, aux communications. C'est donc à cette étape particulière des travaux de révision que l'on éprouvera les intentions fédérales au sujet du Québec et du principe de la dualité.

Quelques espoirs sont encore permis aux partisans du fédéralisme renouvelé qui pensent, comme M. Lévesque, en termes de dualité et d'égalité. Mais de tels espoirs seraient plus réalisables si, dans son projet de texte liminaire (on pourra le relire à la page 2), M. Trudeau avait annoncé les couleurs. Car il s'agit bien d'une déclaration visant à «mettre en évidence les valeurs que nous partageons tous et les buts que nous aimerions poursuivre dans une nouvelle Constitution», disait le premier ministre dans une note explicative. Si donc le gouvernement fédéral n'éprouve pas le besoin d'exprimer le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs dans une simple déclaration liminaire, peut-on penser qu'il acceptera ensuite de réaliser cette dualité dans les institutions et au moyen du partage des pouvoirs? On peut espérer. Mais l'espérance ne dure ici qu'un seul été. Et comment les autres premiers ministres, en supposant qu'ils soient disposés à reconnaître ce principe de l'égalité, pourraient-ils s'interposer entre M. Trudeau et M. Lévesque? On ne peut tout de même pas contraindre le Canada anglais à choisir entre deux Québécois celui qui devrait avoir raison.

M. Lévesque a raison de conclure qu'on ne doit pas profiter du référendum à Ottawa pour tenter d'imposer au Québec une conception du Canada qu'il a toujours répudiée.

Michel ROY



BLANCHE

## LETTERS AU DEVOIR

### ■ À un attaché attachant

Tous ceux qui, chez nous, oeuvrent dans la culture pour ainsi dire et qui entretiennent des relations avec la France ont pu constater, au fil des ans, la haute qualité des représentants culturels que ce pays nomme au Québec. Je n'ai jamais eu personnellement qu'à me féliciter de mes rapports avec eux, qui furent toujours sous le signe de la plus grande cordialité.

J'aimerais toutefois rendre un hommage très particulier — m'unissant ainsi par la pensée et le cœur à un grand nombre de Montréalais qui l'ont connu — à l'attaché culturel de France à Montréal, M. Raymond Neuville. Il nous quittera sous peu pour un nouveau poste, après quelque cinq ans de présence assidue à toutes nos activités. Son intérêt pour le Québec ne s'est jamais démenti et dépassé de beaucoup ce que requérait ses fonctions. Je me suis souvent émerveillé de l'étendue de ses connaissances sur notre pays et de la profondeur de ses réflexions sur tous les événements que nous avons vécus ces dernières années. Pour lui, le culturel répond bien à une totalité de l'être chez l'individu comme chez un peuple, et c'est pourquoi l'on pouvait sentir en lui une authentique sympathie et une curiosité tout attentive pour ce qui est progression et démarche visante dans notre société.

M. Neuville s'est fait, à Montréal, de nombreux amis qui, comme moi, regrettent son départ. Je m'unis à eux pour lui offrir ce modeste témoignage de reconnaissance et lui exprimer le vœu qu'il revienne un jour parmi nous.

Gaston LAURION

Montréal, 8 juin

### ■ Le régime d'épargne-actions a-t-il fait ses preuves?

(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec)

À l'automne 79, comme un grand nombre de citoyens du Québec, j'achetai des actions de la Northern Télecôm dans mon cas) dans le but de payer moins d'impôt. Je déboursai \$3,497.00 pour 70 actions. Le courtier me fit miroiter un retour de \$1,200 au moins.

Là où je ne comprends plus rien c'est qu'on ne m'a remis que \$843. Or mon argent est «gelé» pour deux ans, je dois débourser \$45 par an pour l'administration, je ne puis pas d'intérêt, et je cours le risque de perte. (Mes actions payées \$49 ont descendu depuis et se situent aux alentours de \$38 depuis près de trois mois).

Si j'avais placé cet argent dans un taux de 12% pour être conservateur, j'aurais retiré, pour deux ans, \$840. J'aimerais bien qu'on m'explique que ce régime-là n'est pas une «attrape» car je ne vois quel avantage en retirer en plus des risques courus. Serait-ce mon comptable qui a fait une erreur? Si non, je ne comprends pas l'énorme publicité faite à ce régime sous prétexte de raccourcir la marge entre les impôts payés au Québec et ceux payés en Ontario.

S.V.P. éclairez ma lanterne

Iren SIMARD

Chicoutimi, 27 mai

### ■ Une table bancale

Jamais peut-être l'égalité entre les deux peuples fondateurs est-elle aussi éloignée qu'en ce moment ou M. Trudeau invite à sa table les dix provinces pour parler à huis clos de constitution.

Car il aura réussi ce tour de force d'imposer le gouvernement central comme le négociateur de la constitution. Et les Québécois, même Lévesque, pourtant astucieux sous d'autres rapports, tombent dans ce piège à ours.

Cette table de négociation est bancale. Il y a deux peuples «fondateurs» au Canada. L'un premier arrivé en 1608. L'autre venu prendre le bâton en 1670. Et il y a eu Constitution en 1791 pour libérer politiquement le pays d'en Haut, puis querelles, puis Union en 1840 pour libérer économiquement le Haut au détriment du Bas-Canada. Et enfin, une Confédération en 1867. Le principe demeurait: il s'agissait encore de deux peuples d'abord départagés, réunis cette fois, parce que menacés pour des raisons diverses dans leur identité.

Ce qui s'impose actuellement, c'est une table où se retrouvent les provinces, seules dépositaires du droit constituant. Une conférence au sommet où l'on discuteira entre propriétaires, entre États, d'un nouveau partage des pouvoirs et d'une nouvelle délégation de responsabilités à un of-

fice central, dont on conviendrait à nouveau de partager les frais, au prorata, et selon les besoins respectifs.

Aborder le problème autrement ne mène à rien, sinon à une impasse.

Car il y a deux choses fondamentales et évidentes. C'est que le Québec est un état national qui ne peut imposer sa langue et sa culture en dehors de ses frontières, ni même le bilinguisme, sans être rejeté viscéralement par les anglophones et les nouveaux-venus qui ont choisi la langue et la culture d'Amérique.

Et qu'en même temps, les Québécois francophones ne veulent plus se faire coloniser économiquement, se voir imposer l'anglais comme langue de travail, et être voués à une assimilation qui équivaut à un ravissement de leurs droits individuels et collectifs.

La condition perpétuelle de dissident, que la situation impose à l'heure actuelle au Québec, n'a pas d'avenir, ni pour les francophones, ni pour les anglophones. Finalement, elle brisera tout, en déclenchant dans d'autres provinces des velléités d'autonomie, dont les racines ne seront jamais qu'économiques et, partant, fondamentalement différentes de celles du Québec.

Il vaut donc mieux que l'on mette définitivement les cartes sur table. Mais sur la bonne table, pas celle de Trudeau. Sinon, au mieux, après une belle partie, ce sera encore échec et mat. Beau joueur, mais joueur d'échecs que Trudeau. Douze années en ont fait la preuve. Un idéaliste buté est toujours, finalement, un mauvais politicien.

Et ce n'est pas au Canada de 1980, même avec le bill Omnibus, qu'un mariage inédit donnera un enfant collectif bilingue, également habile de la droite comme de la gauche, profitant d'un statut particulier de habiter deux maisons selon son caprice.

Ce genre d'économie n'est possible qu'au niveau de l'individu, parce qu'il est fruit de l'accident, ou du bon voisinage, ou des intérêts de famille.

Ca n'a rien à voir avec l'économie essentielle des peuples. Et, en ce siècle, les libéraux fédéraux le disent souvent: il faut être pratique et raisonnable. Mais encore faut-il l'être vraiment!

René BLANCHARD

Drummondville, 5 juin

### ■ Parions!

Le référendum du 20 mai dernier indique que quarante pour cent des Québécois désirent négocier la souveraineté-association avec les Canadiens. Ce dérisoire montre que nous avons atteint un stade significatif de politisation.

Ces quarante pour cent de votants représentent-ils la moitié de la population francophone? Quoi qu'il en soit, ce référendum a été une étape indispensable du mouvement vers une politisation «majoritaire».

La prochaine étape sera vraisemblablement ponctuée de l'avènement d'une nouvelle constitution canadienne. Les fédéralistes parlent que la mise en place d'une telle constitution nous empêchera d'accroître la politisation de notre peuple jusqu'à un niveau «majoritaire»; ils parlent que notre conscience, notre esprit, notre fierté, notre dignité, nos émotions et sentiments développeront une personnalité binationale; ils parlent que nous nous contenterons de quelques «miettes» constitutionnelles supplémentaires; ils parlent que nous nous résignerons à entretenir des relations avec les Canadiens sur la base de minorité-majorité; ils parlent que nous nous satisfiserons d'habiter mais de ne pas posséder un pays.

En définitive, les fédéralistes parlent que nous n'aurons pas la discipline, la rigueur, la détermination, le dynamisme, la persévérance, l'audace d'inventer un pays qui nous définira, de forger un pays qui nous exprimera, de saisir un pays qui nous appartient.

Messieurs, Dames, les paris sont ouverts. Jean-Pierre DES ROSIERS Uvrier, Suisse, 28 mai

## LIBRE OPINION

### Pour sortir de l'impasse

par Jean-Claude Marsan

*M. Jean-Claude Marsan, ancien directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, a présidé le comité d'étude sur l'avenir des installations olympiques après les Jeux de 1976. Il commente, dans cette libre opinion, la situation critique qui entoure encore le parachèvement du stade olympique, et propose aux autorités une voie de solution.*

Lors de la conférence de presse qu'il a donné le 6 juin dernier, le ministre responsable des installations olympiques, M. Claude Charbonneau, a annoncé que le gouvernement du Québec n'autorisait la Régie des installations olympiques (RIO) à ne compléter que deux autres étages du mât. Les travaux seront par la suite suspendus en attendant les conclusions d'une étude sur la solidité de cette structure. Il appert, en effet, que sous l'accroissement des charges mortes, les parois de ce mât ont tendance à s'évaser.

Voilà une situation critique alors qu'il reste encore quelque 280 pieds de tour à compléter, soit l'addition de milliers de tonnes de béton, sans

compter le poids des mécanismes de levage et de la toiture elle-même. Sans doute existe-t-il des correctifs possibles. On a envisagé, notamment, d'installer des tirants ou mégacâbles pour retenir ensemble ces parois. Ce sont là des moyens que l'on utilise habituellement pour consolider de vieux bâtiments qui croulent sous le poids des ans. Dans le cas d'une structure neuve, et qui doit remplir une fonction délicate, le recours à de tels expedients préserve mal pour l'avenir.

Quels seront, à nouveau, les coûts de ces réparations? Devant l'extrême complexité du design et de la construction de la solution de l'architecte Taillibert, j'écrivais, en octobre 1977, dans mon rapport ministériel sur le Parc olympique: «Une seule chose est certaine: lorsque le feu vert sera donné pour compléter la solution originale (de Taillibert), le feu vert sera par le fait même donné à toute augmentation imprévue». N'est-ce pas ce qui se produit depuis que le gouvernement a ordonné la reprise de ce chantier?

Malgré l'assurance manifestée jusqu'à récemment par le président de la RIO, M. Robert Nelson, les estimations du parachèvement de ce mât-toiture mobile dépassent déjà

de plusieurs millions les \$65 millions fatigides prévus. Avec la cascade de problèmes qui s'annoncent, la note finale dépassera même le total des \$100 millions que j'avais prévu. Encore une fois, on dérive vers un gouffre financier.

Pire: si l'on s'obstine à vouloir réaliser à tout prix ce concept original, non seulement on s'achemine vers un déficit monumental mais aussi vers la faillite. Car la tour mobile sera incapable des performances prévues... si jamais on réussit à l'installer. Il n'est pas nécessaire d'être visionnaire pour faire cette prédiction: le gros bon sens suffit. En effet, depuis plus de deux ans, les experts de la RIO et d'autres spécialistes, dans les meilleures conditions de travail et de ressources possibles, n'ont fait que découvrir des vices cachés aux structures existantes sans apporter la moindre solution aux problèmes sérieux associés à cette toiture comme à son fonctionnement.

On peut rétorquer que si les Amérindiens ont réussi à envoyer un homme sur la lune, les Québécois sauront bien un jour vaincre ces obstacles. Mais est-ce socialement justifiable et économiquement raisonnable de relever un tel défi?

Au cours de cette même conférence de presse, M. Charbonneau a affirmé que la solution Marsan ne le convaincrait pas, qu'elle n'était pas réaliste, qu'elle était même «fantastique». De quelle solution s'agit-il? A ma connaissance, il n'y a pas et il n'y

La réaction du gouvernement du Québec au sommet du 9 juin

## «Il faut manifester plus d'ouverture d'esprit»

Voici le texte d'une note écrite que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a rendue publique lundi à Ottawa et qui constitue la première réaction officielle de son gouvernement à l'avant-projet fédéral de déclaration de principes sur une nouvelle constitution.

**L**ORS du référendum du 20 mai, les Québécois ont exercé, pour la première fois, leur droit à l'autodétermination. Cet exercice s'est fait démocratiquement et légalement — et il a été reconnu comme tel par le reste du Canada puisque le premier ministre du Canada et les premiers ministres de plusieurs provinces s'y sont impliqués personnellement. Il a également été reconnu par la communauté internationale qui s'y est intéressée.

La reconnaissance manifeste de ce droit est l'acquis le plus précieux du référendum québécois. Quel qu'en ait été le résultat, il est maintenant incontesté et incontestable que le Québec constitue une communauté nationale distincte qui peut choisir elle-même, sans intervention extérieure, son statut constitutionnel. Les Québécois peuvent décider de rester dans le fédéralisme canadien, comme ils peuvent décider démocratiquement d'en sortir s'ils jugent que ce système ne correspond plus à leurs aspirations et à leurs besoins. Ce droit de contrôler soi-même son destin national est le droit le plus fondamental que possède la collectivité québécoise.

L'exercice de ce droit a l'autodétermination est un instrument puissant d'évolution constitutionnelle. Déjà, il est à l'origine de la présente ronde de négociation. Il a provoqué de multiples témoignages et engagements de la part des hommes politiques canadiens en ce qui concerne la place du Québec dans la confédération. Il a sensibilisé l'opinion publique du reste du Canada à l'urgence de

modifier le système actuel. Il a joué un rôle de déclencheur.

Son rôle sera déterminant si les présentes négociations devaient aboutir à un succès. Lors du référendum, les Québécois n'ont pas adopté le fédéralisme de façon définitive mais lui ont tout simplement donné une dernière chance de se renouveler de telle façon que le Québec puisse obtenir les pouvoirs élargis dont il a besoin pour assurer son épanouissement et son affirmation suivant son génie propre. Ce sera aux Québécois de juger des résultats des présentes négociations et d'en tirer les conséquences.

Il ne saurait donc être question de renoncer, de quelque façon que ce soit, à ce droit si précieux à l'autodétermination.

Je crois bien, d'ailleurs, que la population québécoise répudierait sans retour

celui de ses dirigeants qui voudraient porter atteinte à ce droit maintenant reconnu.

En revanche, il faut prévoir que, désormais, tout nouvel arrangement constitutionnel devra reconnaître explicitement le droit du Québec à son autodétermination.

Il ne saurait y avoir d'engagement définitif et perpétuel : toujours les Québécois voudront conserver leur droit de fixer eux-mêmes leur destin constitutionnel.

Le projet de déclaration proposé par le gouvernement fédéral est inacceptable à cet égard non seulement parce qu'il ne reconnaît pas que le Québec constitue une communauté nationale distincte ayant droit d'autodéterminer, mais parce qu'il nie cette réalité fondamentale en mettant exclusivement l'accent sur

l'unicité du peuple canadien et de la souveraineté canadienne. En adoptant une telle attitude, le gouvernement fédéral revient carrément aux positions qu'il avait mises de l'avant au cours des années antérieures et trahit les promesses d'ouverture qu'il avait faites durant la campagne référendaire québécoise. Si c'est cela qu'on avait derrière la tête en promettant solennellement de renouveler le fédéralisme canadien, il aurait été plus honnête de le dire clairement. Car maintenant, ce retour en arrière sera, à bon droit, interprété par la population du Québec comme un autre exemple de la faiblesse habituelle qu'a le gouvernement fédéral de promettre une chose avant les élections et de faire exactement le contraire après.

Suivant le projet de déclaration de principe proposé par le gouvernement fédéral, il n'y aurait au Canada qu'une seule nation, qu'une seule souveraineté : le lien fédéral serait indissoluble ; le Québec ne constituerait pas une communauté nationale distincte ayant le droit de choisir librement et sans intervention extérieure son destin national. Pour nous et, croyons-nous, l'immense majorité des Québécois, le Canada est composé de deux nations égales entre elles : le Québec constitue le foyer et le point d'appui d'une de ces nations et, possédant tous les attributs d'une communauté nationale distincte, il jouit d'un droit inaliénable à l'autodétermination. Il s'agit donc de deux visions opposées de la nature du Canada, visions qui se sont souvent affrontées dans le passé et qui sont à l'origine



même de la crise constitutionnelle canadienne.

C'est cette difficulté fondamentale qui est d'ailleurs la principale raison pour laquelle, depuis les années 60, la réforme constitutionnelle a sans cesse ressemblé à la quadrature du cercle. Et pourtant, il faudra bien finir par trouver une solution qui assure à ce «homeland» national qu'est le Québec, une mesure suffisante de contrôle sur les instruments culturels, sociaux, politiques, et économiques pour qu'il puisse donner à un peuple désormais moderne et adulte toutes ses chances de développement. C'est de cette façon uniquement que se réalisera pour la nation française axée sur le Québec ce que le projet de déclaration identifie fort bien comme le seul objectif d'un régime politique : «Le bonheur et l'épanouissement de tous et chacun». Au Québec nous sommes d'ailleurs tous d'accord à ce sujet, à preuve, même le livre beige de la Commission constitutionnelle du Parti Liberal du Québec préconisait :

«Il faut affirmer l'égalité foncière des deux peuples fondateurs qui ont donné et conférèrent encore à ce pays sa place originale dans la famille des peuples. Il faut consacrer dans la loi fondamentale du pays la dualité foncière de celui-ci.» (page 22)

Or, cela n'adviendra jamais à l'intérieur du fédéralisme canadien, si l'on ne finit pas par accepter que le Québec y obtienne un rôle qu'il faut bien décrire comme très particulier. Non pas dans un

sens qui voudrait dire des cadeaux ou des faveurs indus ; il s'agit plutôt d'un ensemble de pouvoirs particuliers et le droit pour le Québec de les exercer sans contrainte à même ses propres moyens.

Je me promets de renvoyer mes collègues à divers exemples fort connus pour la plupart, que j'évoquais à nouveau, jeudi dernier, à notre Assemblée nationale.

Ce qui nous amène tout naturellement à commenter enfin le seul aspect concret du projet de déclaration : celui qui touche à la fois les droits et libertés individuels et les droits linguistiques.

Sur le premier point, en soulignant dès lors que notre attitude ne prétend pas se figer dans le bâton, nous devons dire que l'insistance acharnée du fédéral nous paraît à tout le moins prémature, et fort probablement contre-indiquée. Tout ce vaste domaine des droits et libertés constitue encore, chez nous comme un peu partout ailleurs, un champ en pleine évolution.

Or, l'*«enchaînement»* constitutionnel aurait comme résultat inévitable de compliquer cette évolution, de la rendre infinitiment plus malaisée et d'enlever aux assemblées élues le pouvoir de l'aménager démocratiquement pour le remettre au jugement des tribunaux. C'est précisément ce que notaient, il y a à peine quelques jours l'une des voix les plus éminentes du monde judiciaire canadien : «Ce que je tiens à souligner, déclarait l'ex-juge de la Cour Suprême, M. Louis-Philippe Pigeon, c'est que si l'on considère l'effet à prévoir d'une charte des droits indiscutablement intangible (*entrenched*), il faut bien se rendre compte que cela comporte l'attribution aux tribunaux d'une partie importante du pouvoir législatif. A mon avis, on aurait de croire qu'il s'agit d'une fonction comparable à celle qui comporte l'interprétation d'une constitution fédérale.»

Et il évoquait ensuite l'opinion antérieurement émise (1968) par une autre commission également de la Cour suprême

par la suite, le juge en chef Laskin : «La possibilité d'une charte intangible suscite de graves craintes à l'égard de l'équilibre atteint au cours des ans par décision judiciaire et usage constitutionnel entre le pouvoir central et celui des Etats constitutifs.» Puis, après avoir évoqué les conséquences à tout le moins discutables de l'*«activisme»* judiciaire auquel une telle charte a mené aux Etats-Unis, M. Pigeon concluait en rappelant qu'il existe déjà au Canada une Déclaration des Droits qui «a donné aux cours de justice un pouvoir qu'elles n'ont jamais eu auparavant, un pouvoir qui les laisse sans expérience et sans aucune règle définie à suivre». À quoi il faut ajouter, dans le cas du Québec comme autorité ultime en matière d'éducation.

Je précise que cette attitude n'a rien à voir avec les objectifs de souveraineté politique qui sont ceux de notre gouvernement. Bien au contraire, c'est surtout dans le cadre fédéral actuel que ces pouvoirs en matière d'éducation sont absolument essentiels pour nous protéger contre une minorisation progressive à l'intérieur même du Québec. (2)

On fait une grave erreur si l'on veut profiter du résultat du référendum pour tenter d'imposer au Québec une conception du Canada qu'il a toujours répudiée et combattue. Si on veut vraiment engager des négociations de bonne foi ayant une chance raisonnable de réussir, il faut manifester plus d'ouverture d'esprit.

## Après sept ans d'étapisme

par Robert Barberis  
et Pierre Drouilly

Robert Barberis est professeur au Collège de Sorel-Tracy; Pierre Drouilly est professeur de sociologie à l'UQAM.

**D**EPUIS le début des années soixante, les forces vives de la société québécoise ont constitué un mouvement national vigoureux dont la principale expression politique est le Parti québécois. Ce mouvement national large et englobant, animé par les travailleurs culturels et appuyé sur un Etat québécois renforcé, aboutit naturellement à l'idée de souveraineté politique comme moyen privilégié de l'affirmation collective d'un peuple contrarie et contenue par le système fédéral. De 1968 à 1973, les leaders et les membres du Parti québécois prospéraient l'idée de souveraineté ; ils affirmaient qu'un vote pour le Parti québécois, c'était un vote pour la souveraineté du Québec.

Après avoir obtenu 24% du vote en 1970, puis 30% en 1973, les leaders péquistes commirent l'erreur de penser que l'option souverainiste plafonnait. Pourtant, partie de rien en 1966, la souveraineté du Québec était arrivée à rallier presque quarante pour cent des francophones dans un mouvement ascendant que rien ne semblait devoir arrêter et qui était dû à l'adhésion massive des jeunes. L'action franchement souverainiste du Parti québécois commença à s'estomper quand l'idée du référendum s'insinua durant la campagne électorale d'octobre 1973. Sans l'autorisation d'un congrès, un dépliant distribué à la dernière minute disait : «Aujourd'hui, je vote pour la seule équipe prête à former un vrai gouvernement. En 1975, par référendum, je déciderai de l'avenir du Québec. Une chose à la fois! Chaque chose en son temps.»

Les leaders péquistes crurent que la souveraineté bloquait la voie vers le pouvoir alors qu'elle l'ouvrait puisque sans l'idée de souveraineté, il n'y aurait même pas eu de Parti québécois. Ils se mirent alors à distinguer le changement de gouvernement du changement de régime politique. Aux élections de novembre 1976, ils promirent un bon gouvernement et un référendum sur la souveraineté (croissons-nous). Ce référendum allait déjà à l'encontre de la position adoptée par le congrès de novembre 1974 qui engageait un gouvernement du Parti québécois à «mettre immédiatement en branle le processus d'accès à la souveraineté (...) peu après son élection» (Programme officiel, Edition 75, p. 5). Lors de cette campagne électorale, la souveraineté fut mise en veilleuse et elle allait continuer d'être mise en veilleuse jusqu'au 20 mai 1980.

Le gouvernement paralysa le mouvement national en exerçant, grâce au pouvoir, le monopole du discours nationaliste et menota le Parti québécois qui se trouva placé en position d'attente : attente des actions gouvernementales ; attente de la date du référendum ; attente du contenu de la question. Le congrès de mai 1977 précisa pourtant que le référendum devait porter sur la souveraineté du Québec. «Un gouvernement du Parti québécois s'engage à s'assurer, par voie de référendum et au moment qu'il le jugera opportun, à l'intérieur d'un premier mandat, de l'appui des Québécois sur la souveraineté du Québec» (Programme officiel, Edition 78, p. 7). Qu'à cela ne tienne. M. Lévesque déclara le 10 octobre 1978 à l'Assemblée nationale, que souveraineté et association étaient désormais indissociables. La surprise fut grande car ce trait-d'union ne décollait pas nécessairement du manifeste *Option Québec*.

Mais le texte de la question allait réservé une autre surprise : aucun changement de statut politique ne serait réalisé sans l'accord de la population lors d'un deuxième référendum. C'était, une fois de plus, aller plus loin dans l'épisode que ne le permettait le congrès de juin 79 qui avait entériné le trait-d'union. Depuis la promesse de référendum d'octobre 73, les dirigeants péquistes avaient toujours été une étape d'avance sur le congrès

Pendant que les militants allaient de surprise en surprise, d'étape en étape, il y a une action idéologique en faveur de la souveraineté qui ne se faisait pas. Le projet de société que seule la souveraineté rendait possible s'estompa derrière ce que Claude Morin appela «une démarcation». C'est à ce moment-là que le Parti québécois a commencé à perdre le référendum.

Cette démarche portait en germe, on le voit aujourd'hui, le genre de question posée au référendum. L'idée de référendum n'était pas opposée, en principe, à l'action idéologique en faveur de la souveraineté. La question aurait pu porter directement sur la souveraineté avec une mention de l'association économique avec le reste du Canada. Mais, après la prise du pouvoir, il y eut un glissement de l'étapisme dont le libellé de la question est le reflet en liant le contenu de l'option souverainiste à une démarche.

En pratique, en effet, l'explication de la démarche faite d'un mandat de négociation et d'un deuxième référendum pris le dessus sur l'option souverainiste elle-même. Les avantages concrets de la souveraineté n'apparaissent pas et, par conséquent, rien ne s'oppose efficacement aux avantages concrets du fédéralisme comme le prix du pétrole, par exemple. Les tenants du OUI subirent alors tous les inconvenients de l'option souverainiste sans en retirer aucun avantage. Rien de plus frustrant que de voir l'adversaire sortir ses ciseaux pour couper le Québec de la carte du Canada et de ne pouvoir jouer à fond la carte du pays à bâtrir.

A la publicité fédérale ranimant la fierté canadienne, on a opposé l'abstraction d'une discussion sur le mandat de négociation. Les avantages concrets de la souveraineté qui songent peut-être surtout à une démocratie interne et le militantisme «contagieux». Sans projet souverainiste et sans participation démocratique des militants, il n'y aura plus qu'une machine électorale inefficace car son efficacité lui vient de ces milliers de militants souverainistes. Sans leur travail bénévole, sans projet social et sans projet national, le Parti québécois ne pourra empêcher les libéraux de reprendre le pouvoir à cause de la conjonction de trois éléments : le vote libéral massif des non-francophones qui pèse de tout son poids dans une lutte à deux ; la montée générale du conservatisme en période de crise économique ; l'incapacité du Parti québécois de proposer un projet de société réaliste et concret qui puisse attirer les jeunes.

Le 20 mai dernier nous a déjà montré comment ces trois éléments peuvent opérer : les non-francophones ont voté non ; les gens ont eu peur d'un changement ; les jeunes ont boudé une option réduite à une démarche abstraite qui ne proposait pas un nouveau modèle de société. Le minimum à exiger après ce gâchis référendaire, c'est un vrai congrès d'orientation du Parti québécois qui pourra donner lieu à une réflexion collective critique sur l'étapisme. Il en faudra du courage aux militants pour redresser un arbre qui pousse du travers depuis des années. Il en faudra du courage pour se débarrasser de l'habitude de confier à un petit groupe le choix des orientations à prendre pour l'avenir.

Les militants du Parti québécois sont-ils prêts à prendre les moyens pour convaincre une majorité de citoyens de la valeur de la souveraineté du Québec ? Sont-ils prêts à poser cette question à leurs dirigeants qui songent peut-être surtout à gagner les prochaines élections en mettant en veilleuse, comme depuis sept ans, l'article premier des objectifs généraux du programme du Parti québécois : «Un gouvernement du Parti québécois s'engage à réaliser la souveraineté du Québec par les voies démocratiques et proposer au Canada une association économique mutuellement avantageuse respectant le principe de l'égalité entre les deux peuples» (Programme officiel, Edition 1980, p. 4).

Devant le référendum pan-canadien que Trudeau se prépare à tenir pour imposer sa conception centralisatrice du fédéralisme, que feront les forces souverainistes du Québec ? Faudra-t-il que le Parti québécois retourne dans l'opposition pour qu'il s'engage résolument à lutter pour la souveraineté ? Souhaitons que non car il n'est pas sûr alors que les forces vivantes du Québec se retrouveront dans le Parti québécois après une défaite historique de cette ampleur.

Après sept ans d'étapisme, on a l'impression que la souveraineté n'est pas un objectif véritable mais plutôt une menace, un moyen de pression, une arme pour arriver à une nouvelle répartition des pouvoirs.

Avoir l'incapacité des dirigeants péquistes à justifier concrètement la souveraineté et à convaincre les citoyens de ses avantages, on en vient à la conclusion qu'il y a eu, depuis 74, un détournement d'objectifs, un détournement de parti, un détournement idéologique.

Le Parti québécois n'a pas été et n'a pas mené des hommes au pouvoir pour promouvoir l'autonomie du Québec. Après la défaite du 20 mai, les dirigeants du gouvernement peuvent bien essayer de se rabattre sur l'article 10 qui invite à «promouvoir le plus possible l'autonomie du Québec au cours de la période restante à passer sous le régime politique actuel» (Programme officiel, Edition 1980, p. 5). Mais ils savent que tout le chapitre sur

**Q**  
Pollution  
des rivières,  
eau potable  
en  
DANGER!  
  
ASSOCIATION QUEBECOISE DES  
TECHNIQUES DE L'EAU

**À la suite de l'incendie qui s'est déclaré vers 6h00 a.m. le vendredi 30 mai, l'hôpital Notre-Dame a dû procéder à l'évacuation des 500 patients du Pavillon Lachapelle.**

**Les membres du Conseil d'administration et la Direction générale tiennent à exprimer leur reconnaissance à :**

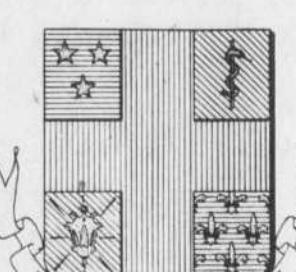
- l'ensemble des hôpitaux de la région métropolitaine
- le Service d'incendie de la Ville de Montréal
- le Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal
- la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal
- les services ambulanciers de la région métropolitaine
- la société General Motors de Ste-Thérèse

**ainsi qu'à tous les citoyens qui ont contribué par leur sang-froid au bon fonctionnement des opérations.**

**Nous désirons également souligner le travail des employés de tous les secteurs de l'hôpital qui depuis ce jour s'affairent sans relâche à remettre les lieux en bon état de fonctionnement afin que tous les services reprennent leur cours normal le plus rapidement possible.**

**André Bisson,  
président du Conseil  
d'administration**

**Gilles Gaudreault,  
directeur général**



# Le Conseil québécois de la paix demande à Ottawa d'aider l'Iran

par Bertrand de la Grange

Le Conseil québécois de la paix, par l'intermédiaire de sa représentante, Mme Claire Demers, qui rentre d'un séjour d'une semaine en Iran, a lancé un appel hier pour que le Canada «se dissocie des politiques américaines à l'égard de l'Iran et rétablisse les relations normales avec ce pays dans tous les domaines, tout en apportant une aide matérielle au peuple iranien qui en a besoin pour réaliser son indépendance économique et politique».

Au cours d'une conférence de presse, Mme Demers a remis aux journalistes des photocopies de documents portant la mention «top secret» et saisies à l'ambassade des États-Unis à Téhéran par les «étudiants islamiques» qui détiennent 53 otages depuis le 4 novembre dernier.

A partir des documents confidentiels, on peut constater que l'antenne locale des services secrets américains et la police secrète iranienne, la SAVAK, entrete-

nient des relations très étroites. De même, il est clair, selon ces documents, que l'ambassade des États-Unis à Téhéran constitue une couverture pour les activités des services secrets américains. Comme les dirigeants iraniens actuels, Mme Demers en tire la conclusion que les membres de l'ambassade étaient des «espions» et que «l'ingérence américaine s'étendait à tous les domaines».

Selon Mme Demers, qui rapporte l'analyse faite par la plupart des participants à la Conférence internationale sur les interventions américaines en Iran, du 2 au 5 juin, «la question des otages n'est qu'un prétexte de plus que les Etats-Unis utilisent pour renforcer leurs troupes et leur arsenal militaire dans le golfe Persique, menaçant ainsi la sécurité des pays de la région ainsi que la paix dans le monde».

La «pièce de choix» parmi les documents confidentiels présentés à la presse est un télégramme expédié par l'ambassade des États-Unis aux plus hauts grades

de l'armée américaine, les généraux Haig et Huyser. Daté de janvier 1979, alors que le dernier gouvernement mis en place par le chah était dirigé par M. Chapour Bakhtiar, ce télégramme préconise l'organisation d'un coup d'Etat militaire et envisage l'assassinat de l'ayatollah Khomeiny (qui est alors en France) pour provoquer une guerre civile qui permettrait d'écraser les éléments révolutionnaires et de rétablir la «stabilité».

Dans un mémoire attaché au télégramme et daté du 6 août 1979, le chef du Conseil national de sécurité, M. Zbigniew Brzezinski, fait savoir au secrétaire d'Etat de l'époque, M. Cyrus Vance, quels types d'actions pourraient «influencer les événements en Iran». Il suggère notamment, en accord avec le président, «d'exploiter le climat de mésentente qui existe entre l'Iran et ses voisins et d'établir des contrats avec toutes les organisations politiques, y compris celles qui pourraient provoquer un soulèvement

armé contre Khomeiny».

En ce qui concerne le nouveau régime de Téhéran, Mme Demers a déclaré qu'il était exemplaire à maints égards et qu'il fallait «sauver la révolution démocratique iranienne» dans le cadre d'une action contre la torture et l'oppression à l'échelle mondiale.

La déléguée du Conseil québécois de la paix a cependant reconnu qu'il y avait «peut-être des exécutions en Iran mais qu'il s'agissait d'anciens partisans du chah», ce qui, à ses yeux, ne semble pas constituer une forme de répression.

Le Conseil québécois de la paix regroupe une soixantaine d'associations et se veut «un carrefour, un lien entre les forces démocratiques de la société québécoise soucieuses d'obtenir la justice et la paix pour tous les peuples». Mme Demers est membre du Parti communiste du Québec et milite en faveur de la paix depuis son engagement contre la guerre du Vietnam, en 1963.

**SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE**

## ◆ Pétrole

rienne que le brut de ce pays — qui passera de \$35.50 à \$37 à la suite du nouveau compromis — restera frappé d'une surcharge remboursable de \$3 afin d'indemniser les frais de prospection.

M. Ali Akbar Moinfar, ministre iranien, dont le pays exporte actuellement moins de 300.000 barils par jour, avait déclaré que les ministres étaient convenus de réduire de 23 à 26 millions de barils la production quotidienne de l'OPEP.

On répond cependant de source saoudienne que Ryad n'a pris aucun engagement en ce sens. L'Arabie saoudite produit actuellement 9,5 millions de barils par jour.

M. Moinfar a reproché à Ryad et à Bagdad de maintenir leurs productions à un niveau élevé alors qu'il existe un excédent sur le marché. La production, estimé l'Iran, devrait être réduite afin de maintenir les prix à un niveau élevé.

Contrairement aux premières informations, l'Arabie saoudite a refusé tout engagement sur une baisse de son niveau de production, actuellement de 9,5 millions de barils, soit un million au-dessus de son niveau normal. Ce point est une question de «souveraineté nationale», a rappelé le Sheikh Yamani, selon des délégués. Le ministre saoudien s'est refusé à toute déclaration.

M. Belkacem Nabi, ministre algérien de l'Energie et président de la conférence, a indiqué que le nouveau prix de référence de l'OPEP de \$32 entrera «sans doute» en vigueur le 1er juillet.

L'Algérie va supprimer d'ici à deux mois la prime d'exploration de \$3 par baril vendu, a annoncé le ministre algérien. À cette date en effet, tous les contrats d'exploration pétrolière entre l'Algérie et les compagnies seront signés, a-t-il ajouté. Sans cette prime, la production algérienne se situe actuellement à \$35.21.

La question des prix du pétrole sera de nouveau examinée par l'OPEP en septembre lors de la Conférence regroupant les ministres du Pétrole, des Finances et des Affaires étrangères, a d'autre part indiqué le ministre indonésien. Cette conférence pourrait se tenir à Vienne.

Selon le Dr Subroto, Cheikh Ahmed Zaki Yamani était «content» de ce pas vers une réunification des prix du pétrole au sein de l'OPEP et il «souhaitait tout le temps».

A Washington, un porte-parole du Département de l'Energie, a laissé à entendre que toute augmentation des prix du pétrole était «injustifiée» dans les circonstances actuelles.

Une condamnation similaire de toute hausse des prix du pétrole avait été formulée récemment par le Département d'Etat, lorsque l'Arabie Saoudite avait relevé de \$2 par baril son prix de vente du pétrole. Son porte-parole avait alors qualifié de «très regrettable» cette hausse unilatérale qui, au lieu de favoriser une remise en ordre des prix du pétrole, avait déclenché une nouvelle vague de hausses.

Dans les milieux économiques, on soulignait mardi que si le compromis réalisé à la Conférence d'Alger se confirme, les pays importateurs de pétrole vont voir à nouveau leurs factures pétrolières s'accroître notablement. Le problème du recyclage des pétro-dollars devrait s'en trouver encore aggravé, ajoute-t-on.

Le secrétaire américain au Trésor,

M. William Miller avait lancé la semaine dernière, lors d'un congrès de banquiers tenu à la Nouvelle-Orléans, un appel en vue d'une coopération avec les pays de l'OPEP, tout en les mettant fermement en garde contre tout abus de leur pouvoir pétrolier».

Comme l'avait toutefois affirmé à cette occasion le directeur de l'Agence monétaire de l'Arabie saoudite, une telle coopération ne peut se concevoir que si les pays industrialisés acceptent notamment une augmentation progressive des prix des produits pétroliers à des niveaux compatibles à ceux des énergies non conventionnelles de remplacement».

Le «fossé» reste donc encore fort large entre les deux points de vues et, au siège de l'Institut américain du pétrole, où on ne se berce pas d'illusions, on affirme que les dernières nouvelles d'Alger illustrent une fois de plus la nécessité pour les États-Unis de réduire leur dépendance à l'égard du pétrole étranger. D'où, pour l'Institut, l'urgence pour les États-Unis de développer sans tarder leurs propres ressources énergétiques, conventionnelles et non conventionnelles.

## ◆ Trudeau

quelques sujets de délibérations soient inscrits à l'ordre du jour de ces réunions ministérielles et administratives. «L'absence d'unanimité sur tout ne veut pas dire que ce sera la catastrophe», a précisé M. Trudeau.

Le premier ministre a noté en outre hier que la liste des priorités acceptée lundi découlait largement de cette autre liste adoptée à la conférence de février 1979, subsequment modifiée par un comité ministériel du gouvernement Clark.

Par ailleurs, M. Trudeau a mentionné aux Communes que les premiers ministres ont clairement indiqué une préférence pour poursuivre les négociations entre eux, de sorte qu'il n'est pas question d'admettre comme délégations les représentants des municipalités, des Indiens, du Yukon, des francophones hors Québec, etc., à la table des discussions.

Bien sûr, chaque gouvernement est libre d'inviter qui le veut à faire partie de sa délégation.

D'autres aspects de la question ont été soulevés hier aux Communes. Ainsi, le gouvernement attend les suggestions des députés pour leur participation en Chambre ou dans les commissions parlementaires.

M. Trudeau s'est fait poser un certain nombre de questions-pièges. Il y a eu le député Roch Lasalle qui voulait savoir ce que le gouvernement entendait faire avec la dualité proposée par la commission Pépin-Roberts, et avec cette autre notion très bien connue, celle des deux nations.

«Deux peuples au Canada? Nous parlons du peuple du Canada et sauf erreur c'était la position de la majorité des Québécois lorsqu'ils ont voté au référendum», a répondu M. Trudeau.

Quant à l'idée de la dualité, le gouvernement, a expliqué le premier ministre, la reconnaître d'une manière historique dans sa déclaration de principes et d'une manière linguistique par l'égalité des deux langues officielles.

Le député liberal de Montmorency, M. Louis Duclos, a voulu demander son chef une opinion sur le partage des pouvoirs et sur le principe de l'asymétrie suggéré encore une fois par la commission Pépin-Roberts.

Avec le partage des pouvoirs, M. Trudeau reconnaît qu'il touche le cœur du débat, mais, ajoute-t-il, il n'y a pas que les luttes entre gouvernements; il y a aussi l'intérêt de la population.

Sur l'asymétrie, il répond essentiellement ceci: ça ne peut pas marcher s'il s'agit d'asymétries au niveau des juridictions: «Nous pensons que le fédéralisme ne peut pas bien fonctionner si certaines provinces ont des juridictions beaucoup plus étendues que d'autres.»

M. Trudeau ne voit pas par ailleurs d'empêchement à des asymétries dans des domaines particuliers, soit le domaine administratif concernant l'immigration ou les allocations familiales par exemple, à la condition que toutes les provinces puissent avoir accès à de pareils arrangements.

## ◆ Lévesque

déclarations qu'il aurait pu faire à Ottawa lundi. Ses députés sont aussi demeurés silencieux durant cette période de questions, n'interrompant pas le premier ministre par des invectives ou des commentaires comme cela arrive souvent suivant les traditions parlementaires.

M. Ryan et la députation libérale se sont en quelque sorte réfugiés dans une «attitude attentiste», attitude qu'ils reprochaient il y a moins d'une semaine au premier ministre d'avoir adoptée face à Ottawa. La plupart des questions de M. Ryan consistaient en effet à obtenir des précisions de M. Lévesque sur le calendrier des négociations, sur les interventions du Québec, sur le caractère imminent de l'ordre du jour.

A travers ces questions de M. Ryan, on retrouve toutefois les commentaires suivants sur le résultat de la rencontre des premiers ministres. Ainsi il s'est dit à plusieurs reprises étonné que l'ordre du jour des prochaines rencontres soit aussi limité et que le calendrier des négociations soit aussi bref. M. Ryan aurait souhaité que l'ordre du jour contienne des élé-

ments tels la politique culturelle, l'immigration, la politique sociale, des sujets d'importance majeure pour le Québec.

Le chef libéral a semblé craindre d'autre part que le premier ministre participe aux conférences constitutionnelles en tentant de faire la preuve de l'impossibilité d'une réforme du fédéralisme. Devenez les réponses du premier ministre, il n'a toutefois pas insisté sur ce point. Enfin il a dit avoir eu l'impression que de part et d'autre, soit de la part de MM. Trudeau et Lévesque, on «veut peut-être aller vers une espèce de désastre anticipé». M. Ryan n'a pas précisé sa pensée.

M. Lévesque a rejeté cette accusation, affirmant avoir abordé certes avec un sain scepticisme ces négociations mais en y allant de bonne foi. Le premier ministre a répété en ce sens ce qu'il avait dit en conférence de presse à Ottawa que ces négociations constituaient un «test». Celui-ci permettra de voir si le sursis accordé au fédéralisme par le référendum passe la rampe.

Le premier ministre Trudeau est d'accord avec le caractère de test des négociations, a rappelé M. Lévesque. Selon lui il est cependant trop tôt pour conclure dès maintenant du côté québécois ce qu'il faudra faire si elles échouent.

Le premier ministre a dit croire qu'on pourra au moins conclure que «il existe des avances», compte-tenu des intentions d'Ottawa.

Il ne faut pas s'étonner par ailleurs de la brièveté de l'échéancier de négociations, a expliqué M. Lévesque, qui croit que d'ici au 12 septembre les premiers ministres ont assez de temps pour discuter de sujets qui ont été déjà étudiés au cours de conférences passées et pour lesquels déjà tout le monde a des documents de travail. A moins de vouloir s'éterniser, ce sera suffisant pense-t-il.

Cette brièveté de l'échéancier explique par ailleurs pourquoi M. Lévesque n'a pas voulu ajouter les sujets majeurs de discussions évoqués par M. Ryan. Il y avait suffisamment à boire et à manger selon lui, pour tout le monde pour que le «test» ait une certaine valeur. Toutefois, ces sujets n'ont pas été passés sous silence par M. Lévesque à la conférence, celui-ci ayant déposé un texte résistant les grands sujets d'intérêts et les principales revendications du Québec, a-t-il expliqué.

L'ordre du jour des prochaines discussions qui comporte une douzaine de points a été soumis, a aussi souligné M. Lévesque, par le premier ministre Trudeau, à la toute fin de la conférence de lundi, ce qui n'a donné aux premiers ministres provinciaux que peu de temps pour discuter.

## ◆ Pêches

avec l'administration américaine si elle n'est pas capable d'obtenir l'accord du Sénat? Nous ne négocierons pas avec le Sénat ce que nous avons déjà négocié avec le gouvernement», a-t-il ajouté.

D'autre part, M. MacGuigan a fait le point sur la situation en Afghanistan, rappelant que la présence soviétique avait transformé un Etat-tampon en une base potentielle de pression sur les activités de travail.

Tout en soulignant l'unanimité des gouvernements occidentaux face à l'Union soviétique, M. MacGuigan a admis que ces gouvernements avaient donné parfois l'impression «d'une certaine confusion», qu'il attribue à une consultation inadéquate et à des divergences réelles sur la meilleure façon de procéder.

Il a rappelé les mesures prises par le Canada pour protester contre l'invasion soviétique en Afghanistan, jusqu'au boycott des Jeux olympiques dont il ne doute pas de «l'effet visible et dommageable» pour le prestige du gouvernement soviétique.

Pour sortir de l'impasse actuelle et de l'humiliation, car cette aventure en est devenue une pour les Montréalais, voici ce que je suggère au ministre responsable des installations olympiques et au président de la RIO. En premier lieu, d'abandonner immédiatement et sans retour le concept Taillibert. Ce projet ne peut pas, d'un côté, faire partie d'un «dossier empoisonné», être entaché de problèmes, d'erreurs et d'incertitudes, et de l'autre, demeurer celui «qui comporte encore le moins d'impondérable et revêt un caractère moins hypothétique». Il ne peut me servir qu'à un cul-de-sac et aussi longtemps qu'on la retiendra, on n'aura pas l'esprit libre pour envisager d'autres solutions qui pourraient contribuer à des débats publics sur les grands projets d'intervention.

Pour sortir de l'impasse actuelle et de l'humiliation, car cette aventure en est devenue une pour les Montréalais, voici ce que je suggère au ministre responsable des installations olympiques et au président de la RIO. En premier lieu, d'abandonner immédiatement et sans retour le concept Taillibert. Ce projet ne peut pas, d'un côté, faire partie d'un «dossier empoisonné», être entaché de problèmes, d'erreurs et d'incertitudes, et de l'autre, demeurer celui «qui comporte encore le moins d'impondérable et revêt un caractère moins hypothétique». Il ne peut me servir qu'à un cul-de-sac et aussi longtemps qu'on la retiendra, on n'aura pas l'esprit libre pour envisager d'autres solutions qui pourraient contribuer à des débats publics sur les grands projets d'intervention.

Si l'Union soviétique ne fait rien pour assainir le climat international, M. MacGuigan a profité des affrontements stériles lors de la conférence de révision sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit avoir lieu en novembre à Madrid.

Il croit, en outre, qu'il faut continuer à chercher des moyens de réaliser le contrôle des armes et le désarmement, et ce, a-t-il noté, en dépit des tensions actuelles. M. MacGuigan a rappelé la volonté du gouvernement de nommer un ambassadeur itinérant du désarmement.

Il croit, en outre, qu'il faut continuer à chercher des moyens de réaliser le contrôle des armes et le désarmement, et ce, a-t-il noté, en dépit des tensions actuelles. M. MacGuigan a rappelé la volonté du gouvernement de nommer un ambassadeur itinérant du désarmement.

Nous faire voir. Très peu de gens étaient prêts à entendre la vérité.

«Pour les autres irresponsables, a ajouté M. Blouin, l'OAQ a eu la même conduite; nous avons créé casse-cou des 1972, mais personne n'a voulu écouter.

Le rapport de la Commission d'enquête a tout de même des qualités, selon le président de l'OAQ, puisqu'il confirme toutes les inquiétudes des milieux de la construction et fournit une désintoxication indispensable des Québécois après des années de sophisme pour ne pas dire de mensonges intégraux».

Le président de l'Ordre des architectes ne partage pas le point de vue de la Commission d'enquête à l'égard du gouvernement du Québec de l'époque et de son premier ministre, M. Robert Bourassa.

«Quant à M. Bourassa, son contentement par trop voyant laisse énormément de responsabilités pendant toutes ces années-là et qui en sortent blanchis, cela nous laisse songeur! Le faible et l'aplatisantisme du gouvernement Bourassa devant le maire Drapeau ont porté le fruits que vous savez.

Le Conseil québécois de la paix a cependant reconnu qu'il y avait «peut-être des exécutions en Iran mais qu'il s'agissait d'anciens partisans du chah», ce qui, à ses yeux, ne semble pas constituer une forme de répression.

Le Conseil québécois de la paix regroupe une soixantaine d'associations et se veut «un carrefour, un lien entre les forces démocratiques de la société québécoise soucieuses d'obtenir la justice et

# Des canons «made in Québec»

## 3) L'aide à la recherche est avant tout militaire

par Gilles Provost

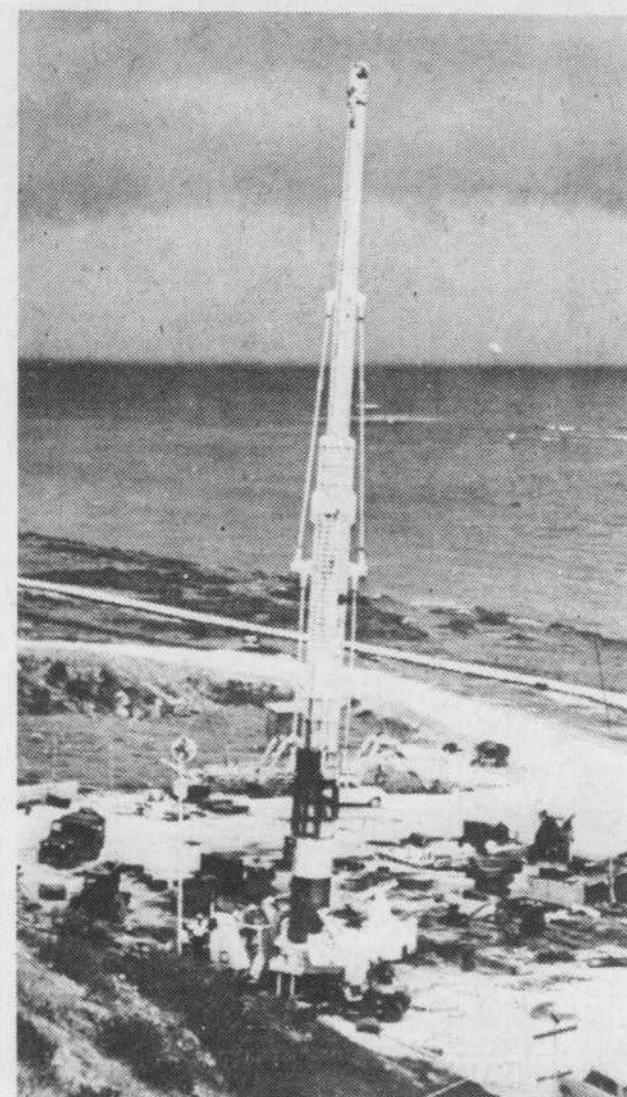
**E**N 1978, 90% de toutes les subventions à la recherche industrielle accordées par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce étaient réservées à la recherche militaire. Cet effort de \$52 millions, dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie de la défense, représentait aussi 61% de toutes les subventions fédérales à la recherche industrielle cette année-là, la dernière pour laquelle les chiffres sont disponibles.

Ce programme de subventions destiné à stimuler l'exportation du matériel militaire canadien sophistiqué aura transféré depuis dix ans un demi-milliard de dollars des poches des contribuables vers les coffres de l'industrie des armements sous forme de subventions de recherche et de développement.

A eux seuls, ces dons représentent 20% de la valeur de l'ensemble des exportations militaires canadiennes pendant la même période.

Près de la moitié de cette aide à la fabrication d'armes de guerre (43%) aura abouti au Québec et plus particulièrement chez Pratt and Whittney (ex-United Aircraft) de Longueuil, qui aura reçu pendant cette période autant de subventions militaires que toutes les autres entreprises québécoises réunies. Malgré la grève qui l'a paralysée pendant deux ans, cette firme aura en effet accepté \$105 millions de subventions militaires en douze ans. Cela n'inclut évidemment pas les contrats militaires ou civils, avec leur marge de profit habituelle ni aucun autre programme d'aide industrielle dont P et W aura pu bénéficier au même titre que n'importe quelle autre entreprise canadienne.

Outre Pratt and Whittney, les principales compagnies favorisées au Québec par cette manne militaire au cours de la dernière décennie auront été Canadair (\$33 millions), CAE Electronics et CAE Industries (\$22 millions), Marconi (\$21 millions) ainsi que RCA et Spar, qui se sont succédées dans la même usine de Sainte-



Photographié à La Barbade lorsqu'il servait à lancer des sondes dans la stratosphère, ce super canon unique au monde (172 pieds de long, calibre de 16 pouces) est maintenant installé sur l'aire d'essai de Space Research Corp. dans les Cantons de l'Est.

Anne-de-Bellevue (\$9 millions). Il faut aussi accorder une mention spéciale aux filiales de Canadian Technical Industries (Space Research, Valleyfield Chemical Products et Shefford Electronics) qui se sont partagées \$9 millions de subventions fédérales depuis que l'Afrique du Sud en est revenue actionnaire, en 1977.

Il serait trop long d'énumérer tous les autres bénéficiaires au Québec mais on doit au moins mentionner ceux qui ont reçu plus de un million au cours de la dernière décennie: Aviation Electric, Davie Shipbuilding, Marine Industries, Menasco, Mitel et Velan.

À l'examen, les principaux bénéficiaires du programme canadien de subventions industrielles militaires auront été les filiales étrangères à plus de 50% qui ont rafflé les deux tiers des subventions.

Parmi les nombreuses firmes d'aide à l'industrie militaire, il y a par exemple l'aide à la modernisation de l'équipement dont le montant global oscille autour de \$5 millions à chaque année.

Le gouvernement canadien met en outre au service de ce secteur industriel «de pointe»

Jusqu'en 1977, le gouvernement du Canada a aussi distribué quelque \$15 millions par année dans le cadre de la loi stimulant la recherche savoir quelle proportion a abouti dans les goussets des fabricants d'armes puisque le gouvernement a toujours refusé d'en identifier les bénéficiaires.

A cet égard, les comptes publics notent simplement que la loi elle-même interdit de divulguer ces informations. En réalité, la loi interdisait plutôt aux fonctionnaires de répandre les informations que les compagnies devaient leur divulguer pour bénéficier des subventions en cause.

Plusieurs experts affirment qu'une part substantielle de ces subventions secrètes était allouée sur la base de considérations militaires. A l'appui de cette thèse, on remarque qu'en faisant abstraction de ces montants dépensés on ne sait trop comment en 1977, à peu près la moitié des subventions du gouvernement canadien pour la recherche industrielle étaient attribuée spécifiquement à l'industrie militaire.

Or, l'année suivante, lorsque la loi a cessé d'être en vigueur, la part militaire des subventions à la recherche industrielle avait grimpé à 61%, comme si on avait transférée à ces programmes publics la portion des contrats militaires secrets des années précédentes.

Les publications officielles du ministère canadien de l'Industrie et du Commerce expliquent clairement la philosophie du gouvernement à l'égard du commerce militaire: «Sur les marchés internationaux, écrit-on, la clef du succès réside dans l'accord le plus parfait possible entre le gouvernement et l'industrie de la défense.»

«Pour aider l'industrie, poursuit-on, le ministère a, outre sa direction des programmes internationaux de défense à Ottawa, des représentants en poste dans les pays amis. Ils sont chargés de maintenir une liaison étroite avec les services militaires et leurs agences

FALCONBRIDGE



AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'un dividende d'une valeur de \$1 l'action, sur les actions ordinaires en circulation, a été déclaré payable en monnaie canadienne le 30 juin 1980 aux actionnaires inscrits au 1er juillet 1980 des bureaux le 1er juillet 1980 de la Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited.

PAR ORDRE DU CONSEIL  
J. D. Krane  
secrétaire

Toronto, Canada  
le 2 juin 1980

d'approvisionnement ainsi qu'avec les industries de défense à qui ces gouvernements accordent des contrats.»

Simplement aux États-Unis, notre plus gros client, le Canada maintient ainsi une douzaine de bureaux de liaison avec les militaires et avec les industries qui pourraient avoir intérêt à s'associer à des partenaires canadiens, ne serait-ce que pour bénéficier aussi des largesses du programme de productivité de l'industrie militaire.

La plupart de ces correspondants ont leur bureau dans les consulats mais quelques-uns ont leur pied-à-terre directement à l'intérieur des bases militaires, par exemple à la base d'aviation Wright-Patterson de l'Ohio ou encore dans la Army Missile Plant du Michigan.

Le gouvernement canadien publie même officiellement son évaluation des besoins militaires des divers pays du

monde pour le bénéfice de nos hommes d'affaires, mentionnant au passage les possibilités commerciales les plus alléchantes et la filière la plus utile pour avoir gain de cause dans chaque pays.

En Colombie, par exemple, les fournisseurs étrangers de produits de défense doivent faire appel à un agent local habilité à transiger avec le ministère de la Défense et il est souhaitable que cet agent soit choisi parmi les officiers des forces armées qui sont à la retraite», explique l'édition de 1978 du bulletin fédéral «Possibilités de marché dans le monde» consacrée au matériel militaire.

Pour l'Argentine, ce document indique que, «même si l'Argentine n'occupe pas une place importante à l'échelon mondial, elle constitue néanmoins l'un des plus importants marchés du matériel de défense perfectionné en Amérique latine.»

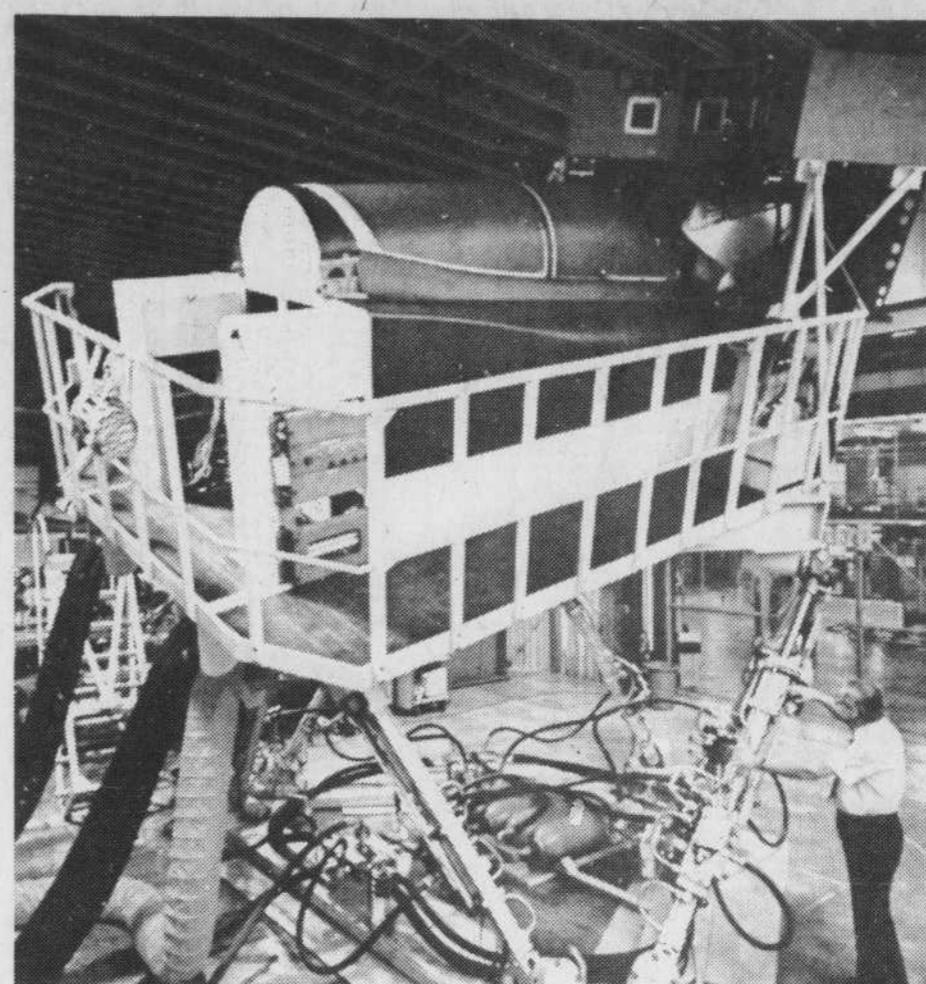
Cet étrange échassier mécanique est un des cinq simulateurs de vol au coût de \$32 millions que la compagnie montréalaise CAE Electronics a construits pour les pilotes des chasseurs MRCA Tornado de l'Allemagne fédérale.

Comme «la majeure partie des achats militaires de l'Équateur découlent de présentations particulières faites par les fabricants de matériel», la publication incitait les fabricants canadiens intéressés à recourir aux services du ministère d'Industrie et Commerce à Ottawa, en plus de communiquer avec le ministère du Commerce de Bogota.

La publication passait ainsi en revue 75 pays sur tous les continents, y compris la Yougoslavie (qui avait quadruplé son budget militaire en sept ans), les principaux pays de l'OTAN (avec qui existent des ententes bilatérales de coopération pour la recherche, le développement et la production de matériel militaire), le Portugal (qui pourrait être intéressé par le matériel canadien de défense pour une guerre nucléaire, biologique et chimique), plusieurs pays du Sud-Est asiatique, les principaux Etats arabes, etc.

L'essentiel de ce document public concerne évidemment les marchés militaires aux États-Unis. Par exemple, le correspondant de Dallas souligne que l'industrie militaire canadienne a eu un chiffre d'affaires d'environ \$10 millions, l'année précédente dans son secteur. Il indique aussi que la plupart des sous-traitants locaux ont un arrière considérable dans leurs contrats planifiés et qu'il y

Suite à la page 14

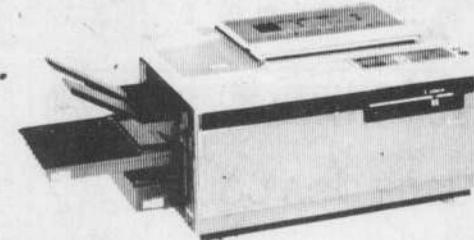


«La gamme des besoins est très vaste, poursuit-on. Les Canadiens ont réussi par le passé à promouvoir la vente de systèmes de communication et autre matériel électrique. En plus du besoin constant d'articles de ce genre, on s'intéresse de plus en plus à notre capacité de fournir des produits adaptés à des climats très froids.»

L'Équateur semblait aussi à l'époque un terrain privilégié pour les exportations militaires, à condition de passer par l'intermédiaire d'un représentant local: «Etant donné l'énorme revenu qu'il tire du pétrole, le gouvernement de l'Équateur est en mesure de se procurer un matériel militaire hautement perfectionné», écrit-on. La mise à jour du matériel militaire constitue néanmoins l'un des plus importants marchés du matériel de défense perfectionné en Amérique latine.»

Pour l'Argentine, ce document indique que, «même si l'Argentine n'occupe pas une place importante à l'échelon mondial, elle constitue néanmoins l'un des plus importants marchés du matériel de défense perfectionné en Amérique latine.»

GE présente...



Le Copieur NP80, le plus révolutionnaire des années "80" classé N°1 de sa catégorie

Canon NP 80 copieur à papier ordinaire

AVEC

5 ANS ou 1 MILLION DE COPIES GARANTIS

- contrôlé par un micro-ordinateur modèle de table
- le plus rapide de sa catégorie
- formats de copies de 5 1/2" x 8 1/2" à 11" x 17"

POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS SUR LE COPIEUR ET LE PLAN DE GARANTIE, APPElez MARC PAQUET - LOCAL 270 ...

342 - 5151

Cie Canadienne d'Équipement du Bureau Ltée

5990 Côte de Liesse, Montréal, H4T 1V7

À QUÉBEC



Un grand soleil  
204 satellites  
un monde de services

• 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisine. Toutes avec thermostat à contrôle individuel et téléviseur.  
• Stationnement gratuit  
• Amphithéâtre avec équipement audio-visuel télécommandé. Un concept unique au Québec.  
• Salles pour réunions, congrès, banquets  
• Salle à manger de classe Cuisine Française  
• Piano-bar intime Danse et chansons tous les soirs.  
et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RÉSERVEZ SANS FRAIS: 800 - 268-8990



Auberge  
**Quality Inn**

3115 boul. Laurier, Ste-Foy  
Québec G1W 3Z6 Tel. 418 / 658-5120

## OBLIGATIONS

municipales, scolaires, cégeps, hôpitaux

12 %  
5 à 10 ans

demandez nos informations:

**Mcneil Mantha**

Membre de la Bourse de Montréal et de l'ACCOVAM

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ BUREAU \_\_\_\_\_

LA LISTE DES OBLIGATIONS ☐

RÉSIDENCE \_\_\_\_\_

LES ÉTUDES SUR ACTIONS ☐



# La SDI songe à éliminer certains «vieux» programmes de subventions

par Paul Morisset

La Société de développement industriel (SDI) aurait éliminé certains programmes de subventions qui remontent à sa création, il y a une dizaine d'années, et qui feraien double emploi avec d'autres programmes lancés depuis par les gouvernements provincial et fédéral.

À l'occasion de la publication du rapport annuel de la SDI, hier à Montréal, le président de cette société d'État québécoise, M. Jean Labonté, a en effet indiqué au DEVOIR que la SDI était en train de réexaminer l'utilité de certains de ses «vieux» programmes, qu'il a cependant refusé d'identifier.

Cette réévaluation ferait partie d'un effort de réflexion plus large déjà amorcé au sein du gouvernement québécois.

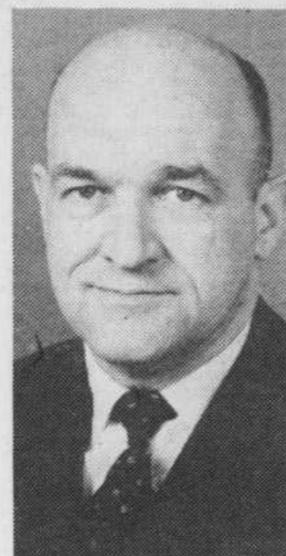
Le ministère d'État au Développement économique, de M. Bernard Landry, a entrepris

de revoir l'ensemble de la question des subventions aux entreprises, a affirmé M. Labonté, afin d'assurer une meilleure coordination entre les nombreux programmes existants, aussi bien fédéraux que provinciaux, et éviter les abus de la part des entreprises.

À l'heure acutelle, nous a expliqué M. Labonté, une compagnie peut obtenir des subventions du programme québécois OSE (Opération solidarité économique) et du ministère fédéral de l'Expansion québécoise (MEER), en plus de celles qu'elle peut recevoir de la Société de développement industriel. En combinant les deux, un homme d'affaires peut lancer une entreprise avec des subventions représentant plus de 50% de ses immobilisations.

«Dans certains cas, a remarqué M. Labonté, c'est comme le crème sur un gâteau déjà très bien garni.»

Le dernier a d'ailleurs profité de la publication du rapport annuel pour souligner au



M. Jean Labonté

ministre ses besoins urgents en personnel. Les effectifs de la SDI doivent passer de 115 à

153 cet été, mais M. Labonté estime avoir besoin d'au moins 25 professionnels de plus d'ici la fin de mars 1981.

Les retards accumulés dans l'analyse des demandes de prêts et de subventions mènent la crédibilité de la SDI, soutient M. Labonté, à qui M. Duhaime a toutefois promis un coup de pouce spécial qui devrait «stabiliser» la situation d'ici deux ou trois mois.

Le cours de l'exercice terminé le 31 mars 1980, les engagements financiers de la SDI ont augmenté de 52%, passant de \$94.3 millions en 1978-1979 à \$143.1 millions. M. Duhaime a commenté que cet accroissement substantiel avait «sûrement contribué à l'augmentation des investissements dans le secteur manufacturier au Québec, qui a été 15.3% en 1979. Le ministre a par ailleurs révélé que 55.000 nouveaux emplois avaient été créés au Québec de janvier à mai 1980. «Si ce rythme se maintient — et ici je touche du bois — l'année 1980 pourrait être meilleure que 1979» a-t-il ajouté.

En 1979-80, la SDI a aidé 654 entreprises (contre 498 au cours de l'exercice précédent). Elle a versé \$30.6 millions en prêts, \$96.4 millions en subventions, \$10.3 sous forme de participations au capital-action de neuf entreprises, et a garanti des prêts d'une valeur de \$5.7 millions.

Selon M. Labonté, le total des prêts de la SDI, qui était de \$38 millions en 1978-79, a baissé l'an dernier en raison de la très grande disponibilité d'argent sur le marché financier «normal». La SDI, a-t-il rappelé, n'est qu'un prêteur de dernier recours.

De leur côté, les subven-

tions ont pratiquement doublé, passant en valeur de \$50.3 millions à \$96.4 millions, et en nombre de 236 à 446. D'après M. Labonté, cette hausse s'explique par le fait que les entreprises désiraient réinvestir à l'époque, après avoir réalisé des profits intéressants. Il faut souligner aussi la vigueur du secteur de l'exportation. Le programme d'aide à l'exportation de la SDI a connu un franc succès l'an dernier, les subventions passant de \$16.6 millions à \$31.2 millions.

Chez les travailleurs plus jeunes, ceux qui tombent dans la catégorie des 15 à 24 ans, le taux est passé de 13.5% à 14.4%; chez les femmes, ce taux a légèrement augmenté, passant de 12.6% à 12.9%.

C'est la province de Terre-Neuve qui continue de connaître le taux le plus élevé de chômage, avec 13.6%, une hausse par rapport au même 13.3% enregistré en avril.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

Le taux de chômage au Canada est maintenant celui qui prévaut aux Etats-Unis. Les deux partis de l'opposition ont

affirmé chacun leur tour qu'avec ces résultats déplorables,

le gouvernement devait déposer un budget dans les plus

brefs délais pour stimuler l'économie et freiner le ralentissement qui vient de la récession américaine.

# Des canons «made in Québec»

Suite de la page 11

a donc de nombreuses possibilités pour les firmes canadiennes. Par exemple, il mentionne que Boeing cherche des sous-traitants pour le rééquipement des B-52, que General Dynamic cherche des sous-traitants pour ses F-16 et que certaines entreprises canadiennes «sont constamment en affaires» avec Beechcraft ou Bell Aerospace.

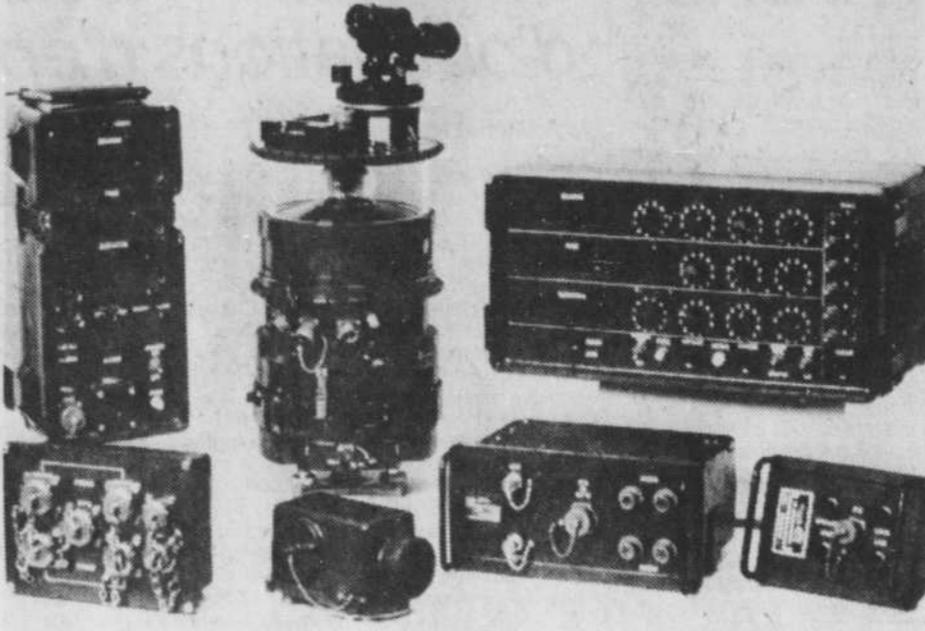
Pour sa part, le représentant canadien à Détroit rappelait que l'industrie militaire canadienne a obtenu pour plus de \$15 millions de contrats dans son Etat, l'année précédente. Il soulignait au passage que Chrysler cherche des fabricants de pièces pour ses chars de combat M60 et XM-1 tandis que la Williams Research Corporation vient d'obtenir un intéressant contrat pour la production d'un petit moteur à turbine pour les missiles de croisière.

Le gouvernement rend aussi service à l'industrie militaire en publiant régulièrement le catalogue illustré de nos produits militaires avec une description détaillée et codée des domaines d'expertise de nos industries spécialisées. Ce catalogue «Canadian Defense Products» n'est publié qu'en anglais et il est très difficile d'en obtenir copie. Officiellement, les représentants du ministère canadien de l'Industrie et du Commerce répondent que «le stock est épuisé ou encore que «ce guide est destiné aux gouvernements des pays amis, non pas à une consommation interne par les citoyens canadiens».

Le même catalogue décrit les services que le gouvernement canadien peut fournir aux acheteurs militaires étrangers par l'intermédiaire de la Corporation commerciale canadienne (CCC) une compagnie de la couronne qui a été mise sur pied explicitement pour faciliter le commerce militaire et dont tout le personnel est prêt par les divers ministères du gouvernement.

Parmi les autres formes d'aide gouvernementale à l'industrie militaire figurent les transferts technologiques et la collaboration étroite qui a été établie entre les compagnies d'armement et les centres de recherche du ministère de la Défense nationale du Canada.

En 1979-80, ce ministère avait un «budget scientifique» de \$100 millions, sans compter qu'il «dépend aussi en partie des activités de recherche et de développement des autres ministères fédéraux et d'organismes privés, ainsi que du partage des informations scientifiques et techniques avec les alliés du Canada», comme l'expliquait la publication «Activités scientifiques fédérales 1979-80». On y ajoutait que ce ministère a en outre un «programme externe d'aéronautique» qui soutient les capacités de recherche et



Quoi de plus inoffensif que quelques boîtiers d'électronique? L'ensemble illustré ici est un système de guidage de tir pour canons, construit par Aviation Electric de Montréal.

de conception de l'industrie canadienne. Enfin, il a accordé à l'industrie des contrats de recherche de \$28 millions en 1979-80.

Le ministère de la Défense entretient six centres de recherche militaires à travers le pays et la moitié du personnel y travaille sur le perfectionnement du matériel et en particulier sur la roquette CRV-7, sans risque à travers le monde occidental. Cette roquette a été mise au point à Valcartier et équipera évidemment les prochains CF-18A, comme elle le fait déjà pour les CF-104.

On peut aussi citer la base militaire de Suffield, en Alberta, où les pays de l'OTAN ont testé jusqu'en 1976 leurs armes «défensives» aussi bien qu'«offensives» dans le domaine de la guerre chimique, bactériologique et nucléaire (BCN).

Cette activité a permis au Canada de se spécialiser dans les équipements de protection contre les agresseurs (BCN), vêtements qui sont nécessaires aussi bien pour la défense que pour l'attaque dans ce genre d'hostilités officiellement honnies par les gouvernements.

Récemment, un bulletin d'information du ministère de l'Industrie et du Commerce faisait état de deux missions commerciales militaires en territoire canadien, l'une du Danemark et l'autre de l'Es-

pagne. Toutes deux portaient spécifiquement sur le matériel de protection adapté à une guerre BCN.

Le bulletin soulignait que

les Danois prévoient acheter 150.000 costumes de protection d'une valeur de \$15 millions, qu'ils ont déjà commandé au Canada 2.500 pompons pour des troupes C-2 et qu'ils ont rapporté avec eux des échantillons de tissus de la compagnie Celanese.

La mission espagnole, pour sa part, a visité l'école militaire spécialisée dans les conflits BCB, à Camp Borden, Ontario. Elle a aussi rapporté des échantillons de produits canadiens pour en faire l'évaluation. Un membre de la mission a même indiqué, paraît-il, qu'il recommanderait l'achat de matériel canadien, dans son rapport.

Enfin, le même bulletin d'information faisait aussi état d'une mission militaire brésilienne qui cherchait au Canada des fournisseurs ou des concepteurs pour un nouveau système intégré de contrôle du trafic aérien civil et militaire. Pour ce projet qui doit coûter environ \$150 millions, la mission brésilienne a rencontré, disait-on, les fournisseurs et les firmes-conseils d'Ottawa, de Montréal et de Toronto, lesquelles ont démontré leur aptitude à satisfaire aux besoins des visiteurs.

Finalement, le gouvernement du Canada va ménager jusqu'à planifier le développement

(d suivre)

## Banque Mondiale: McNamara prendra sa retraite en 1981

**WASHINGTON (AFP-Reuter)** — M. Robert McNamara, président de la Banque

mondiale, a annoncé officiellement, qu'il prendra sa «retraite» le 30 juin 1981.

M. McNamara avait été nommé à la tête de la Banque mondiale en avril 1968. Son mandat actuel ne devait prendre fin qu'en avril 1983. Il a justifié sa décision en soulignant qu'il atteindrait 65 ans, l'âge de la retraite, au début de juin 1981.

M. McNamara a fait partie de sa décision, hier, jour de son 64e anniversaire, lors d'une réunion du conseil exécutif de la Banque. Il a suggéré au conseil de nommer, au plus tard cette année, une commission spéciale pour lui rechercher un successeur, commission à laquelle, a-t-il dit, il est prêt à appartenir son concours.

Les Etats-Unis sont les plus importants actionnaires de la Banque, dont les cinq présidents ont jusqu'ici été des Américains.

Mais, dans une déclaration approuvée par M. McNamara, la Banque a donné à entendre qu'elle pourrait envisager de lui donner un successeur non américain.

M. Robert McNamara avait été nommé à la tête de la Banque mondiale, après avoir été pendant sept ans (1961-1968) le secrétaire à la Défense des présidents John Kennedy et Lyndon Johnson. Il avait joué, à ce titre, un rôle important dans la politique américaine durant la guerre du Vietnam.

Né le 9 juin 1916 à San Francisco, il avait été professeur

### Hypothèques à 14% dans les Caisses

L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins a recommandé à ses quelque 350 caisses affiliées de ramener à 14% le taux d'intérêt sur tous les prêts hypothécaires en vigueur.

Le directeur général de l'Union régionale, M. Raymond Blais, a déclaré que cette recommandation visait non seulement les nouveaux prêts mais aussi ceux qui ont été consentis durant la période où les taux étaient très élevés en raison de la conjoncture économique.

Selon M. Blais, certains emprunteurs pourront ainsi bénéficier de réductions de taux d'intérêt variant de 2 à 2,25%.

## TÉLÉVISION

### CBFT

- 8.33 Ouverture et horaire
- 9.00 En directement
- 9.15 L'évangile en papier
- 9.30 Animagerie
- 9.45 Tam-Tam
- 10.00 Passe-partout
- 10.30 Magazine Express
- 11.00 "A votre santé" Inv.: Louise Lambert Lagace "Trucs à faire chez soi", avec Jacques Elliott
- 11.30 Mademoiselle son fantôme
- 12.30 Action-Santé
- 12.45 "La méthode aerobique". Ce qui est important pour avoir une bonne forme physique et être en santé, c'est d'assurer d'une excellente oxygénation donc faire travailler le cœur au maximum pour permettre une oxygénation totale de toutes les parties du corps
- 12.50 Les coqueluches
- 13.35 Femmes d'aujourd'hui
- 14.00 Le temps de vivre Inv.: Un groupe de Yamachiche. Information: les soins de la peau pour la période d'été
- 16.00 Bobino
- 16.30 Woody le Pic
- 17.00 La femme bionique
- 18.00 Ce soir
- 19.00 Quelle famille
- 19.30 Bobo des Expos
- 20.00 Les Stades olympiques de Montréal, les Padres de San Diego rencontrent les Expos
- 21.00 Horaire en cas de pluie:
- 19.30 Ciné-soiré:
- 22.00 "Désir Lafarge suit le mouvement" (Français 1978). Policier réalisé par Guy-André Lefranc, avec Raymond Ballest, Julia Dancourt et Léandre Où: «Bons baisers de l'Homme K» Comédie réalisée par Yvan Chiffre, avec André Bellemare, Michel Tremblay et Clément Jannin et: «L'école du cirque de Moscou» Réalisé par Geoffrey Barnes
- 22.30 Jazz de Montréal
- 23.10 Le Méjaneau
- 23.20 Nouvelles du sport
- 23.20 Reliefs d'un pays
- 22.30 Marathon de nage qui s'est déroulé à Grande-Anse, à Paspebiac. — Plusieurs invités nous parleront de la voile et nous raconteront leurs expériences.
- 24.20 Cinéma
- 22.30 "Les dérrois de l'élève Toerless" (Germ. 1966). Drame réalisé par Volker Schöndorff, avec Matthieu Carrière, Bertrand Bissner et Marian Seldowsky. ■
- 2.50 Le télogournal

- 19.00 Le marché aux images Films documentaires
- 11.00 Readalong. Think About, Write On Emission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
- 11.30 "Citez-moi" Inv.: André Sol: les jeunes anglophones apprennent le français.
- 13.30 Mon ami Pierrot
- 13.45 Les 100 tours de Centour
- 14.00 Passe-partout
- 14.30 "Les inconnus" (Français 1971). Drame policier réalisé par Sergio Gobbi, avec Charles Aznavour, Marie-Christine Barrault, Raymond Pellegrin et Albert Minsky
- 1.00 Dernière édition/Fermeture
- 17.00 RADIO-QUÉBEC
- 10.00 Le marché aux images Films documentaires
- 11.00 Readalong. Think About, Write On Emission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
- 11.30 "Citez-moi" Inv.: André Sol: les jeunes anglophones apprennent le français.
- 13.30 "Les quidam" (Français 1971). Drame policier réalisé par Yves Boisset, avec Jean-Pierre Marielle et Jean-Louis Trintignant
- 14.00 "Le coeur de l'ours" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 14.30 "Le 10 vous informe"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Suspicion" (Italien 1972). Drame réalisé par Jon Mario Forqué, avec Jean Sorci et Maurizio Bogumil.
- 16.00 Tarzan
- 17.00 Janette veut savoir: "Comment réussir son virage scolaire en plus de ses études?" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 18.00 "Le 10 vous informe"
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La petite maison dans la prairie
- 20.00 Jeunes en liberté
- 21.00 "Les quidam" (Français 1971). Drame réalisé par Jo-Anne Quéré, Denis Bouchard, Louis Rinfret, Marcel Léboeuf et Jacques Morin
- 21.30 "Le 10 vous informe" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 22.00 Droit de parole
- 21.00 Prire I
- 21.30 Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Léa Bonenfant et Denis Babin.
- 22.30 Les débats à l'Assemblée nationale.

### TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes: "Truc en troc" "Tableau bleu"
- 10.15 Société d'aujourd'hui
- 11.00 Fênetre sur... l'enfant et ses grands-parents. — Des jours ce sont des journées. Des enfants sont des petits enfants. 2ème partie: "Les jours de notre vie, sansoublier les infirmités". Cette enquête en services hospitaliers présente des infirmités au travail
- 11.30 Midi-première (Variété): Inv.: Nana Mouskouri.
- 12.00 Télé-Foot
- 12.30 Championnat de France. Extraits de rencontres entre Marseille-Sochaux-Angers-Nantes, Metz-Monaco, Nîmes-Saint-Etienne.
- 13.00 Télé-Hill
- 14.00 "Les cinq dernières minutes": Régis avec Jacqueline Debary, Marc Eyraud, Véronique Silver et Paul Crauchet.
- 14.30 Fênetre sur Concours complet aux jeux olympiques: dressage des chevaux, le cross et le saut d'obstacles.
- 15.00 Des chiffres et des lettres
- 15.20 Passez donc moi voir
- 15.40 Actualités régionales "Le sud-ouest de la France"
- 17.00 Pour les jeunes: "Truc en troc". Je veux être toi: boulangier.
- 17.45 Société d'aujourd'hui: Lucette Ballat et Georges Brassens. Fanny Revol extrait de "Folies Offenbach". — Pierre Berlin: "La vie parisienne".
- 19.00 Midi-première (Variété): Inv.: Michèle Torr.
- 19.30 Télé-Foot
- 20.00 Coups d'Europe: finale de la coupe U.E.F.A. — Frankfort-Moenchengladbach. — Coupe de France. Quarts de finale. Extraits de Sochaux-Saint-Etienne et Montpellier.

### RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images Films documentaires
- 11.00 Readalong. Think About, Write On Emission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
- 11.30 "Citez-moi" Inv.: André Sol: les jeunes anglophones apprennent le français.
- 13.30 "Les quidam" (Français 1971). Drame policier réalisé par Yves Boisset, avec Charles Aznavour, Marie-Christine Barrault, Raymond Pellegrin et Albert Minsky
- 14.00 "Le coeur de l'ours" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 14.30 "Le 10 vous informe"
- 14.00 Ciné-Quiz: "Suspicion" (Italien 1972). Drame réalisé par Jon Mario Forqué, avec Jean Sorci et Maurizio Bogumil.
- 16.00 Tarzan
- 17.00 Janette veut savoir: "Comment réussir son virage scolaire en plus de ses études?" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 18.00 "Le 10 vous informe"
- 18.30 Ma sorcière bien-aimée
- 19.00 La petite maison dans la prairie
- 20.00 Jeunes en liberté
- 21.00 "Les quidam" (Français 1971). Drame réalisé par Jo-Anne Quéré, Denis Bouchard, Louis Rinfret, Marcel Léboeuf et Jacques Morin
- 21.30 "Le 10 vous informe" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 22.00 Droit de parole
- 21.00 Prire I
- 21.30 Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Léa Bonenfant et Denis Babin.
- 22.30 Les débats à l'Assemblée nationale.

### CINÉMA

- 19.00 "Les inconnus" (Français 1971). Drame policier réalisé par Yves Boisset, avec Charles Aznavour, Marie-Christine Barrault, Raymond Pellegrin et Albert Minsky
- 19.30 "Le 10 vous informe"
- 20.00 "Le coeur de l'ours" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 21.00 "Les quidam" (Français 1971). Drame réalisé par Yves Boisset, avec Charles Aznavour, Marie-Christine Barrault, Raymond Pellegrin et Albert Minsky
- 21.30 "Le 10 vous informe" Inv.: Gaston Chouinard, France Grenier et Jean-Pierre Bertrand.
- 22.00 Droit de parole
- 21.00 Prire I
- 21.30 Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Jeunes cinéastes québécois. Ce soir: Léa Bonenfant et Denis Babin.
- 22.30 Les débats à l'Assemblée nationale.

expliquent leur intérêt pour ce genre musical et interprètent quelques-unes de leurs œuvres.

17.00 Les livres et nous

17.30 Ressources de l'enfance exceptionnelle

18.00 "L'imitation au langage". Une rencontre captivante avec Alfred Tomatis, l'une des plus grandes sommités mondiales dans le domaine de l'oreille.

18.30 Les amis de mes amis.

19.00 "Le siècle d'aujourd'hui"

19.30 "L'imitation au langage". Une rencontre captivante avec Alfred Tomatis, l'une des plus grandes sommités mondiales dans le domaine de l'oreille.

19.30 "Le siècle d'aujourd'hui"

19.30 "L'imitation au langage". Une rencontre captivante avec Alfred Tomatis, l'une des plus grandes sommités mondiales dans le domaine de l'oreille.

19.30 "Le siècle d'aujourd'hui"

19.30 "Le siècle

## disques

## Geneviève Paris: une guitare à soi

par Nathalie Petrowski

C'est Virginia Woolf dans *Une chambre à soi* qui écrivait: «Point n'est besoin d'être grand psychologue pour se convaincre qu'une fille de génie, qui aurait tenté à une certaine époque de se servir de son don poétique, aurait été à tel point contrecarrée par les autres, torturée et traînée en tous sens par ses propres instincts, qu'elle aurait perdu santé et raison. Cette femme douée pour la poésie était une femme malheureuse, en

lieu privilégié de l'expression de la génération montante, devait être pendant longtemps (et aujourd'hui encore) l'exclusivité de mères bien pensantes comme le fut au siècle de Virginia Woolf, le monde de l'écriture et du roman.

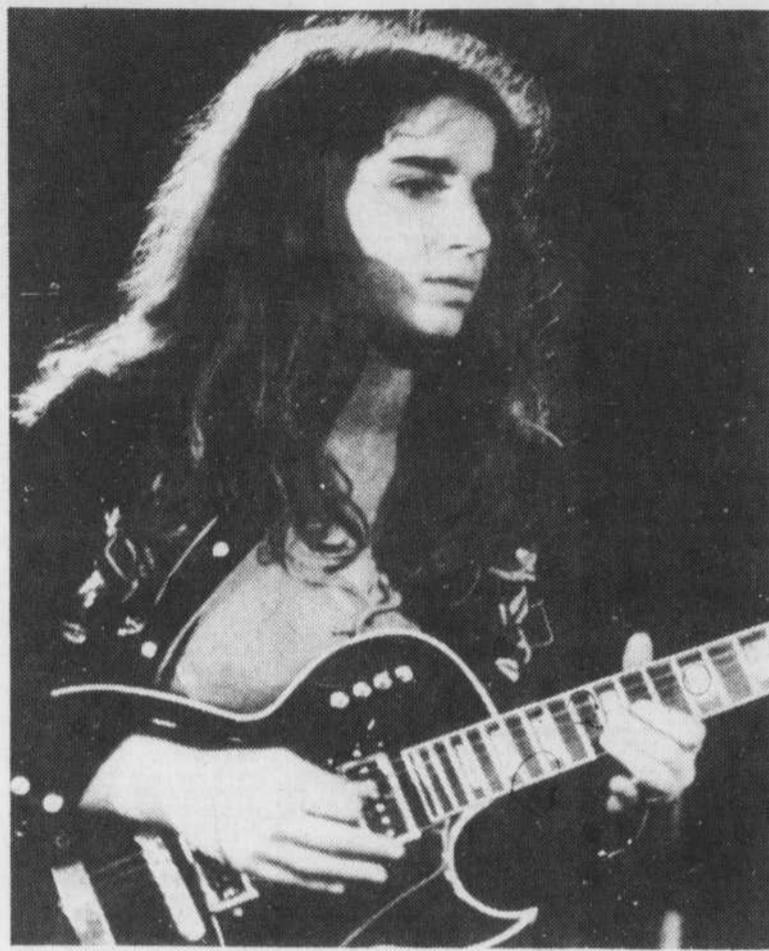
Les parents qui fermèrent les yeux et se montrèrent tolérants lorsqu'ils virent leur fils de 13 ans tomber en amour avec une guitare électrique, se seraient montrés autrement plus intolérants si leur fille chérie avait décidé de faire la même chose. Pour tous les

pour se faire gentiment rappeler à l'ordre et couper le courant. Les temps ont peut-être changé mais les musiciennes accomplies comme Geneviève Paris, enfin tolérées dans le sanctuaire masculin, sont encore des exceptions, des cas que l'on cite en exemple pour se soulager la conscience, des symboles que l'on investit de noblesse en déclarant: «pour une fille, elle joue vraiment bien». Mais tenez-vous bien.

Il suffit d'écouter la première chanson du troisième disque de Paris pour comprendre que la force de la musique vient peut-être du fait que la fille qui la joue a dû se battre doublement pour prouver son point et montrer qu'elle était capable d'accorder n'importe quel autre guitariste, homme ou femme. En fait, les gars ont intérêt à faire attention et à bien aiguiser leur fin sens de la compétition parce que Paris va leur donner du fil à retordre. Sur ce troisième disque, *Boulevard du crime*, sur étiquette Beaubec) sans contredit son meilleur disque, la guitare de Paris s'y fait plus dangereuse et menaçante que jamais. Le style est net et tranchant, accroche la mélodie au détours sans éclat, sans jouer du muscle débile ou sans se complaire dans d'inutiles solos tapageurs ou tape-à-l'œil. Économie et efficacité, Paris use de simplicité et de sensibilité pour témoigner de sa puissante force de frappe.

*Boulevard du crime* (dont les paroles ont été écrites en collaboration avec notre Pierre Huet national) est la meilleure pièce. Chantant l'égarement d'une fille perdue dans le délire blanc de son propre cinéma, Paris épouse un pas de course, un rythme haletant qui sert le scénario de la chanson tout en permettant à la guitariste de jouer de tout son saoul et de jouer avec le feu. Prendant parfois une voix rauque à la Julien Clerc ou alors une voix voilée à la Catherine Lare, elle chante et joue la rage et la détresse de vivre, la difficulté d'être dans un monde hostile et pétrifié. Les accords sont tristes, mélancoliques mais ils ne sont jamais stériles ou déprimants.

Bien servie par une équipe québécoise qui comprend Jimmy Tanaka aux percussions, Jeff Fisher aux claviers, Pierre Hébert à la batterie et Michel Dion à la basse, Geneviève Paris ne pourrait mieux illustrer que le talent, le sens de la mélodie et l'habileté musicale, ne sont pas comme on a longtemps voulu nous le faire croire, le monopole d'une petite clique de musiciens de génie. Pour une fois, et pour plusieurs à venir, ces messieurs musiciens devront apprendre à partager le gâteau du génie créateur au lieu de tout le temps vouloir se l'approprier.



Geneviève Paris chante et joue la détresse et la rage de vivre.

lutte contre elle-même. Les conditions de sa vie, ses propres instincts, étaient contraires à l'état d'esprit qui permet de libérer les créations du cerveau et de leur donner vie».

Virginia Woolf parlait de la femme du seizième siècle. Du seizième siècle aux années 80, il y a bien entendu mers et mondes, lunes et soleils. Et pourtant il n'y a pas si longtemps, le monde de la musique devenu le haut-

petits Eric Clapton, Jimi Hendrix, Jimmy Page et Al Di Meola qui pousseront au cours de la grande révolution psychédélique, composé de petites Geneviève Paris sont restées enfermées dans leurs chambres à contempler leurs poupées contraintes au silence des vitrines où dormaient leurs guitares interdites. Combien ont timidement essayé d'imiter Joan Baez, Joni Mitchell ou Françoise Hardy

pendant. Ces dernières années, les petits Eric Clapton, Jimi Hendrix, Jimmy Page et Al Di Meola qui pousseront au cours de la grande révolution psychédélique, composé de petites Geneviève Paris sont restées enfermées dans leurs chambres à contempler leurs poupées contraintes au silence des vitrines où dormaient leurs guitares interdites. Combien ont timidement essayé d'imiter Joan Baez, Joni Mitchell ou Françoise Hardy

## Le Metropolitan lance une campagne de souscription à l'échelle continentale

par Gilles Potvin

Le plus célèbre et plus important théâtre lyrique d'Amérique du Nord, le Metropolitan Opera de New York, dont le nom et l'activité sont familiers à des millions d'amateurs d'opéra aux États-Unis et au Canada, fêtera son centenaire avec la saison 1983-84. Depuis sa fondation, le prestige artistique de cette maison et l'éclat de ses productions ont souvent été compromis sinon menacés par de graves problèmes financiers, particulièrement ces récentes années par suite de la montée astronomique des coûts de fonctionnement.

Dans la perspective de cet anniversaire, le Metropolitan Opera a décidé de porter un grand coup afin de s'assurer une meilleure stabilité financière et lance une vaste campagne de souscription à l'échelle continentale dont l'objectif est mi plus ni moins que \$100 millions, le plus considérable jamais visé par un organisme culturel en Amérique du Nord. Cette somme constituera un fonds de dotation dont le produit contribuera à mieux équilibrer le budget annuel de cette maison qui est de l'ordre de \$43 millions.

M. Frank E. Taplin, prési-

dent du conseil d'administration du Metropolitan depuis 1977, était de passage à Montréal lundi afin de jeter les bases d'un comité local avec le concours de Mme Ivan E. Phillips, une Montréalaise qui est aussi membre de son conseil d'administration. Tous deux estiment que le prestige du Metropolitan est suffisamment grand au Canada en général et à Montréal en particulier pour qu'ils puissent s'attacher à un accueil favorable ici, même s'il s'agit d'un organisme new-yorkais. A cet égard, M. Taplin rappelle les nombreuses visites de la troupe à Montréal, lesquelles ont dû cesser en 1958 à cause des coûts prohibitifs de cette opération. Mais le Metropolitan est davantage connu ici par ses retransmissions radiophoniques du samedi après-midi, ininterrompues depuis la première en 1931, ce qui constitue un record de longévité pour une émission radiophonique.

M. Taplin a également révélé qu'à l'occasion de son centenaire, le Metropolitan envisageait une tournée exceptionnelle au Canada, incluant Montréal, Toronto et Vancouver, laquelle prendrait place au printemps de 1984. Rien n'est encore officiel ce-

pendant. Cette visite au Canada s'ajoutera à la tournée annuelle qu'effectue la troupe aux États-Unis après sa saison new-yorkaise et qui, cette année, se prolonge durant sept semaines et compte huit villes. Au cours de sa saison anniversaire, le Metropolitan offrira plusieurs productions nouvelles, dont la création d'un opéra d'un compositeur unique en Amérique du Nord. Questionné au sujet de la part des fonds publics dans le budget de la maison, M. Taplin a révélé qu'elle se situait à environ 2% du budget annuel. Il

souhaite une participation plus grande de l'état de New York et du gouvernement américain mais il ne croit pas que cette participation doive dépasser 10% afin que le Metropolitan puisse, selon lui sauvegarder «une totale liberté d'action». Cette conception offre un contraste saisissant avec le Canada où les compagnies d'opéra, quand elles ne sont pas entièrement soutenues par les fonds publics comme c'est le cas pour l'Opéra de Montréal et les productions du Centre national des Arts, comptent sur une participation des gouvernements pouvant aller jusqu'à 30% et même plus.

Dans son théâtre du Lincoln Centre où 3,800 personnes peuvent prendre place ainsi qu'en tournée, le Metropolitan présente chaque saison une moyenne de 270 représentations, dont le coût moyen de chacune s'élève à quelque \$80,000. La moyenne de fréquentation est de 92%. La saison prochaine, le Metropolitan présentera cinq nouvelles productions dont *Lulu* d'Alban Berg avec la Canadienne Teresa Stratas dans le rôle titre, ainsi que *La Traviata*, *Cosi fan tutte* et *Pique Dame* de Tchaikovsky. Une «soirée française» réunira trois ouvrages: le ballet *Parade* d'Érik Satie et les opéras, *Les Mamelles de Tirésias* de Poulen et *L'Enfant et les sortilèges* de Ravel.

Quant à la campagne de souscription, l'optimisme de M. Taplin semble tout à fait justifié puisque \$33 millions dont déjà été souscrits ou promis, notamment par les fondations Texaco (\$5 millions), Fan Fox et Leslie R. Samuels ainsi que Mary Flagler Cary (\$1 million chacune).

À l'occasion du centenaire de sa fondation, la Galerie nationale du Canada offre de nouveau une série de cours de recyclage en mouvement destinés à tous les artistes qui sont activement engagés dans les différents domaines des arts du spectacle. Ces cours auront lieu du 22 juillet au 21 août, dans les nouveaux studios de l'École, au 5030 de la rue Saint-Denis, près de la station de métro Laurier. Ces cours seront donnés par Mme Thérèse Petit, professeur permanent à l'École Nationale de Théâtre. Pour de plus amples renseignements: 842-7954.

A l'occasion du centenaire de sa fondation, la Galerie nationale du Canada organise le premier symposium international sur la conservation de l'art contemporain. La manifestation, qui réunira 250 restaurateurs professionnels et autres spécialistes dans ce domaine, se déroulera à la Galerie du 7 au 12 juillet prochains. Au symposium, artistes, conservateurs, collectionneurs, restaurateurs et scientifiques spécialisés en conservation tenteront de réévaluer les méthodes et attitudes traditionnelles et de proposer de nouvelles solutions. Les séances

réuniront trois ouvrages: le ballet *Parade* d'Érik Satie et les opéras, *Les Mamelles de Tirésias* de Poulen et *L'Enfant et les sortilèges* de Ravel.

À l'occasion du 25e anniversaire de la mort du peintre Ozias Leduc, le domaine familial, Corriveau, à Saint-Hilaire, sera ouvert au public, dimanche 15 juin, de 11 heures à 17 heures.

M. Philippe Leduc, neveu

du peintre, recevra alors les amis de la peinture et de l'œuvre d'Ozias Leduc dans la maison paternelle construite à la fin du XVIIIe siècle. Dans l'avant-midi, une brève cérémonie au cimetière paroissial consistera à marquer d'une croix l'endroit où il a été enseveli.

Ozias Leduc est né à Saint-Hilaire en 1864. Il a commencé sa carrière artistique vers 1883.



Ces artistes seront à La Rochelle cet été: de gauche à droite, l'ethnologue-collectionneur Robert-Lionel Séguin, et les peintres Jacques Hurtubise, Christian Kiopini, Luc Béland, Guido Molinari, Claude Tousignant et Lucio de Heusch. (Photo Jacques Grenier)

## La Rochelle accueillera cet été des artistes du Québec

par René Viau

Guido Molinari, Claude Tousignant, Luc Béland, Jacques Hurtubise, Christian Kiopini et Lucio de Heusch participent dans le cadre de l'opération Québec '80 à La Rochelle et en Aunis-Saintonge à un symposium de peinture contemporaine. À partir de la semaine prochaine, ces six peintres québécois seront à La Rochelle pour y travailler sous les yeux du public français. Ils créeront, pendant 42 jours, des œuvres originales qui seront ensuite exposées au Musée du Nouveau Monde de La Rochelle. Le Musée du Nouveau Monde de La Rochelle a été fondé il y a quelques mois à l'initiative de cette municipalité française. Ce Musée du Nouveau Monde veut marquer et souligner les liens particuliers unissant la ville à l'Amérique française et notamment au Québec.

pu se dérouler cet été une aussi dense animation consacrée à la culture québécoise dans une région française.

En relation avec le Festival de La Rochelle, un festival de créations contemporaines où alterneront musique, danse, cinéma, théâtre, expositions, rencontres et débats, il a été suggéré de créer cet événement témoin de la création contemporaine au Québec que sera Québec '80.

With the participation in arts visuels, l'événement regroupera près de 150 artistes québécois en juillet et juillet dans des domaines aussi variés que le cinéma, la musique, la poésie, le théâtre et la bande dessinée.

Ainsi, le théâtre La Bordée présentera la pièce *JBB L'Homme Cheval* dans une quinzaine de villes de la Charente maritime. Un spectacle poétique réalisé par Yves Gabriel Brunet et mis en scène par Michel Garneau, *Sept paroles du Québec*, réunira les poètes: Gaston Mirron, Paul Chamberland, Yves Gabriel Brunet, Michèle Lalonde, Gilbert Langlois, Raoul Duguay, Michel Garneau accompagnés de huit musiciens et comédiens. La musique du spectacle est de Dominique Tremblay. Le cinéaste Jean-Claude Labrecque réalisera un film de deux heures sur ce spectacle de poésie pour Radio-Québec. Les courtépisodes seront exposés au Musée des beaux-arts de La Rochelle.

Announced by M. Gaston Cholette, directeur des Affaires intergouvernementales et par des représentants des consulats français à Montréal et à Québec, la participation en arts visuels de même que les manifestations de La Rochelle et de la Côte ouest de la France impliquent une aide financière de ce ministère et une contribution française importante.

«Nous avons trop tendance à penser que les échanges d'artistes se font à sens unique avec la France. Si les arts visuels n'ont peut-être pas été assez favorisés à ce jour, le ministère des Affaires intergouvernementales veut désormais augmenter la part générale qu'il consacre aux créateurs québécois», a indiqué M. Cholette. Pour ce faire, il convient de privilégier les manifestations qui, comme l'opération Québec '80 à La Rochelle et en Aunis-Saintonge comportent une concentration d'activités d'éclat plutôt que des échanges isolés, a-t-il expliqué. C'est à l'invitation et à l'initiative d'organismes culturels français tels les maisons de la culture et le Musée du Nouveau Monde qu'a été créée l'association.

«Jonathan 7:15 - Harold 9:30

7:30 9:30

18 ANS adultes

POUR TOUS

18 ANS adultes

## GM nie les accusations syndicales

La compagnie General Motors a catégoriquement démenti hier que des lignes télexphoniques du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, à son usine de Sainte-Thérèse, aient pu être placées sous écoute électronique, comme l'ont laissé entendre la veille deux porte-parole du syndicat en cause.

Ce démenti a été opposé par le directeur de l'usine GM de Sainte-Thérèse, M. Ron Cox, dans un communiqué.

Le directeur de l'usine a

précisé que ses conseillers juridiques examinent les implications de cette déclaration syndicale pour déterminer la nature des moyens appropriés qui doivent être mis en branle par la suite.

M. Cox s'est d'autre part réfusé à commenter les autres questions soulevées par le syndicat (griefs, mesures disciplinaires, sécurité-santé, etc.) déclarant qu'il s'agissait là de «problèmes internes, lesquels seront réglés entre la compagnie et le syndicat».

## Lunettes: Québec se penche sur le litige entre les opticiens et les optométristes

QUEBEC (PC) — Le Conseil des ministres se penche actuellement sur le conflit qui oppose les opticiens d'ordonnances et les optométristes, et aucune décision ne sera prise sans que toutes les parties intéressées ne soient consultées, a affirmé hier le ministre responsable des Corporations professionnelles, M. Jacques-Yvan Morin.

Répondant à l'Assemblée nationale aux questions du député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, M. Morin a expliqué qu'il n'était pas question de réservoir aux seuls opticiens d'ordonnances la vente des lunettes au Québec.

## Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 mai 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présent ou futur, payables au 97888 BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION D'ENTRETIEN DE LA TUTEUR le 30e jour de mai 1980, sous le numéro 32.472. Ce 3e jour de juin 1980.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. M. Alain Lareau résident et domicilié à Chambly, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Claude Collette résident et domicilié à St-Roch-sur-Richelieu, comté de Verchères des permis M-50725 R.01 et M-50726 R.01, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intérêt peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Présumé parution: 10 juin 1980

Deuxième parution: 12 juin 1980

Troisième parution: 13 juin 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION



# Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## SUCCÈS + AUTONOMIE FINANCIÈRE

Si vous en manquez,  
si vous avez de la difficulté  
à boucler votre budget,  
si vous êtes sérieusement à  
la recherche d'une carrière dans  
la vente des plus rémunératrices...

Nous offrons aux candidats choisis:  
temps, argent, formation, entière  
autonomie, avancement rapide à des  
fonctions de haute direction, gamme  
complète d'avantages sociaux...

Si vous êtes une personne à l'esprit  
ouvert, déterminée, honnête, enthousiaste,  
travaillante, bien instruite, dynamique...

**Composer: 334-0694**

ou envoyer votre curriculum vitae à:

C.P. 83  
Aéroport de Dorval, Qué  
H4Y 1A2

## L'HÔPITAL DE L'UNGAVA

recherche

## PRATICIEN (NE) EN SERVICE SOCIAL

**Lieu de travail:**  
KUUJUUAQ (Fort-Chimo), Baie de l'Ungava

**Fonctions:**  
Sous l'Autorité immédiate de la Directrice des services sociaux:  
— procéder à des interventions psycho-sociales auprès des individus (enfants ou adultes) présentant des problèmes de comportement et/ou d'adaptation;  
— agir à titre de délégué du Directeur de la protection de la jeunesse pour assurer l'application de la loi de la protection de la jeunesse;  
— assurer la formation et la supervision du travailleur communautaire autochtone.

**Exigences:**  
— diplôme de 1er ou 2e cycle en sciences humaines;  
— minimum: 2 ans d'expérience dans les secteurs de la famille et/ou de la jeunesse;  
— connaissance excellente de l'anglais;  
— qualité de leadership, d'adaptabilité et de souplesse;  
— expérience de travail en milieu isolé serait un atout.

**Salaire et conditions de travail:**  
Selon la convention collective plus prime nordique.

Soumettre votre curriculum vitae à:

Mme Cécile Bertrand, M.A.  
Directrice  
Centre des Services Sociaux de l'Ungava  
C.P. 149  
Kuujjuaq (Fort-Chimo)  
P.Q. J0M 1C0  
Tél.: (819) 964-2946

Concours se terminant le 23 juin 1980

C.L.S.C. Jardin du Québec

C.P. 800, ST-RÉMI, P. QUÉ. — JOL 2L0  
TÉL.: 454-4671

RECHERCHE UN

## CHEF DES SERVICES DE SANTÉ

Sous l'AUTORITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**FONCTIONS:**  
Planifier, diriger, coordonner et contrôler l'application des programmes et services de santé dispensés par le C.L.S.C.

**EXIGENCES:**  
La personne recherchée possède idéalement un 1er cycle universitaire en science de la santé appuyée d'une solide expérience des organisations médicales. Elle est familière avec les concepts de gestion par programme, de gestion par objectif; elle est dynamique et capable de motiver un personnel important; elle a un sens de l'organisation peu commun doublé de tact; et en mesure d'adopter son style de leadership aux situations.

**SALAIRS ET CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales.

Communiquez votre demande de service accompagnée de votre curriculum vitae à:

Jean-Yves LeBlanc,  
Directeur Général,  
C.L.S.C. Jardin du Québec,  
C.P. 880,  
St-Rémi, JOL 2L0

AVANT LE: 18 juin 1980



SIDBEC-DOSCO  
SIÈGE SOCIAL

Notre nouveau service de vérification interne  
recherche des

## ANALYSTES VÉRIFICATEURS

**FONCTION:**  
Sous l'autorité du Directeur de la vérification interne, effectuer la vérification opérationnelle et analyser l'efficacité des procédés comptables et des systèmes de contrôles administratifs de l'entreprise.

**QUALIFICATIONS:**  
Posséder un diplôme universitaire en science comptable. Être membre d'une association professionnelle et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience pertinente.

**SAALARIE:**  
Nous offrons un salaire concurrentiel et un éventail complet d'avantages sociaux. De plus, les déplacements sont peu fréquents.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel  
Sidbec-Dosco  
507 Place d'Armes,  
7ième étage,  
Montréal, Québec  
H3C 2S6

Commission de contrôle de l'énergie atomique      Atomic Energy Control Board  
**INSPECTEUR CHARGÉ DE LA RADIOPROTECTION**

La Commission de contrôle de l'énergie atomique est l'organisme fédéral chargé de contrôler l'énergie atomique au Canada.

Il faut combler dans la Division des contrôles et des laboratoires, le poste d'inspecteur chargé de la radioprotection. Le titulaire doit veiller à ce que les détenteurs de licences respectent les Règlements sur le contrôle de l'énergie atomique et les modalités des licences en matière de radioprotection.

Le titulaire doit avoir obtenu un diplôme universitaire en physique industrielle, en physique, en chimie, ou l'équivalent; ou avoir terminé avec succès un cours secondaire (en Ontario, 13e année ou l'équivalent) ainsi que des cours reconnus en radioprotection, en physique sanitaire ou autre formation appropriée. Il doit posséder dix ans d'antécédents de travail pertinents, des antécédents de travail dans la manutention d'isotopes radioactifs, une capacité de communiquer de façon efficace, oralement et par écrit, et d'écrire dans les deux langues officielles, ainsi qu'une capacité de rencontrer d'autres personnes et de communiquer avec eux. Il doit également avoir un permis de conduire canadien valable. La connaissance des méthodes statistiques, l'accréditation par un organisme professionnel approprié ou l'admissibilité à un pareil organisme, et des antécédents de travail dans aux moins deux des domaines suivants: centrales nucléaires, établissements de façonnage ou affinement de combustible, établissements de recherches nucléaires, radiographie industrielle, indicateurs de radioactivité, produits radio-pharmaceutiques et services de dosimétrie personnelle, seraient des atouts. Le poste est désigné bilingue.

Le lieu de travail est à Ottawa, mais le titulaire devra effectuer des voyages fréquents aux installations des détenteurs de licences. Le traitement peut s'élever jusqu'à \$32,600, selon les titres de compétence et les antécédents de travail.

Les candidats doivent envoyer leur curriculum vitae avant le 27 juin 1980, à l'adresse suivante.

**COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

Section du Personnel  
C.P. 1046, Station B  
Ottawa, (Ontario), K1P 5S9

Au soin de l'agent de dotation

## Planification des avantages sociaux

### Service du personnel

Ce poste nouvellement créé offre un excellent potentiel de carrière à un spécialiste chevronné. En tant que membre important de notre service du personnel, vous serez responsable d'étudier nos besoins en ce qui a trait aux politiques et aux programmes de rémunération et d'avantages sociaux. Lorsque vous aurez identifié ces besoins, vous verrez à structurer les activités d'analyse et de recherche nécessaires pour élaborer et mettre sur pied ces nouveaux programmes.

Afin de relever avec succès le défi qu'offre ce poste, vous devez réaliser l'importance que représentent de bons avantages sociaux dans un programme complet de rémunération et comprendre dans quelle mesure ceux-ci doivent être adaptés aux besoins sociaux, économiques et législatifs.

Notre candidat idéal possède une formation universitaire et un dossier de compétence éprouvé en élaboration et planification d'avantages sociaux, soit dans l'industrie, chez un grossiste en assurance ou une firme de conseillers. Il doit de plus démontrer des talents en communications et en planification ainsi qu'une aptitude à transiger aisément à tous les niveaux de gestion. Ce poste intéressera les personnes dont la rémunération se situe aux environs de \$25.000. La connaissance de l'anglais est nécessaire.

Ce poste est disponible à notre siège social à Montréal et offre une excellente rémunération ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à Me Terence J. Pye, directeur de l'emploi, Siège social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.



La Première Banque Canadienne  
**Banque de Montréal**

Voir autres  
Carrières et  
Professions  
en page 19

NOTRE RUBRIQUE  
**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

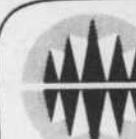
est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.68** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **\$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication**. Tout courrier devra être adressé comme suit:

Téléphonez ou écrivez à:

**LE DEVOIR**

211, rue du Saint-Sacrement  
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:  
Micheline Turgeon,  
Rens.: 844-3361



Collège  
Marie-Victorin

## Professeur d'informatique

**Poste offert:**  
professeur d'informatique de niveau collégial, à temps partiel (3/4 de tâche à la session d'automne et 1/2 tâche à la session d'hiver)

**Exigences:**

- bacc. spécialisé option informatique
- minimum d'un an d'enseignement
- connaissance des langages FORTRAN et COBOL

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae dans les plus brefs délais à:

Service du personnel  
Collège Marie-Victorin  
7000, rue Marie-Victorin  
Montréal H1G 2J6



COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

## RESPONSABLE DU SERVICE AUDIO-VISUEL

Sous l'autorité du Directeur des services pédagogiques, il remplit les tâches suivantes:

**tâches administratives:**

Supervision du personnel sous la juridiction, définition, contrôle et évaluation des politiques du service, inventaire, achats.

**tâches techniques:**

Supervise le service du prêt, voit aux enregistrements et à l'édition de documents, assure la classification et la diffusion de la documentation disponible.

Il est également le premier responsable des relations entre le service et ses utilisateurs: il donne réponse aux demandes exprimées, conseille les professeurs et étudiants sur le choix et l'utilisation des appareils et documents.

**Exigences minimales:**

— D.E.C dans une spécialisation appropriée;

— Cinq années d'expérience pertinente

**Salair:** selon les qualifications et l'expérience

*Faire parvenir son curriculum vitae avant le 17 juin 1980, au:*

**Directeur du personnel**  
Collège André Grasset  
1001 est, Crémazie  
Montréal H2M 1M3



CENTRE DE SERVICES SOCIAUX  
Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau

## Agents de relations humaines (2)

**PORT D'ATTACHE:** Institut Roland-Sauzier, secteur Jonquières

**SOMMAIRE DES TÂCHES:**

— œuvrant dans le cadre du contrat de service convenu avec l'Institut Roland-Sauzier, le praticien devra: accomplir les différentes activités cliniques et administratives nécessaires par la clientèle actuelle ou éventuelle du Centre des Services Sociaux.

Centre de service social en milieu psychiatrique, (un poste au niveau de la clientèle infantile et un poste au niveau de la clientèle adulte)

**EXIGENCES:**

— diplôme universitaire de premier cycle en service social;

— deux ans d'expérience;

— expérience d'un travail en milieu hospitalier serait souhaitable;

— aptitudes au travail d'équipe;

— habileté à procéder à des évaluations, à l'élaboration des plans d'interventions et à les appliquer;

dans le cadre de l'intervention individuelle, conjugale ou familiale.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 20 juin, 1980 au:

**Directeur des relations humaines**

**CENTRE DES SERVICES SOCIAUX**

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU

711 est, Jacques-Cartier

Chicoutimi, Québec G7H 5B7

Tél.: (418) 549-4853

## Spécialiste du développement de programmes de nutrition et santé internationales

Important organisme à but non lucratif situé dans la région de Boston dont l'activité comprend des programmes de nutrition, de santé et d'éducation à l'étranger recherche un spécialiste en nutrition et santé internationales ayant une expérience africaine, une connaissance solide du français et l'expérience du développement de projets.

La personne recherchée aura la charge de concevoir et de promouvoir de nouveaux projets et nutrition/santé pour l'Afrique.

MPH (maîtrise en santé publique) avec application en nutrition/santé internationales serait préférable. Énergie, dynamisme, sens de l'initiative, maîtrise de la rédaction de propositions, bonne connaissance des organisations de financement, conscience professionnelle et aptitude à travailler en équipe sont des qualités essentielles.

Le poste basé à Boston nécessitera des déplacements aux États-Unis et à l'étranger.

La durée de l'emploi dépendra des résultats obtenus.

*Adresser curriculum vitae à:*

**Barbara Rando**  
International Programs  
Education Development Center  
55 Chapel St.  
Newton, Mass. 02160  
U.S.A.

**DIRECTEUR, DIVISION DU PRÉCAMBRIEN** (330-094-002)

Traitement: \$36 000 à (\$41 000) à \$46 200

N° de référence: 80-SM-OC-EMR-EP

# Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## Compagnie de Traduction Universelle recherche

### 2 RÉVISEURS - TRADUCTEURS

Expérience de trois ans, pour travail à plein temps. Textes financiers (banques, assurances), commerciaux (publicité) et techniques (télécommunications, électromécanique, transport, informatique).

Envoyer votre curriculum vitae à:

Compagnie de Traduction Universelle  
Direction du personnel  
1015 Côte du Beaver Hall  
Bureau 350  
Montréal H2Z 1S1

C.L.S.C. Jardin du Québec  
C.P. 880, ST-RÉMI, P. QUÉ.—JOL 2L0  
TÉL.: 454-4671

#### RECHERCHE UN

### ADJOINT À LA PROGRAMMATION

#### SOUS L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:

##### FONCTIONS:

Planifier et coordonner le développement de programmes et services du C.L.S.C. et concevoir et implanter les systèmes d'information sur les clientèles.

##### EXIGENCES:

La personne recherchée possède un 1er cycle universitaire et un minimum de trois (3) ans d'expérience.

Elle est familière avec les concepts de gestion par programme, de gestion par objectif; possède du tact, un sens de l'organisation, et la capacité de travailler en équipe.

##### SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la politique de rémunération des cadres du Réseau de Affaires sociales.

Communiquez votre demande de service accompagnée de votre curriculum vitae à:

Jean-Yves LeBlanc,  
Directeur Général,  
C.L.S.C. Jardin du Québec,  
C.P. 880,  
St-Rémi, JOL 2L0  
AVANT LE: 18 juin 1980

### LA FÉDÉRATION DES CÉGEP'S

recherche les services d'un(e)

### AVOCAT(E)

##### FONCTION:

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, la Fédération des cégeps a mis sur pied un contentieux d'avocats au service des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec sur les questions de droit soulevées par les relations de travail.

##### NATURE DU TRAVAIL:

L'emploi d'avocat(e) comporte l'exercice des attributions conformes à celles définies dans la Loi du Barreau à l'intérieur du cadre administratif du contentieux de la Fédération des cégeps.

L'avocat(e) fournit sur demandes des opinions et des avis juridiques et, de plus, il (elle) exerce au besoin toutes les fonctions de sa profession; ainsi, il (elle) est appelé(e) à plaider devant les tribunaux, les organismes à caractère juridique ou parajuridique pour le compte des collèges d'enseignement général et professionnel de la Fédération des cégeps ou du ministère de l'Éducation.

##### QUALIFICATIONS REQUISSES:

- Être membre du Barreau de la Province du Québec.
- Minimum de cinq (5) années d'expérience pratique en droit du travail.
- Une connaissance des secteurs public et parapublic serait un atout supplémentaire.

##### EXIGENCES PARTICULIÈRES:

- Accepter de former un contentieux d'avocats sur la base d'une société nominale.
- Disponibilité pour des nombreux déplacements dans les différents collèges du Québec.

##### ÉCHELLE DE TRAITEMENT:

Maximum pouvant atteindre 41 000 \$ (en révision), selon l'expérience et les qualifications.

L'entrée en fonction est prévue pour septembre 1980.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae avant le 19 juin 1980 à:

Monsieur Paul G. Lemire  
Directeur général  
Fédération des cégeps  
1940 est, boul. Henri-Bourassa  
Montréal H2B 1S2

# stelco

Le chef de file de la sidérurgie canadienne est à la recherche d'un(e) candidat(e) désirant faire carrière dans le domaine de la presse d'affaires, pour combler un poste de:

### Rédacteur en chef

##### Aperçu de la tâche

Sous la direction du conseiller des Affaires publiques, le rédacteur en chef aura pour principale responsabilité de publier un journal destiné aux employés et retraités de la région de l'Est: mise sur pied d'un réseau de correspondants, rédaction, traduction, adaptation, photographie, mise en pages et supervision de l'impression et de la distribution du journal. Cette personne collaborera à la publication d'autres imprimés (rapports annuels aux employés, etc.) et à la réalisation d'un programme de communication interne.

##### Exigences

Le(s) candidat(e) idéal(e) devra exceller en français parlé et écrit, posséder une expérience pratique ou théorique en journalisme, communication ou relations publiques, avoir des aptitudes pour la photographie et le travail en équipe.

##### Avantages

Nous offrons un salaire en fonction de la compétence et de l'expérience, ainsi qu'une gamme élaborée d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre de service et leurs notes biographiques à:

Service du personnel  
Stelco  
525, rue Dominion, Montréal  
H3J 2B7

Voir autres Carrières et Professions,  
en page 18

## COMMUNICATIONS AFFAIRES PUBLIQUES

\$45,000. + + +

Notre client, une compagnie majeure dans le domaine des biens de consommation courante recherche un gestionnaire pour assumer la responsabilité du secteur des Communications et des Affaires Publiques.

Relevant du Président, le Directeur des Communications et des Affaires Publiques conçoit, recommande et voit à l'application des politiques de façon à sensibiliser et à accroître la compréhension des différents publics, tels les consommateurs, les gouvernements, les employés ainsi que les actionnaires concernant les objectifs, les produits les réalisations et peut-être même les problèmes auxquels fait face la société.

Bilingue, le candidat idéal est préférablement diplômé universitaire, possède une solide expérience de 8 à 10 ans et compte des réalisations tangibles au sein d'un important service des relations publiques de sociétés commerciales. Intelligent, disponible et forte en communications, cette personne démontre l'esprit de création, la maturité et le jugement nécessaires en plus de posséder la personnalité requise pour assumer ces fonctions délicates dans un milieu à la fois embuant et exigeant; elle est aussi capable de travailler en groupe et est pleinement intégrée à la réalité sociale, économique et culturelle du Québec.

Si vous vous croyez de calibre à relever ce défi et aimeriez en connaître davantage, veuillez communiquer ou faire parvenir votre c-v en toute confiance à Jacques Denis, vous référant au dossier A-184.

**Jacques Denis & associés**

Tél.: 282-9008

## fonction publique municipale

### AGENT DE VÉRIFICATION grade 2

Bureau du Vérificateur de la Ville

**NATURE DE L'EMPLOI:** Il effectue et supervise des études, des analyses et des recherches complexes ou à incidences financières et administratives ayant trait à la vérification des opérations et affaires de la Ville et d'organismes para-municipaux. Le titulaire est tenu d'élaborer des programmes de vérifications et les méthodes de travail s'y rapportant, de voir à leur mise à jour afin de réaliser les objectifs fixés par la direction. De plus, il coordonne et surveille le travail d'agents de vérification grade 1. Il doit également préparer des rapports écrits sur le travail effectué, formuler des recommandations et émettre son opinion en conséquence.

**QUALITÉS REQUISITES:** Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, spécialité appropriée, ou être membre en règle d'une association professionnelle reconnue dans un domaine compatible avec l'emploi. Posséder quatre (4) ans d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français.

**TRAITEMENT:** \$25 831. - \$31 988., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, "Edifice le Vieux Palais", 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél: 872-3236. **Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et joindre un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

## VILLE DE MONTRÉAL

### DIRECTEUR ACADEMIQUE

(ROUYN) (POSTE CADRE)

**Fonctions:** Sous la responsabilité du Directeur du centre de Rouyn, le Directeur académique assume les responsabilités générales de planification, d'organisation, de coordination et de contrôle des diverses activités académiques du centre de Rouyn.

Plus particulièrement il:

- a. assure l'élaboration du plan de travail du CEUQO au Nord-Ouest, il voit aux travaux d'analyse des besoins et à l'établissement des priorités de développement dans les différentes secteurs d'enseignement et de recherche pour le CEUQO au Nord-Ouest;
- b. voit à l'élaboration, à la modification, à l'évaluation, à la suppression et à l'administration des programmes d'enseignement, selon les modalités en vigueur;
- c. voit à la définition des programmes de recherche, à leur évaluation ainsi qu'à la préparation d'un plan annuel de recherche pour le Nord-Ouest;
- d. voit à la planification détaillée de l'organisation de l'enseignement et de la recherche ainsi qu'à l'implantation des nouvelles unités administratives;
- e. voit à l'application des régimes des études au CEUQO Nord-Ouest et à la tenue du dossier étudiant;
- f. effectue tout autre fonction que lui confie le Directeur du centre de Rouyn.

**Début d'emploi:** Début juin 1980

**Exigences:** Diplôme universitaire de 3e cycle de préférence. Les candidats possédant un diplôme de 2e cycle et une expérience pertinente seront considérés. Une connaissance de la structure de l'Université du Québec seraient souhaitable.

**Traitements:** Selon l'expérience et les qualifications.

**Date limite:** La candidature doit être déposée avant 17h le lundi 16 juin 1980 à l'adresse suivante:

Le Secrétaire de la Commission du Nord-Ouest  
Université du Québec  
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois  
435, rue Gagné  
Rouyn, Québec  
J9X 5E4

Université du Québec  
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Université du Québec à Montréal

